

**PRIMATURE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

SECRETARIAT EXECUTIF DU FONDS  
VERT POUR LE CLIMAT AU  
BURKINA FASO



**BURKINA FASO**

-----  
*Unité – Progrès – Justice*



# **CARTOGRAPHIE DE LA FINANCE CLIMAT**

## **TOME I**



**DECEMBRE 2021**

## **AVANT-PROPOS**

Le changement climatique constitue une menace pour la vie sur terre et le développement durable. En effet, il affecte l'ensemble des secteurs socio-économiques tels que l'environnement, la santé, l'agriculture, l'élevage, l'eau, les infrastructures et l'habitat. Pour y faire face, il est impératif de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces et efficientes. Cependant, l'implémentation de ces actions nécessite des ressources financières conséquentes. A ce jour, il existe plusieurs canaux de financements climatiques avec des enveloppes (micro, petits, moyens et grands) et des instruments financiers différenciés (subventions, prêts concessionnels, garanties, prise de participation, etc.) parfois méconnus par les acteurs intervenant dans la fourniture de la réponse devant permettre de faire face à l'urgence climatique.

La présente cartographie de la finance climat a été réalisée par le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF) sur la base des informations du moment et sera actualisée périodiquement. Cette première version (Version 1) a été élaborée pour permettre aux différentes parties prenantes du public, du privé, des collectivités territoriales, des ONG et associations de mieux connaître les opportunités de financement climat qui existent aux niveaux national et international en vue de mobiliser davantage de ressources pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes.

Le document donne des indications sur l'architecture globale de la finance climat, les instruments de financement et les mécanismes financiers. Il met un focus sur les canaux de la finance climat au Burkina Faso ainsi qu'aux niveaux multilatéral et bilatéral. Aussi, il fait ressortir les principales difficultés liées à la mobilisation des fonds climat et propose des recommandations aux différentes parties prenantes pour une forte mobilisation des financements climatiques. En outre, l'étude donne des informations spécifiques sur le financement du secteur privé et des collectivités territoriales.

Ainsi, voudrais-je adresser mes vifs remerciements à l'ensemble des partenaires pour leur accompagnement soutenu dans la réalisation de cette cartographie.

J'invite l'ensemble des acteurs du public, du privé, des collectivités territoriales, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers à s'approprier ce document pour une mobilisation plus accrue des financements climat au profit du Burkina Faso et des Pays les Moins avancés (PMA).

***Issaka OUEDRAOGO***

*Autorité Nationale Désignée du Fonds  
Vert pour le Climat au Burkina Faso*

## TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	i
ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES GRAPHIQUES .....	x
RESUME.....	xi
I. INTRODUCTION : CONTEXTE.....	1
II. BREF APERCU SUR LA FINANCE (OU DU FINANCEMENT) CLIMAT INTERNATIONAL.....	3
2.1 Définitions .....	3
2.1.1 <i>Changement climatique</i> .....	3
2.1.2 <i>Adaptation</i> .....	3
2.1.3 <i>Atténuation</i> .....	3
2.1.4 <i>Résilience</i> .....	4
2.1.5 <i>Financement climatique ou la finance climat</i> .....	4
2.1.6 <i>Financement durable</i> .....	5
2.1.7 <i>Finance verte</i> .....	5
2.1.8 <i>Projet climatiquement bancable</i> .....	5
2.2 Architecture globale de la finance climat internationale.....	6
2.3 Besoins financiers aux niveaux national et international.....	7
2.4 Cartographie des acteurs au Burkina Faso et leur rôle.....	10
2.4.1 <i>Etat</i> .....	10
2.4.2 <i>Porteurs de projets et programmes</i> .....	12
2.4.3 <i>Partenaires techniques et financiers (PTFs)</i> .....	13
III. PRESENTATION GLOBALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISES PAR LA FINANCE CLIMAT .....	15
3.1 Subventions .....	15
3.2 Prêts concessionnels.....	15
3.3 Garanties.....	16
3.4 Investissements en fonds propres .....	16
3.5 Obligations vertes.....	16
3.6 Prises de participation.....	17
3.7 Subventions remboursables .....	17
3.8 Paiements basés sur les résultats.....	17
IV. MECANISMES DE FINANCEMENT DU CLIMAT .....	18
4.1 Fonds climatiques au Burkina Faso.....	18

4.1.1	<i>Fonds d'Intervention pour l'Environnement</i> .....	18
4.1.2	<i>Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement</i> ..	19
4.1.3	<i>Banques (Coris Bank International SA)</i> .....	20
4.1.4	<i>Sociétés d'assurances</i> .....	20
4.1.5	<i>Guichet énergie solaire de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique</i> .....	22
4.2	<i>Fonds nationaux d'autres pays</i> .....	22
4.3	<i>Mécanismes financiers au niveau international</i> .....	23
4.3.1	<i>Fonds pour le climat gérés par les entités opérationnelles des mécanismes financiers de la CCNUCC</i> .....	23
4.3.2	<i>Autres fonds multilatéraux</i> .....	37
4.4	<i>Agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement</i> ..	45
4.4.1	<i>Agences des Nations Unies</i> .....	45
4.4.2	<i>Banques multilatérales de développement</i> .....	46
4.4.3	<i>Autres institutions de la finance climat</i> .....	51
4.5	<i>Mécanismes financiers bilatéraux</i> .....	63
4.5.1	<i>Union européenne</i> .....	63
4.5.2	<i>Allemagne</i> .....	65
4.5.3	<i>France</i> .....	68
4.5.4	<i>Luxembourg</i> .....	69
4.5.5	<i>Japon</i> .....	70
4.5.6	<i>Pays Nordiques</i> .....	71
4.5.7	<i>Canada</i> .....	74
4.5.8	<i>Etat Unis d'Amérique (USA)</i> .....	75
4.5.9	<i>Royaume Uni</i> .....	76
4.5.10	<i>Coopération Sud-Sud</i> .....	77
4.6	<i>Finances climat du secteur privé</i> .....	78
4.7	<i>Indication sur les finances climat pour les collectivités</i> .....	78
4.7.1	<i>Fonds mondial de développement des villes (FMDV)</i> .....	78
4.7.2	<i>Initiative villes et efficacité énergétique (EECI)</i> .....	79
4.7.3	<i>Lighting Urban Community International (LUCI)</i> .....	79
4.7.4	<i>Alliance des villes</i> .....	79
4.7.5	<i>Association internationale des maires francophones (AIMF)</i> .....	79
4.7.6	<i>Conseil mondial des maires sur le changement climatique (WMCCC)</i> .....	79
4.7.7	<i>Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)</i> .....	79
4.7.8	<i>Initiative villes et changement climatique (CCCI)</i> .....	79

V.	PRINCIPALES DIFFICULTES DE MOBILISATION DES FONDS CLIMAT .....	80
VI.	RECOMMANDATIONS .....	81
	CONCLUSION .....	83
	DOCUMENTS CONSULTES .....	84
	ANNEXES .....	87
	Annexe 1 : liste des structures consultées .....	87
	Annexe 2 : outil de collecte de données.....	87

## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<b>ACCF</b>	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (Africa Climate Change Fund)
<b>ACDI</b>	Agence Canadienne de Développement International
<b>ACPC</b>	Centre Africain sur les Politiques Climatiques (African Climate Policy Center)
<b>ACTC</b>	Centre des Technologies Climatiques en Afrique (African Climate Technology Centre)
<b>ADC</b>	Coopération Autrichienne pour le Développement (Austrian Development Cooperation)
<b>AECID</b>	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
<b>AFAC</b>	Alliance Financière Africaine sur le Changement Climatique
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AMCC</b>	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
<b>AND</b>	Autorité Nationale Désignée
<b>ANEREE</b>	Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>ARAA</b>	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>ARC</b>	Capacité de risque Africaine (African Risk Capacity)
<b>AREI</b>	Initiative pour l'Energie Renouvelable en Afrique (Africa Renewable Energy Initiative)
<b>ASAP</b>	Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles (Adaptation for Smallholder Agriculture Programme)
<b>AUDA</b>	Agence de Développement de l'Union Africaine (African Union Development Agency)
<b>BAfD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BAfD</b>	Banque Asiatique de Développement
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BEIS</b>	Ministère britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (Department for Business, Energy & Industrial Strategy)
<b>BERD</b>	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
<b>BID</b>	Banque Interaméricaine de Développement
<b>BIOFIN</b>	Initiative pour la finance de la biodiversité (Biodiversity Finance Initiative)
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BMD</b>	Banque Multilatérale de Développement
<b>BMU</b>	Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire
<b>BMZ</b>	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
<b>BNDES</b>	Banque Brésilienne de Développement
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CBI</b>	Coris Bank International
<b>CCDU</b>	Unité de lutte contre la désertification et le changement climatique (Climate Change and Desertification Unit)

<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CCRIF</b>	Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes (Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility)
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEA</b>	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
<b>CER</b>	Communautés Economiques Régionales
<b>CIF</b>	Fonds d'investissement climatique (Climate Investment Funds)
<b>CRMA</b>	Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements climatiques (Strategy of Climate Risk Management and Adaptation)
<b>CTCN</b>	Centre et réseau de technologie climatique (Climate Technology Centre and Network)
<b>CTF</b>	Fonds pour les technologies propres (Clean Technology Funds)
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>DEFRA</b>	Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Department for Environment, Food and Rural Affairs)
<b>DGCOOP</b>	Direction Générale de la Coopération
<b>DGEVCC</b>	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>EA</b>	Entité Accréditée
<b>EAD</b>	Entités d'Accès Direct
<b>EPE</b>	Etablissement Public de l'Etat
<b>ESG</b>	Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
<b>FA</b>	Fonds pour l'Adaptation
<b>FAA</b>	Fonds Agricole pour l'Afrique
<b>FADA</b>	Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole
<b>FAO</b>	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization)
<b>FCI</b>	Fonds luxembourgeois pour le Financement climatique international
<b>FCPF</b>	Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Forest Carbon Partnership Facility)
<b>FEDA</b>	Fonds des Energies Durables pour l'Afrique
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FFBC</b>	Fonds Forestier pour le Bassin du Congo
<b>FFEM</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>FIC</b>	Fonds d'Investissement Climat
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FIE</b>	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
<b>FINNFUND</b>	Fonds finlandais pour la coopération industrielle (Finnish Fund for Industrial Cooperation)
<b>FONRID</b>	Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
<b>FPMA</b>	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
<b>FPS</b>	Fonds de Petites Subventions
<b>FSC</b>	Fonds Stratégique pour le Climat

<b>FSCC</b>	Fonds Spécial pour les Changements Climatiques
<b>FTC</b>	Fonds pour les Technologies Propres
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>GEEREF</b>	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund)
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GGGI</b>	Institut mondial pour la croissance verte (Global Green Growth Institute)
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>GIZ</b>	Coopération allemande
<b>ICCTF</b>	Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (Indonesia Climate Change Trust Fund)
<b>IFDD</b>	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
<b>IFN</b>	Institutions Financières Nationales
<b>IIDD</b>	Institut International du Développement Durable
<b>IR</b>	Investissement Responsable
<b>ISFL</b>	Initiative pour les paysages Forestiers durables (Initiative for Sustainable Forest Landscapes)
<b>JBIC</b>	Banque japonaise de coopération internationale (Japan Bank for International Cooperation)
<b>JICA</b>	Agence japonaise de coopération internationale (Japan International Cooperation Agency)
<b>KEFM</b>	Ministère danois du climat, de l'énergie et des services publics
<b>KFW</b>	Banque allemande de développement
<b>LEAF</b>	Initiative Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance)
<b>MDP</b>	Mécanisme pour un Développement Propre
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>MRV</b>	Mesure, Rapportage et Vérification
<b>NAMA</b>	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (Nationally Appropriate Mitigation Actions)
<b>NDF</b>	Fonds nordique de développement (Nordic Development Fund)
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development)
<b>NICFI</b>	Initiative internationale pour le climat et les forêts de la Norvège (Norway's International Climate and Forest Initiative)
<b>NMFA</b>	Ministère norvégien des affaires étrangères (Norwegian Ministry of Foreign Affairs)
<b>NORAD</b>	Agence norvégienne de développement et de coopération (Norwegian Agency for Development Cooperation)
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>ODD</b>	Objectif du Développement Durable
<b>OMM</b>	Organisation Météorologique Mondiale
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale



<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>ONU-REDD</b>	Organisation des Nations Unies sur la Réduction des Emissions liées au Déboisement et à la Dégradation des forêts
<b>PACAO</b>	Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest
<b>PEID</b>	Petits Etats Insulaires en Développement
<b>PF</b>	Points Focaux
<b>PIDA</b>	Programme de Développement des Infrastructures en Afrique
<b>PIF</b>	Programme d'Investissement Forestier
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMR</b>	Partenariat pour le développement des marchés du carbone (Partnership for Market Readiness)
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPRC</b>	Programme Pilote de Résistance aux chocs Climatiques
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>REDD+</b>	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier
<b>SCF</b>	Fonds stratégique pour le climat (Strategic Climate Fund)
<b>SE4ALL</b>	Initiative « Énergie durable pour tous » (Sustainable Energy for All)
<b>SE-FVC/BF</b>	Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso
<b>SFI</b>	Société Financière Internationale
<b>SIDA</b>	Agence suédoise de coopération au développement international (Swedish International Development Cooperation Agency)
<b>SNV</b>	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>SONAR</b>	Société Nationale d'Assurances et de Réassurances
<b>SREP</b>	Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (Program for Scaling Up Renewable Energy in Low Income Countries)
<b>STN/REDD+</b>	Secrétariat Technique National REDD+
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNCDF</b>	Fonds d'Équipement des Nations Unies (United Nations Capital Development Fund)
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund)
<b>USA</b>	Etas Unis d'Amérique (United States of America)

**USAID** Agence américaine pour le développement international  
(United States Agency for International Development)

**USD** Dollar américain (United States Dollar)

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: niveau d'accréditation du FIE et de CBI auprès du FVC .....	14
Tableau 2: informations pour accéder aux ressources du FIE .....	19
Tableau 3: informations pour accéder aux ressources du FONRID .....	20
Tableau 4: informations pour accéder aux ressources de CORIS Bank .....	20
Tableau 5: informations pour accéder aux ressources de la SONAR.....	21
Tableau 6: informations pour accéder aux ressources du FVC .....	24
Tableau 7: informations pour accéder aux ressources du FEM .....	30
Tableau 8: informations pour accéder aux ressources du Fonds PMA (LDCF) .....	31
Tableau 9: informations pour accéder aux ressources du Fonds Spécial Changement Climatique (FSCC) .....	32
Tableau 10: informations pour accéder aux ressources du FA .....	34
Tableau 11: informations pour accéder aux ressources du MDP .....	36
Tableau 12 : informations pour accéder aux ressources du FCPF .....	38
Tableau 13: informations pour accéder aux ressources de l'ISFL.....	39
Tableau 14: informations pour accéder aux ressources de LEAF .....	39
Tableau 15: informations pour accéder aux ressources de NAMA Facility.....	40
Tableau 16: informations pour accéder aux ressources des CIF .....	41
Tableau 17 : Recommandations pour une forte mobilisation des financements climatiques au Burkina Faso .....	81

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1: Architecture financière mondiale pour le climat .....	6
Graphique 2: Évolution des flux de financement climatique (2013-2018).....	8
Graphique 3 : flux annuels de la finance climat (2016) au regard des besoins mondiaux d'investissements pour un scénario de 2°C .....	9
Graphique 4 : différentes sources de financement climatique .....	18

## **RESUME**

Conformément au principe de « responsabilité commune mais différenciée et de capacités respectives » énoncé dans la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), les pays développés parties doivent fournir des ressources financières pour aider les pays parties en développement à mettre en œuvre les objectifs de la CCNUCC. L'Accord de Paris réaffirme les obligations des pays développés, tout en encourageant pour la première fois les contributions volontaires d'autres Parties. Les pays développés parties devraient également continuer à montrer la voie en mobilisant des financements climatiques à partir d'une grande variété de sources, d'instruments et de canaux, en notant le rôle important des fonds publics, à travers une variété d'actions, y compris le soutien aux stratégies impulsées par les pays, et en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement Parties.

Ce document de la cartographie qui donne des indications sur les sources de financements climatiques selon leurs enveloppes, leurs domaines d'éligibilité et leurs critères de sélection va permettre au Burkina Faso d'améliorer la mobilisation des ressources financières pour la lutte contre les changements climatiques. Il donne un aperçu des principaux acteurs dans la mobilisation des ressources au Burkina Faso à savoir l'Etat, les porteurs de projets/programmes et les partenaires techniques et financiers (PTFs). Cette étude donne également des indications sur l'architecture globale de la finance climat, les instruments de financement et les mécanismes financiers. Elle a mis un focus sur six (06) canaux de la finance climat au Burkina Faso, treize (13) au niveau multilatéral et dix (10) au niveau bilatéral. Par ailleurs, l'étude a fait mention des agences des nations unies, des Banques multilatérales de développement ainsi que plusieurs autres organismes aux niveaux international, régional et sous régional intervenant dans la finance climat. Des informations relatives au financement du secteur privé, des Organisations Non Gouvernementales et associations, et des collectivités territoriales ont également été abordées.

## **I. INTRODUCTION : CONTEXTE**

Les changements climatiques constituent la plus grande des menaces pesant sur le développement durable. De l'évolution des conditions météorologiques, qui ont des effets sur les systèmes socio-économiques, à l'élévation du niveau des mers, qui augmente les risques d'inondations, les conséquences des changements climatiques sont mondiales en termes d'effets et d'échelle.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) indique que des mesures urgentes et des transformations fondamentales sont nécessaires pour limiter le réchauffement planétaire et s'adapter aux changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Par ailleurs, il a été reconnu que sans action immédiate, il sera beaucoup plus difficile et coûteux de s'adapter aux conséquences futures de ces changements climatiques.

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption d'instruments juridiques en vue d'établir un cadre et des principes de base pour la coopération internationale face aux changements climatiques. Ces instruments juridiques que sont, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris visent à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et limiter la hausse de la température de la planète.

Le financement de la lutte contre les changements climatiques est l'un des aspects les plus importants des efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face au défi climatique. C'est un catalyseur essentiel des efforts menés dans les pays en développement pour s'adapter aux changements climatiques, limiter les émissions de GES et soutenir le passage à un développement durable.

Il existe à ce jour plusieurs opportunités de financement des mesures d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques. Ces opportunités comprennent les mécanismes financiers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), les initiatives d'autres institutions financières bilatérales ou multilatérales et des investissements privés. Cependant, force est de constater que ces opportunités sont peu connues par les acteurs notamment ceux des pays en développement comme le Burkina Faso. C'est pourquoi, il s'avère important de travailler à faire connaître ces multiples opportunités à tous les acteurs du public, du privé, des ONG et associations et des collectivités territoriales. Une des étapes importantes demeure la réalisation d'une cartographie de la finance climat qui sera un outil capital dans la mobilisation des ressources des financements climatiques.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF) a pris l'initiative d'établir une cartographie des sources de financements destinées à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques de sorte à permettre la mise en place une base de données sur les sources de financements climatiques selon leurs enveloppes, leurs domaines d'éligibilité et leurs critères de sélection.

Cette étude visait les objectifs ci-après :

- inventories les différents canaux de financements climatiques nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux ;
- identifier les enveloppes, les domaines d'éligibilité ainsi que les critères de sélection de ces canaux ;
- identifier les mécanismes et processus d'accès à ces différents canaux ;
- identifier les principales contraintes liées à l'accès aux financements climatiques ;
- faire des recommandations pour une mobilisation plus accrue des financements climatiques au Burkina Faso.

## **II. BREF APERCU SUR LA FINANCE (OU DU FINANCEMENT) CLIMAT INTERNATIONAL**

### **2.1 Définitions**

#### **2.1.1 Changement climatique**

Il existe plusieurs définitions du changement climatique. Mais de façon globale, le changement climatique renvoie à des changements de caractéristiques climatiques (température, humidité, précipitations, vents et phénomènes météorologiques importants) sur de longues périodes (minimum 30 ans).

Selon la CCNUCC, on entend par changement climatique des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine qui affectent la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours de périodes comparables.

Pour le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), le changement climatique se réfère à une variation statistiquement significative dans l'état moyen du climat qui peut être due à la variabilité naturelle ou aux activités humaines.

A ce phénomène de changement climatique, s'ajoute la variabilité climatique qui est une variation intra et interannuelle du climat (par exemple, une année il pleut beaucoup, l'année suivante est sèche ; une année, le démarrage de la saison des pluies est précoce puis tardive une autre).

#### **2.1.2 Adaptation**

Selon le GIEC, l'adaptation consiste à anticiper les effets néfastes des changements climatiques en prenant les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dégâts (aussi exploiter les effets bénéfiques). Le financement des mesures d'adaptation se rapporte aux activités qui apportent une réponse (ou anticipent) aux impacts du changement climatique, tels que les inondations, les vents violents, les sécheresses, les vagues de chaleur et la forte variabilité des précipitations. Ces activités doivent permettre de s'adapter aux effets socio-économiques et environnementaux indésirables et aux dommages physiques causés par le changement climatique ou la menace de ce changement. Une activité est qualifiée d'activité d'adaptation aux changements climatiques si elle permet de s'ajuster « au climat actuel ou attendu et à ses conséquences ».

#### **2.1.3 Atténuation**

C'est l'intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de séquestration des gaz à effet de serre (GES) dans le domaine du changement climatique (GIEC, 2007). Une activité est considérée comme relevant de l'atténuation si elle réduit les sources de GES ou améliore les puits de GES. Les activités de financement de l'atténuation ont souvent un impact à moyen et à long terme et elles peuvent être menées dans différents secteurs, tels que l'énergie, les transports, les bâtiments, l'agriculture et la foresterie.

#### **2.1.4 Résilience**

La résilience s'entend de la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des risques climatiques d'y résister et de les absorber, de s'adapter à leurs effets et de s'en relever rapidement et efficacement, notamment en préservant et en rétablissant ses structures et fonctions essentielles (GIEC, 2007).

#### **2.1.5 Financement climatique ou la finance climat**

A ce jour, il n'existe pas de définition convenue de la finance climat ou financement climatique. On note cependant, l'existence de plusieurs définitions opérationnelles utilisées par différentes organisations. Toutefois, ces définitions convergent vers des éléments communs qui font que la finance climat se caractérise par un certain nombre de critères dont les principales sont ci-après :

- la source du financement qui peut être publique ou privée ;
- les formes de financements : subventions, prêts concessionnels, garanties et prises de participation, etc. ;
- le sens du flux de financement : des pays développés vers les pays en développement, dans les pays développés ou en développement etc. ;
- l'« additionnalité » de la finance climat par rapport à l'aide au développement : ce financement devant être supérieur à ce qui aurait été prévu de toute façon « nouveau et additionnel » ;
- les actions financées : atténuation, adaptation ou les deux en même temps.

En général, les financements climat désignent les ressources financières mobilisées pour financer des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Elle prend également en compte les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC.

Par ailleurs, le comité permanent des finances de la CCNUCC, dans son rapport d'évaluation biennale et d'aperçu des flux de financement du climat en 2016 a utilisé la définition suivante : « Le financement climatique vise à réduire les émissions des gaz à effet de serre, à améliorer les puits de gaz à effet de serre, à maintenir et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques aux impacts négatifs du changement climatique ». Cette définition cadre le financement du changement climatique dans sa forme la plus large en ce qui concerne les flux de fonds vers toutes les activités, programmes ou projets qui soutiennent des projets liés au changement climatique, que ce soit l'atténuation ou l'adaptation, partout dans le monde.

En outre, la CCNUCC précise que le financement climatique se définit comme « un financement local, national ou transnational, qui peut provenir de sources de financement publiques, privées ou alternatives ».

Actuellement, le terme de la finance climatique est le plus souvent associé aux processus internationaux de négociation sur le changement climatique. En effet, depuis 1992, il a été un élément central des négociations et est le plus souvent associé à l'objectif de mobilisation de 100 milliards de dollars US par an. Cet



objectif a d'abord été convenu dans l'Accord de Copenhague en 2009 et élargi dans les Accords de Cancún en 2010, où le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé pour servir de mécanisme d'exécution clé. Dans l'Accord de Paris en 2015, cet objectif a encore été renforcé, avec pour objectif de relever l'objectif après 2025 et que ce financement proviendrait d'une grande variété de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris sources alternatives de financement.

### **2.1.6 Financement durable**

Il désigne la mise à disposition de financements pour les investissements intégrant des considérations environnementales, sociales, culturelles et de gouvernance. Conformément à la définition de l'UE : « le financement durable présente une forte composante de financement vert qui vise à soutenir la croissance économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement, en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre et la pollution, en minimisant les déchets et en renforçant l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles. Il implique également une sensibilisation accrue et une plus grande transparence sur les risques qui peuvent avoir un impact sur la viabilité du système financier et la nécessité pour les acteurs financiers et les entreprises d'atténuer ces risques grâce à une gouvernance appropriée ».

### **2.1.7 Finance verte**

La finance verte rassemble l'ensemble des opérations financières ayant pour finalité de favoriser la transition énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique ([www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)). Il s'agit d'un marché qui s'est considérablement développé et qui continue à croître.

L'outil principal de la finance verte demeure les **obligations vertes** ou **Green bonds**, émises dans le but de financer les initiatives participant à lutter contre le réchauffement climatique et à assurer la transition énergétique. Les investisseurs peuvent aussi sélectionner des entreprises sur les critères environnementaux par le biais des fonds verts.

En d'autres termes, la Finance verte s'inscrit dans le cadre de l'investissement responsable (IR) qui a pour finalité d'ajouter le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux critères purement financiers.

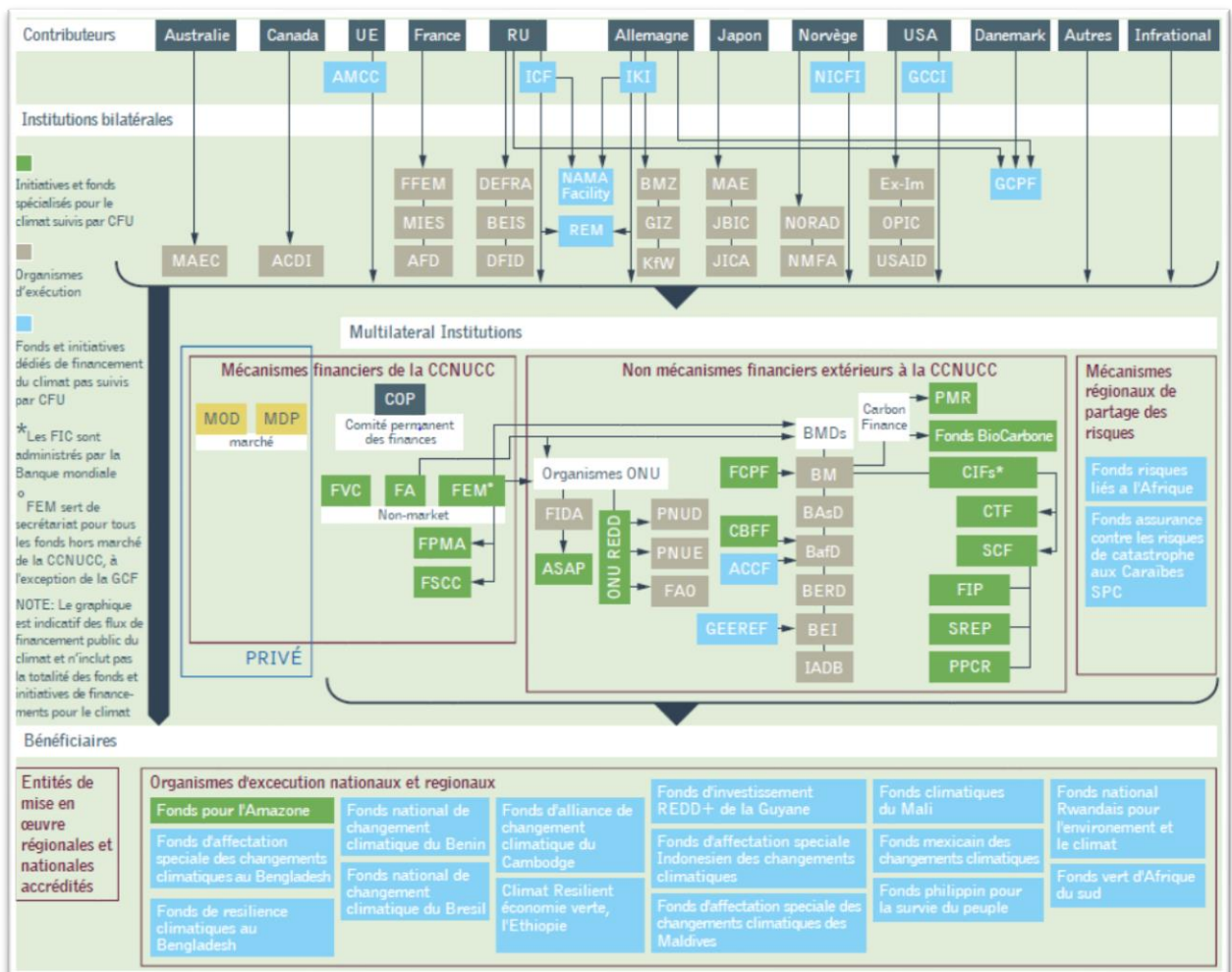
### **2.1.8 Projet climatiquement bancable**

Selon European Investment Bank, un projet est considéré comme bancable si les prêteurs / donateurs sont prêts à le financer. A cet effet, un projet climatiquement bancable doit aborder les problèmes spécifiques liés au climat, en termes d'atténuation et/ou d'adaptation. L'accent peut être mis sur : (i) les interventions (actions et activités) et les impacts du projet, (ii) les indicateurs qui fourniront un moyen simple et fiable de mesurer les réalisations, de refléter les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer la performance.

## 2.2 Architecture globale de la finance climat internationale

La finance climat demeure indispensable à la réalisation d'un développement résilient au changement climatique et sobre en carbone. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et constamment en transformation. Les fonds sont déboursés via des canaux multilatéraux (à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris), et de plus en plus souvent via des canaux bilatéraux, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux.

Les flux financiers transitent par plusieurs canaux, y compris via les fonds multilatéraux spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs pays développés ont également créé des initiatives de financement climatique, ou font transiter ces financements par le biais de leurs institutions bilatérales d'aide au développement. En parallèle, de nombreux pays en développement ont également créé des fonds nationaux et régionaux pour réceptionner et canaliser les financements climat (graphique 1).



Graphique 1 : Architecture financière mondiale pour le climat

Source : Charlene Watson, ODI, et Liane Schalatek, HBS, février 2020

Pour donner une lecture simplifiée de cette architecture complexe, on peut classer ces différents fonds selon :

- les sources et les mécanismes de financement liés au changement climatique au regard de l'échelle de mise en œuvre qu'elle soit multilatérale, bilatérale, sous l'égide de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) ou des banques multilatérales de développement, ou encore qu'elle relève du marché privé ou de fondations philanthropiques ;
- les instruments financiers qu'ils mettent en œuvre : dons, prêts, participations, prise de risques, etc. ;
- le volume des financements qu'ils allouent aux projets et programmes ;
- les domaines qu'ils soutiennent : **adaptation** ou **atténuation** ou les deux, à la fois.

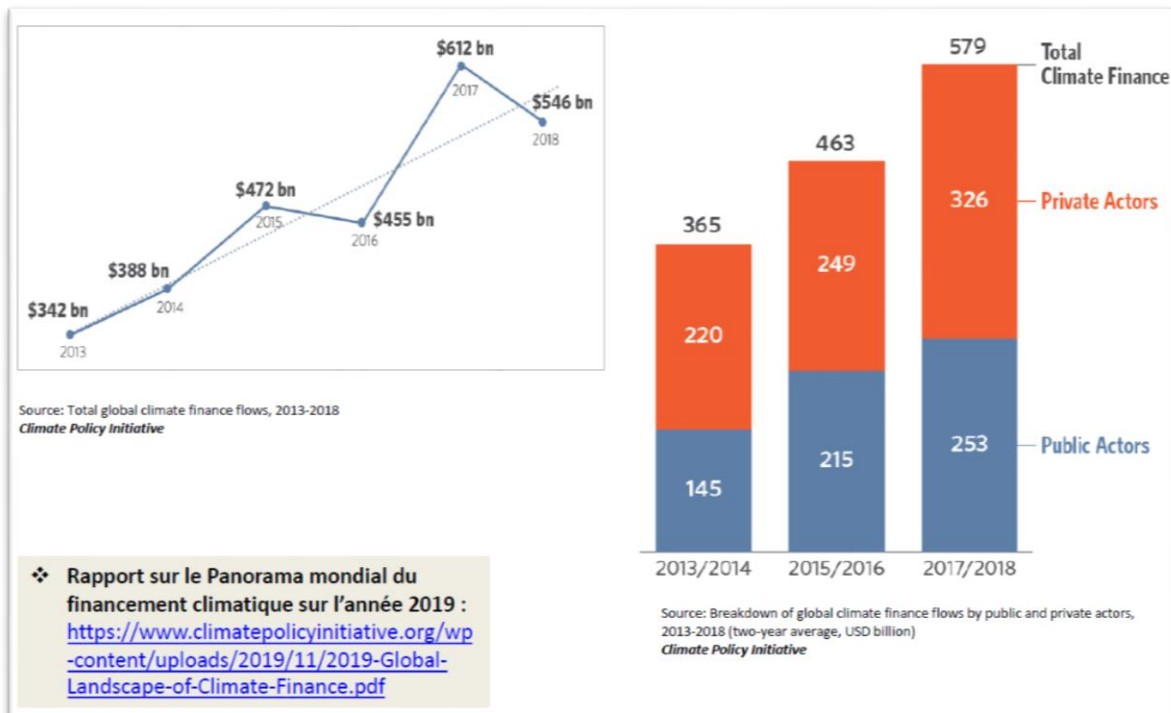
### 2.3 Besoins financiers aux niveaux national et international

Dans le cadre de la finance climat, les pays développés ont l'obligation de fournir un financement climatique pour aider les pays en développement dans leurs actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ainsi que dans le renforcement des capacités et le transfert de technologie (article 4.3 de la CCNUCC). L'article 11 alinéa 1 de la CCNUCC définit un mécanisme chargé de fournir des ressources financières sous forme de dons ou à des conditions de faveur, notamment pour le transfert de technologie. Ce mécanisme relève de la Conférence des Parties devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'éligibilité liés à la Convention. Son fonctionnement est confié à une ou plusieurs entités internationales existantes.

Le Plan d'Action de Bali adopté en 2007 appelle à une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements, en envisageant : (i) un meilleur accès à des ressources financières suffisantes, prévisibles et durables et à un appui financier et technique, et la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires, y compris des fonds d'origine publique et assortis de conditions de faveur pour les pays en développement parties ; (ii) des mesures d'incitation positive en faveur des pays en développement parties pour le renforcement de l'application de stratégies d'atténuation et de mesures d'adaptation (iii) des moyens novateurs de financement pour aider les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques à assumer les coûts de l'adaptation; (iv) des moyens d'inciter à appliquer des mesures d'adaptation fondées sur des politiques de développement durable; (v) la mobilisation de financements et d'investissements des secteurs public et privé (vii) un appui financier et technique au renforcement des capacités.

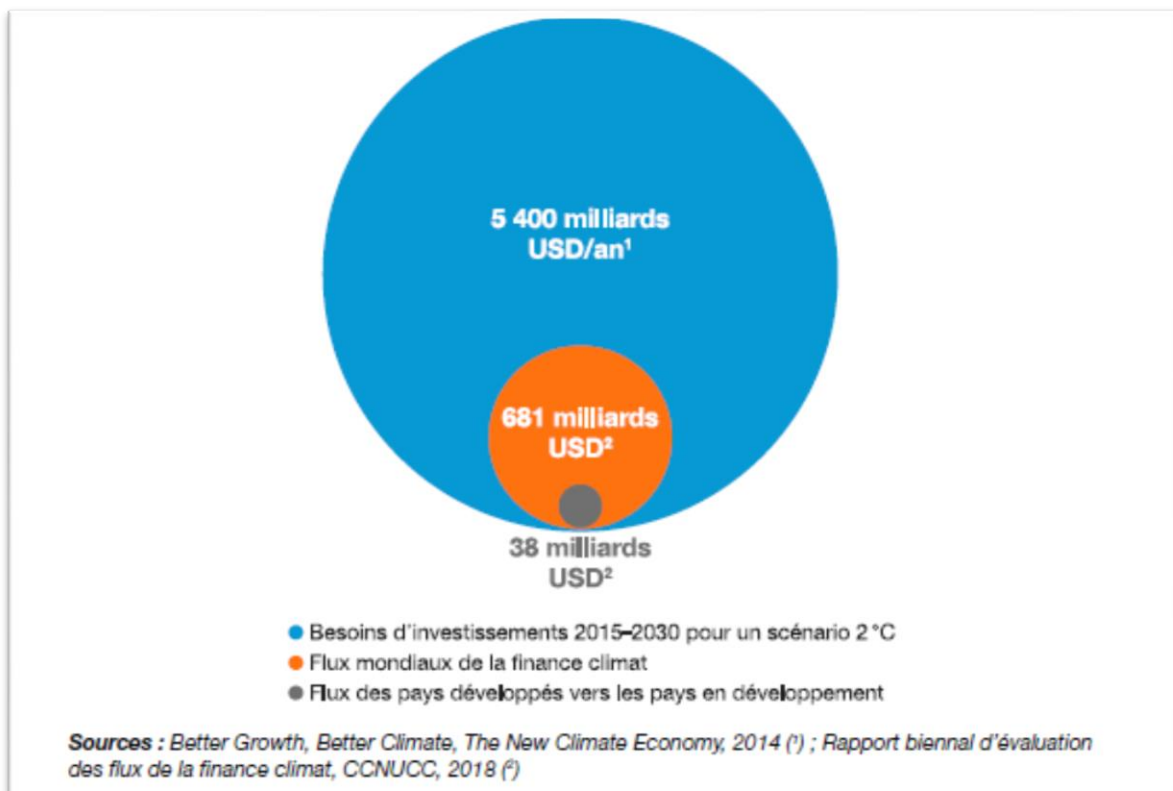
A ce jour des efforts sont déployées aussi bien au niveau international que national pour la mobilisation des ressources. Selon le rapport sur le Panorama mondial du financement climatique publié en 2019, il ressort que le financement climatique annuel suivi en 2017 et 2018 ont franchi pour la première fois la barre du demi-milliard USD. Il ressort également que les flux annuels sont passés à 579 milliards USD, en moyenne, sur la période 2017/2018, soit une augmentation de 116 par

rapport à 2015/2016. Cette hausse reflète des augmentations régulières des financements dans presque tous types d'investisseurs (graphique 2).



Graphique 2: Évolution des flux de financement climatique (2013-2018)

Bien que d'importantes ressources soient mobilisées, les besoins en financement à l'échelle internationale restent énormes. Selon le rapport biennal d'évaluation des flux de la finance climat de la CCNUCC publié en 2018, les besoins financiers en termes d'investissement pour la période 2015-2030 pour l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris (limiter la hausse de la température moyenne nettement en dessous de 2°C) ont été évalués à 5 400 milliards USD par an (graphique 3).



Graphique 3 : flux annuels de la finance climat (2016) au regard des besoins mondiaux d'investissements pour un scénario de 2°C

Au niveau du Burkina Faso des ressources ont été mobilisées dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. En exemple, dans le plan d'investissement de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) initiale, en termes de mobilisation des ressources pour l'exécution des actions d'atténuation et d'adaptation en lien avec l'atteinte de réduction des émissions de GES de l'Accord de Paris sur le climat, on note l'existence de plusieurs projets/programmes d'atténuation et d'adaptation prioritaires d'un montant global estimé à 1 289 501 251 US\$ dont 105 079 055 US\$ déjà mobilisés.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle CDN pour la période 2021-2025, l'évaluation des besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN s'élève à 4 124 231 753 US\$ dont 1 596 368 476 US\$ déjà acquis et 2 527 863 277 US\$ à rechercher. Les actions spécifiques au genre et comprises dans le montant à rechercher est d'un montant de 1 379 891 US\$.

En outre, le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) bâti sur une planification sur une période de 15 ans à un montant total de 3853,75 milliards de Francs CFA soit 7, 70 milliards de dollars pour que le Burkina Faso puisse gérer plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050. Il ressort clairement que ces besoins d'investissement en atténuation et adaptation du Burkina Faso, loin d'être exhaustif restent énormes et nécessitent une mobilisation forte des acteurs pour rechercher ces financements tant au

niveau national qu'international. Ainsi, les sources de financement peuvent être explorées auprès de l'État, des partenaires bilatéraux, des partenaires multilatéraux, du secteur privé et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

## **2.4 Cartographie des acteurs au Burkina Faso et leur rôle**

La mobilisation des financements climatiques fait intervenir plusieurs acteurs pouvant être regroupés en trois (03) grandes catégories : (i) l'État, (ii) les porteurs de projets/programmes, (iii) les partenaires techniques et financiers (PTFs).

### **2.4.1 Etat**

Les structures de l'État impliquées dans la finance climat au Burkina Faso sont essentiellement : (i) le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF), (ii) le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), (iii) la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) et (iv) la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC).

#### **2.4.1.1 Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF)**

Dans son processus d'engagement avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Burkina Faso a mis en place un Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat (SE-FVC/BF). Le SE-FVC/BF, structure de mission de la Primature est coordonné par l'Autorité Nationale Désignée (AND) qui joue le rôle d'interface entre le Gouvernement du Burkina Faso et le secrétariat du FVC basé à Songdo en République de Corée.

La principale mission du SE-FVC/BF consiste à accompagner les acteurs nationaux (Administration publique, secteur privé, collectivités, ONG et associations) pour une mobilisation plus accrue des ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC) à travers l'appui-conseil et le renforcement des capacités.

Le SE-FVC/BF à travers l'AND délivre les lettres de non-objection pour les projets/programmes à soumettre au FVC. Pour ce faire, il entretient des relations techniques et fonctionnelles avec le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) qui coordonne le comité technique d'examen des projets et programmes. Le SE-FVC/BF initie des projets préparatoires (Readiness Programme) visant le renforcement des capacités des parties prenantes ou éventuels porteurs de projets/programmes climatiques. Il approuve et soumet au conseil d'administration du FVC, les candidatures à l'accréditation comme entité d'accès direct. Il interagit régulièrement avec les entités accréditées dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement de l'adaptation et de l'atténuation. En particulier, il s'assure que le soutien technique des entités accréditées contribue à la mise en œuvre des politiques et plans d'adaptation et d'atténuation du pays. Il assure un développement cohérent et une mise en œuvre efficace du portefeuille des projets et programmes climatiques, notamment ceux à soumettre au FVC. Aussi, il met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration du FVC et

assure la coordination stratégique de toutes les interventions du FVC au Burkina Faso en cohérence avec les priorités nationales. Pour finir, le SE-FVC/BF accompagne techniquement les acteurs dans la conception des projets et programmes climatiques.

#### **2.4.1.2 Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)**

Rattaché au cabinet du Ministre en charge de l'environnement, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) est l'organe d'exécution et de mise en œuvre des missions du Conseil National pour le Développement Durable (CNDD). Sa principale mission est de veiller à la prise en compte de la dimension environnementale et du développement durable dans les politiques publiques aux niveaux central et décentralisé, les projets/programmes et activités des acteurs de développement.

Cette structure abrite les Points focaux des conventions de la génération de Rio notamment, le Point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Point focal de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Point focal de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD). Aussi, elle abrite le Point focal opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat, le rôle spécifique du SP/CNDD est de coordonner le comité technique d'examen des projets et programmes qui émet des avis techniques sur les projets/programmes à soumettre au FVC afin de permettre à l'AND d'émettre ou non, la lettre de non-objection. Dans son rôle de rapporter périodiquement sur la mise en œuvre des conventions dont il a la responsabilité, le SP/CNDD doit prendre une part active à l'élaboration des indicateurs des résultats des projets/programmes climatiques. Par ailleurs, en tant que secrétariat de la Conférence Nationale du Développement Durable, il devra contribuer à une meilleure diffusion des résultats, bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre des projets/programmes climatiques.

#### **2.4.1.3 Direction Générale de la Coopération (DGCOOP)**

Structure centrale du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) a pour mission d'organiser les négociations concourant à la mobilisation de l'aide extérieure nécessaire au cofinancement, avec le budget de l'État, de l'investissement public. À ce titre, elle coordonne la recherche de financement et organise les négociations dans le cadre des relations de coopération économique, technique et financière, aux plans bilatéral et multilatéral concourant au développement économique et social du Burkina Faso. Elle est également chargée d'informer, de coordonner, d'orienter et de faciliter l'exécution des actions des ONG et Associations intervenants au Burkina Faso. Elle assure aussi la gestion des relations de coopération économique, technique et financière avec les PTFs et les ONG.

La DGCOOP assure le Point focal du Fonds d'Adaptation (FA). A cet effet, elle délivre les lettres de non-objection pour les projets/programmes à soumettre au FA et initie des projets préparatoires pour le renforcement des capacités des parties prenantes ou éventuels porteurs de projets/programmes climatiques. Aussi, elle approuve et soumet au conseil d'administration du FA, les candidatures à l'accréditation comme entité d'accès direct. Elle interagit régulièrement avec les entités accréditées dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement de l'adaptation. Également, elle assure un développement cohérent et une mise en œuvre efficace du portefeuille des projets et programmes à soumettre au FA. Elle met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration du FA et assure la coordination stratégique de toutes les interventions du fonds au Burkina Faso en cohérence avec les priorités nationales.

#### ***2.4.1.4 Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC)***

La Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC) est une structure centrale du Ministère en charge de l'environnement qui a pour missions la conception et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'économie verte et de changement climatique.

La DGEVCC abrite le Point focal du Centre et réseau de technologie climatique (CTCN) et le Secrétariat Technique National du processus de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (STN/REDD+).

Le Point focal CTCN veille à ce que les demandes soumises au CTCN reflètent leurs circonstances et priorités nationales. Il garantit également que le soutien fourni par le CTCN soit bien coordonné au niveau national avec d'autres processus qui traitent du changement climatique. Il soutient également l'articulation et la priorisation des demandes et des propositions. Aussi, il gère le processus national de soumission des demandes d'assistance technique au CTCN.

Le STN/REDD+ est la structure chargée entre autres de coordonner l'ensemble des activités de préparation de la REDD+. Il veille à la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre du mécanisme REDD+ et accompagne la prise en compte du mécanisme REDD+ dans les référentiels politiques et juridiques. Il coordonne également la formulation des projets et programmes REDD+. Il est chargé de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ au Burkina Faso et assure la coopération avec les PTF. A ce titre, il abrite le Point focal des Fonds qui participent au financement du processus REDD+. Actuellement, il abrite le Point focal PIF du Burkina Faso qui représente le pays au Comité du Fonds stratégique pour le climat et au Sous-comité du Programme d'investissement forestier (PIF).

#### ***2.4.2 Porteurs de projets et programmes***

Les porteurs de projets et programmes financés par les fonds climatiques sont les départements ministériels et institutions publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG et Associations. Les personnes physiques (individus) ne sont pas éligibles aux fonds climatiques. Les porteurs de projets/programmes



identifient les idées de projets dans leurs domaines d'interventions et les traduisent en projets ou programmes conformément aux exigences des différents fonds climatiques. Ils peuvent s'associer à d'autres structures ayant des compétences complémentaires afin de bien définir leurs contributions aux politiques nationales et aux résultats des fonds. Ils doivent travailler en étroite collaboration avec les différentes AND ou Points focaux et les entités accréditées afin de formuler leurs projets/programmes conformément aux orientations fournies par les fonds. Une fois les projets/programmes financés, les porteurs sont chargés de l'exécution, du suivi-évaluation et du rapportage technique et financier. Ils rendent compte de l'exécution du projet/programme aux AND et aux entités accréditées.

### **2.4.3 Partenaires techniques et financiers (PTFs)**

Les PTFs peuvent être scindés en deux (02) catégories : la coopération bilatérale et la coopération multilatérale. La coopération bilatérale est une assistance mutuelle et complémentaire entre deux (02) États souverains. La coopération multilatérale quant à elle, désigne un mode d'organisation des relations inter-étatiques. Elle se traduit par la coopération de trois (03) États au moins.

Les PTFs financent directement des projets et programmes climatiques. Ils accompagnent également les acteurs nationaux dans la mobilisation des ressources des fonds climatiques.

A cet effet, la plupart des institutions internationales présentes au Burkina Faso sont accréditées auprès des fonds climatiques (FVC, FA, etc.). Les entités accréditées peuvent être privées ou publiques, non gouvernementales, infranationales, nationales, régionales ou internationales, dans la mesure où elles respectent les normes des fonds. Elles assurent l'élaboration de propositions de financement ainsi que la gestion et le suivi des projets et programmes. Les porteurs de projets accèdent aux ressources des fonds climatiques par le biais de ces entités.

Pour le cas du Fonds Vert pour le Climat (FVC), les entités accréditées actives au Burkina Faso sont les suivantes :

- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- le Groupe de la Banque mondiale (BIRD-IDA) ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ;
- la Coopération Luxembourgeoise (LuxDev).

Il existe d'autres entités actives au Burkina Faso, mais qui n'ont pas encore des interventions dans le cadre du FVC. La liste complète des entités accréditées qui interviennent déjà au Burkina Faso à travers d'autres financements que ceux provenant du FVC peut être consultée sur le site Internet suivant :

Plus d'information

<https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory>.

Dans le souci de permettre une mobilisation plus accrue des financements climatiques en général et des ressources du FVC en particulier, le Burkina Faso a désigné deux (02) institutions nationales pour être accréditées auprès du FVC. Il s'agit notamment du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) et de Coris Bank International (CBI). Le tableau 1 suivant présente le niveau d'accréditation du FIE et CBI auprès du FVC.

Tableau 1: niveau d'accréditation du FIE et de CBI auprès du FVC

Institutions	Taille du projet	Fonctions fiduciaires	Catégories environnementales et sociales
FIE	Micro (10 M USD)	Subventions	C <sup>1</sup>
CBI	Moyen (10-50M USD)	Prêts	B <sup>2</sup>

Source : données terrain, 2021

<sup>1</sup> Risques environnementaux et sociaux mineurs

<sup>2</sup> Risques environnementaux et sociaux moyens

### **III. PRESENTATION GLOBALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISES PAR LA FINANCE CLIMAT**

En matière de finance climat, il existe plusieurs instruments de base qui peuvent être utilisés selon différentes modalités et à divers stades du cycle de financement.

Les instruments financiers utilisés pour transférer les financements climat aux bénéficiaires sont nombreux. Toutefois, les dons restent prédominants avec environ 32% des financements bilatéraux, régionaux et autres déclarés à la CCNUCC. Ensuite, viennent les prêts concessionnels (20%), les prêts non concessionnels, les capitaux propres et autres instruments qui représentaient quant-à-eux 20% en 2014. De même, la plupart des financements fournis par les pays développés aux institutions multilatérales le sont sous forme de subventions ou d'apports en capital. Les banques multilatérales de développement (BMD) utilisent ces subventions pour collecter des fonds supplémentaires auprès d'autres sources telles que les marchés des capitaux, ou pour les combiner avec leurs ressources propres afin de réduire le coût global de leur financement aux bénéficiaires.

#### **3.1 Subventions**

Les subventions sont des financements publics fournis sous forme d'espèces, de biens ou de services, pour lesquels aucun remboursement n'est exigé. Ce financement peut être utilisé pour soutenir les projets gouvernementaux, les infrastructures ou la fourniture de biens/services dans le secteur public, privé ou au sein de la société civile. Ces ressources peuvent être utilisées, entre autres, pour : (i) couvrir tout ou partie du coût de l'externalité lorsque le coût de la réduction n'est pas couvert par la génération de revenus internes de l'investissement; (ii) couvrir le coût différentiel des investissements dans le domaine du changement climatique ; (iii) fournir une assistance technique et un renforcement des capacités ; (iv) entreprendre des études de faisabilité ; (v) offrir un renforcement des capacités aux intermédiaires financiers afin de mobiliser des ressources par le biais d'autres instruments.

Il faut également noter que les subventions sont souvent utilisées pour compléter d'autres instruments, tels que les prêts concessionnels, afin de maximiser l'impact des investissements.

Les subventions peuvent être accordées immédiatement ou déboursées selon un calendrier incitatif après la réalisation d'objectifs spécifiques.

#### **3.2 Prêts concessionnels**

Les prêts concessionnels ou prêts souples renvoient au transfert initial de ressources d'une partie à une autre, avec l'accord que l'argent sera remboursé à des conditions plus favorables que celles du marché. Les prêts concessionnels sont utilisés lorsqu'un financement aux conditions du marché n'est pas disponible ou rendrait l'investissement non viable.

Les « prêteurs concessionnels » tiennent généralement compte des niveaux d'endettement existants et de la capacité de remboursement du bénéficiaire du prêt avant de lui accorder un financement.

### **3.3 Garanties**

Les garanties renvoient au soutien apporté par un acteur public pour transférer certains risques des investisseurs ou des gouvernements nationaux vers cet acteur public. Les garanties peuvent aider les bénéficiaires à gérer les risques physiques liés au financement, à la politique ou au climat qu'ils ne peuvent pas assumer.

En effet, certains investissements impliquent des rendements ajustés au risque inadéquats pour les investisseurs ou les gouvernements et ne parviennent pas à attirer des capitaux par la dette à des conditions qui pourraient garantir la faisabilité du projet. Les garanties permettent d'atténuer ou de gérer ces risques. Les instruments de garantie sont des engagements par lesquels un garant s'engage à remplir les obligations d'un emprunteur envers un prêteur en cas d'inexécution ou de manquement de l'emprunteur à ses obligations, en échange d'une rémunération. Les garanties peuvent couvrir la totalité de l'investissement ou seulement une partie de celui-ci.

### **3.4 Investissements en fonds propres**

Les fonds propres consistent en un investissement dans un projet ou un actif afin d'exercer un effet de levier sur la dette et d'obtenir de meilleurs rendements. Certains projets présentent des risques et des exigences financières importants que les investisseurs ne sont pas nécessairement prêts à assumer. Dans ce cas, il est possible de réaliser des investissements en fonds propres, qui injectent directement des capitaux pour développer l'exploitation d'un projet ou d'une entreprise et lui permettre d'obtenir d'autres ressources, car ils atténuent le risque pour les autres investisseurs. Les investisseurs en fonds propres possèdent une partie de l'entreprise ou des actifs et dépendent donc des résultats du projet pour obtenir un retour financier sur leurs investissements ; ils n'ont aucune garantie de remboursement ou de rendement. En cas d'échec d'un projet, les détenteurs de la dette ont la priorité sur tout retour disponible par rapport aux investisseurs en capital. Les fonds propres sont utilisés lorsque la probabilité d'échec de l'investissement est élevée, mais qu'il reste une probabilité de succès et, par conséquent, de rendement pour le détenteur des fonds propres.

### **3.5 Obligations vertes**

Il s'agit d'un instrument de dette financière émis par une entreprise (financière ou non financière) ou une entité publique (ville, région, gouvernement, banque de développement, etc.) sur les marchés, pour financer uniquement des projets qui contribuent positivement à l'environnement.

Une obligation verte ou green bond (aussi appelée obligation environnementale) est un emprunt obligataire lancé sur les marchés financiers par une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale auprès d'investisseurs dans le but de financer un projet ou une activité bénéfique à la transition.

### **3.6 Prises de participation**

Lorsqu'on crée une société, il faut injecter au départ un capital important. Parfois le créateur de celle-ci ne possède pas ce capital, il lui faut donc faire appel à des investisseurs qui prendront une participation au capital de la société.

La prise de participation dans le capital d'une entreprise, est le fait de souscrire ou d'acheter des titres émis par celle-ci, afin d'en devenir actionnaire. Il s'agit en d'autres termes du « capital risque ». L'objectif de l'investisseur est de participer financièrement au développement d'entreprises innovantes et de réaliser une plus-value lors de la cession de ses titres.

La prise de participation n'est pas réservée uniquement aux grosses sociétés. En effet, des organismes mettent aujourd'hui en place des groupements d'investisseurs désirant prendre part au capital de nouvelles sociétés.

### **3.7 Subventions remboursables**

En général, il s'agit d'un financement dont le remboursement dépend du taux de réussite du programme financé. Il prend en compte l'incertitude technique ou scientifique des travaux, et conditionne le remboursement au succès de ceux-ci. Cependant, comme pour un prêt ou une subvention, le financement se fait généralement à la hauteur des fonds propres du demandeur.

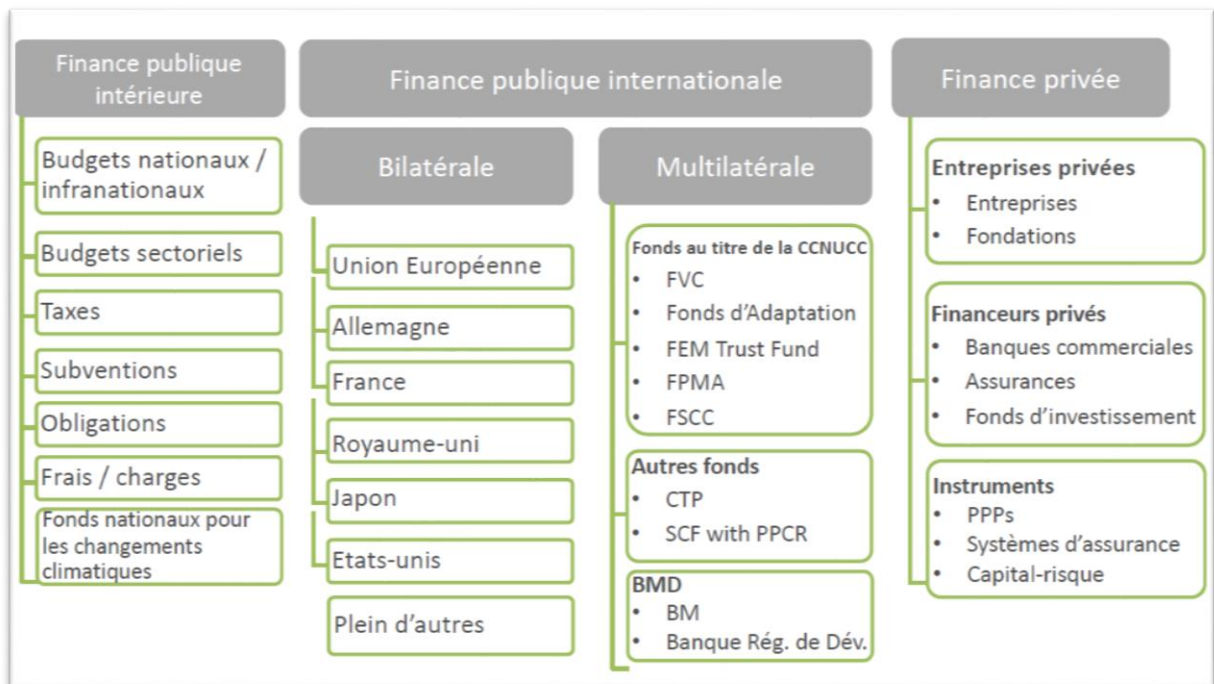
S'il arrive que le projet n'aboutisse pas, une partie du remboursement peut être annulée. Dans ce cas, il faudra produire un rapport de fin de programme faisant un constat d'échec et déterminant un taux d'échec. Ce taux sera expertisé par une entité indépendante qui validera ou non l'échec du projet. A noter qu'il y a toujours un minimum de remboursement quel que soit le taux d'échec, qui peut aller souvent à près de 40%.

### **3.8 Paiements basés sur les résultats**

Souvent appelé « *Rémunération liée à la Performance* » ou « *Financement Basé sur les Résultats* » les Paiements basés sur les résultats se réfèrent au versement d'un paiement à un gouvernement, une organisation ou un individu sous réserve de l'engagement d'actions mesurables pour atteindre un but convoité ou l'atteinte de ce dernier. Avec le soutien de divers bailleurs, beaucoup de pays à revenu faible ou moyen ont utilisé le Paiement basé sur les résultats pour améliorer la qualité, la disponibilité et l'adoption de services de santé.

#### IV. MECANISMES DE FINANCEMENT DU CLIMAT

Il existe différentes sources de financement climatique pouvant provenir de sources nationales, internationales (bilatérale ou multilatérale) et du privé (Graphique 4).



Graphique 4 : différentes sources de financement climatique

Source : Illustration des auteurs, basé du Réseau mondial de PNA, 2017 : Financement du Plan National d'Adaptation (PNA)

#### 4.1 Fonds climatiques au Burkina Faso

Dans plusieurs pays au monde, il existe des initiatives nationales pour la mobilisation des ressources pour les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Pour le cas spécifique du Burkina Faso, il existe des fonds ayant des interventions dans le domaine des changements climatiques.

##### 4.1.1 Fonds d'Intervention pour l'Environnement

Le Fonds d'Intervention pour l'environnement (FIE) est un Établissement public de l'État (EPE) classé dans la catégorie des Fonds nationaux (Fonds d'Etat) institué par Décret N°2015-838/PRES-TRANS/PM/MEF/MERH du 13 juillet 2015. Il constitue un instrument financier conçu pour être un levier de financement national et international. En lien avec ses domaines d'intervention, le FIE est structuré autour de cinq (05) guichets thématiques et un (01) guichet transversal qui est celui en charge de la lutte contre les changements climatiques.

Les objectifs du FIE intègrent les dimensions du développement durable et se déclinent comme suit :

- contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux du Burkina Faso pour soutenir une croissance forte et durable du pays et réduire la pauvreté à moyen et long terme ;

- promouvoir le développement économique du pays en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles (appuyer le développement d'une économie verte, de filières porteuses ou la création d'emplois verts) ;
- lutter contre la pauvreté grâce à un mode d'intervention prenant en compte les populations les plus pauvres et les catégories vulnérables, souvent celles les plus exposées à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles (favoriser l'accès des groupes vulnérables notamment, les femmes et les jeunes au financement).

Le Tableau 2 ci-dessous résume les conditions pour accéder aux financements du FIE.

Tableau 2: informations pour accéder aux ressources du FIE

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Appels à projets	Services publics	Environnement et cadre de vie	Evaluation par les experts et membres du conseil d'administration	<b>20 millions FCFA</b> pour les Collectivités Territoriales  <b>10 millions FCFA</b> pour les autres promoteurs.	Subventions
	Collectivités Territoriales	Gestion durable des ressources forestières et fauniques			Indemnisation des dégâts causés par les animaux sauvages
	Secteur privé	Risques et catastrophes			
	Associations et ONG de développement	Gestion des ressources naturelles sols et eaux (adaptation aux changements climatiques)			
	Institutions de Recherche	Promotion de pratiques durables dans les secteurs productifs et l'énergie			

Source : données terrain, 2021

Plus d'information <https://www.fie-burkina.org>

#### **4.1.2 Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement**

Le Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID) a pour objectif d'assurer un financement sécurisé des activités de recherche et d'innovation.

Le tableau 3 ci-après résume les conditions pour accéder aux financements du FONRID.

Tableau 3: informations pour accéder aux ressources du FONRID

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Appels à projets	Structures publiques et privées (reconnu par l'état) d'enseignement supérieur et de recherche	Agriculture Elevage Environnement Santé Humaine et animale, WASH, sciences humaines	Evaluation par les experts et membres du comité scientifique et technique	30 millions max par projets	Subvention

Source : données terrain, 2021

#### 4.1.3 Banques (Coris Bank International SA)

Coris Bank International (CBI) SA est la première filiale du Groupe Coris, leader sur le marché bancaire burkinabè depuis 2016. Le Pôle bancaire du Groupe CBI piloté par Coris Holding est composé en plus de CBI SA au Burkina Faso, CBI Côte d'Ivoire, CBI Mali, CBI Togo, CBI Bénin, CBI Sénégal, et CBI Niger. Elle finance des projets climatiques dans divers domaines (Tableau 4).

Tableau 4: informations pour accéder aux ressources de CORIS Bank

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Candidature spontanée	Public Privé	Energies renouvelables et efficacité énergétique, bâtiments, industrie, sécurité alimentaire et agriculture, transport, santé, etc.	Evaluation par les experts de la Banque	Variable	Prêts

Source : données terrain, 2021

#### 4.1.4 Sociétés d'assurances

Au Burkina Faso certaines sociétés d'assurance interviennent dans le domaine du climat en œuvrant à protéger le producteur, qui a adhéré, contre les risques de pertes de rendement de sa récolte, suite à une insuffisance de pluies ou à une sécheresse.

##### 4.1.4.1 Société Nationale d'Assurances et de Réassurances

Pour bénéficier de cette assurance avec la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR), il faudra exploiter une superficie avec la spéculation « maïs » et payer à la souscription, sa part sur la prime d'assurance. A la fin de la campagne, par zone assurée, on calcule le rendement à l'hectare et on le compare au rendement minimal de 525 kg/ha, convenu d'avance. Si le résultat trouvé est



supérieur à 525 kg/ha, la personne ne sera pas dédommagée. Si le résultat est inférieur à 525 kg/ha, on vérifiera s'il y a eu des insuffisances (déficits) de pluies ou des cas de sécheresse. S'il n'y a pas eu d'insuffisance de pluies ou des cas de sécheresse, la personne ne sera pas dédommagée. S'il y a eu insuffisance de pluies ou des cas de sécheresse, alors tous les producteurs de la zone concernée seront dédommagés en fonction de l'écart observé entre le rendement réel et celui de 525 kg/ha sans que cet écart n'excède 320 kg/ha, écart maximal convenu d'avance. Si ledit écart venait à excéder 320 kg/ha, alors l'indemnisation sera de 130 000 FCFA/ha. Le Tableau 5 suivant en donne une synthèse.

Tableau 5: informations pour accéder aux ressources de la SONAR

Nom de l'assurance	Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Produit assuré	Critères d'assurance	Montants de financement
<b>SONAR</b>	Être éligible à la subvention sur la prime d'assurance  Avoir son exploitation localisée dans les zones de couverture de l'assurance.	Personnes physiques ou coopératives éligibles à la subvention, par l'Etat, sur la prime d'assurance.	Maïs	A la fin de la campagne, par zone assurée, on calcule le rendement à l'hectare et on le compare au rendement minimal de 525 kg/ha, convenu d'avance.	Le montant garanti est de 130 000 FCFA/ha  Le prix TTC (prime d'assurance) pour le montant garanti est de 12 387 FCFA/ha  La subvention de l'Etat est de 50% soit 6 194 FCFA/ha  Le producteur paiera 6 193 FCFA/ha.

Source : données terrain, 2021

#### 4.1.4.2 Planet Guarantee

Planet Guarantee est une société du Groupe Planet Finance, consacrée à la promotion et au développement de la microassurance. Il œuvre dans le Développement de l'Assurance Agricole. Planet Guarantee a lancé en 2011, l'initiative « Assurance Récolte Sahel » qui a permis de développer deux (02) produits : (i) Assurance Sécheresse pour les producteurs de maïs et (ii) Assurance Baisse de Rendements pour les producteurs de coton avec huit (08) réseaux de distributions impliqués et près de 2000 producteurs couverts en deux (02) campagnes agricoles sur plus de 250 villages du grand Ouest (Régions de la Boucle du Mouhoun, Haut-Bassins, Sud-Ouest et Cascades).

#### **4.1.5 Guichet énergie solaire de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO-BF) 2020-2024, un guichet projets solaires a été ouvert au sein de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) pour recevoir les projets des promoteurs, accompagner la maturation des documents de projets et appuyer la recherche de financement pour leur mise en œuvre. En 2020, l'ANEREE a procédé à un appel à projet afin de recevoir des notes conceptuelles des projets et de les inscrire dans le processus de sélection et de maturation mis en place par le guichet projet. Les projets à ce guichet sont les projets d'énergie solaire photovoltaïque et les projets d'énergie solaire thermique.

Le guichet projets solaire est une cellule de facilitation, d'orientation et de conseil au promoteur pour la préparation, la maîtrise et la maturation de son projet jusqu'à son lancement en passant par la mobilisation des ressources. Il met à la disposition des promoteurs de projets, la réglementation du secteur et les procédures connexes, des ingénieurs pour la maturation (ou faisabilité) technique, une base de données sur les niches d'investissement et une expertise en élaboration de projet. Les fonctions du guichet vont de l'accompagnement dans toutes les étapes du développement jusqu'à la recherche de financement. Les activités du guichet comprennent, la mobilisation des ressources auprès des PTF, la mise en place d'un cadre de concertation avec les banques pour un meilleur accompagnement, la mise en place d'un dispositif de renforcement d'échanges et de capacités des porteurs de projet, l'identification des porteurs de projets dans le solaire, l'analyse et le suivi-évaluation de projets financés en collaboration avec le promoteur, l'accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation de l'étude de préfaisabilité de leurs projets.

Plus d'information <https://aneree.bf/>

#### **4.2 Fonds nationaux d'autres pays**

Parmi les fonds nationaux d'autres pays, il y a le **Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF)** qui figure parmi les premiers fonds nationaux au monde.

Le Fonds Amazonie, établi par le Brésil et administré par la Banque brésilienne de développement (BNDES), est le plus grand fonds national, grâce à l'engagement de la Norvège de plus d'1 milliard US\$.

Le **Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes (CCRIF)** a été créé en 2007 grâce à l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement, mais est désormais également financé par les primes des pays en développement. Un groupe de 16 pays membre à risques offre une assurance paramétrique au CCRIF.

Il existe également des fonds nationaux pour les changements climatiques au **Bangladesh, Bénin, Cambodge, Éthiopie, Guyane, Maldives, Mali,**

**Mexique, Philippines, Rwanda et Afrique du Sud.** D'autres pays ont proposé la création de fonds similaires dans leurs stratégies et plans d'action sur les changements climatiques.

Dans de nombreux cas le PNUD a agi comme administrateur initial de fonds nationaux, augmentant la confiance des bailleurs de fonds, garantissant que de bonnes normes fiduciaires seront atteintes, mais de nombreux pays ont maintenant confiés ces tâches à des institutions nationales. Les données sur la dotation des fonds nationaux ne sont pas le plus souvent disponibles.

Dès leur création, ces fonds ont, suscité un grand intérêt, notamment parce que leurs structures de gouvernance indépendantes, transparentes et inclusives devaient permettre d'orienter les financements vers des projets adaptés aux circonstances nationales et conformes aux priorités du pays. Les systèmes de coordination nationaux devaient améliorer l'efficacité des transactions. Cependant, en pratique, l'impact des fonds nationaux sur le renforcement de l'appropriation et la coordination nationale des financements reste à démontrer. Aussi, les sommes de financement que ces fonds ont soulevées sont souvent modestes. Au même moment, de nombreux pays en développement commencent à intégrer le risque climatique dans leurs cadres budgétaires nationaux, et à surveiller les dépenses liées au climat.

### **4.3 Mécanismes financiers au niveau international**

#### ***4.3.1 Fonds pour le climat gérés par les entités opérationnelles des mécanismes financiers de la CCNUCC***

Parmi les Conventions de la génération de Rio, la CCNUCC a reçu une attention particulière et des financements conséquents pour la mise en œuvre de ses objectifs. Plusieurs fonds multilatéraux ont été mis en place sous son égide.

##### ***4.3.1.1 Fonds Vert pour le Climat***

Le Fonds Vert pour le climat (FVC) ou Green Climate Fund (GCF) en anglais, a été adopté en 2010 comme mécanisme de financement de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Il est le principal mécanisme de financement multilatéral pour aider les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation et dans la promotion de leur prise en charge du Fonds.

Le mandat du FVC est de promouvoir un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat dans les pays en développement. Son objectif est de promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat en fournissant un appui aux pays en développement pour limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux impacts du changement climatique.

Le FVC ne fonctionne pas avec un cadre d'affectation de ressources par pays mais selon la logique du « premier arrivé, premier servi ». Il diffère des autres fonds de la CCNUCC par la taille des projets financés, les efforts consentis pour

l'implication du secteur privé, une meilleure appropriation de ses opérations par les pays bénéficiaires et toutes les dispositions prises pour renforcer la transparence, l'égalité et l'équité.

Bien que le FVC soit une entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et dans les termes de l'Accord de Paris, il reste une institution juridiquement indépendante hébergée à Songdo en Corée du Sud. Il est doté de son propre secrétariat et la Banque Mondiale en est son mandataire. Le tableau 6 ci-après résume les conditions pour accéder aux financements du FVC.

Tableau 6: informations pour accéder aux ressources du FVC

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de financement	Montants de financement	Type de financement
<p><b>Accès direct</b> aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, régionaux ou infranationaux (ministères, des ONG, des banques nationales de développement ou tout autre organisation domestique ou régionale qui répond aux normes imposées par le Fonds)</p> <p><b>Accès international (multilatéral)</b> aux financements via des organismes régionaux et internationaux accrédités (comme les banques multilatérales et régionales de développement et les agences onusiennes)</p>	<p>Ministères et autres institutions publiques</p> <p>Collectivités territoriales</p> <p>Secteur privé</p> <p>ONG et associations</p>	<p><b>Adaptation</b> : Santé, Sécurité en eau et alimentaire ; Moyens d'existence des populations et communautés ; Infrastructures et environnement bâti ; Ecosystèmes et services écosystémiques</p> <p><b>Atténuation</b> : Génération et l'accès à l'énergie ; Transport ; Bâtiments, villes, industries et appareils ; forêts et utilisation des terres</p> <p>Parité de financement entre l'adaptation et l'atténuation (50%)</p>	<p>1) Potentiel d'impact</p> <p>2) Potentiel de changement de paradigme</p> <p>3) Potentiel de développement durable</p> <p>4) Besoins des bénéficiaires</p> <p>5) Appropriation nationale</p> <p>6) Efficacité et efficacité</p> <p>NB : Une lettre de non-objection de l'Autorité nationale désignée ou du pays est également nécessaire</p>	<p>Micro projet : 0 à 10 millions USD.</p> <p>Petit Projet : 10 millions USD à 50 millions USD.</p> <p>Moyen projet : 50 millions USD à 250 millions USD.</p> <p>Grand projet : plus de 250 millions USD.</p>	<p>Subventions, prêts concessionnels, garanties, prise de participation</p>

Source : données terrains, 2021

### ➤ **Critères d'accréditation au FVC**

L'exécution des financements alloués par le FVC se fait uniquement à travers des entités accréditées ou des intermédiaires (entités d'exécution). Le processus d'accréditation est fonction des points suivants :

- le type d'accès aux ressources : i) direct pour les EAs à caractère national et régional et, ii) les EAs à caractère international ;
- la taille des projets qu'elles sont susceptibles de gérer ;
- les normes fiduciaires qu'elles sont en mesure de respecter ;
- les catégories de risques environnementaux et sociaux qu'elles sont en mesure de respecter.

Il convient de noter que le FVC gère plusieurs programmes qui sont :

### ➤ **Programme de préparation (*Readiness programme*)**

Le programme de préparation ou *Readiness programme* soutient les initiatives menées par les pays en développement pour renforcer leurs capacités institutionnelles, leurs mécanismes de gouvernance et leurs cadres de planification et de programmation afin de s'engager efficacement dans le FVC. Il fournit également des subventions et une assistance technique aux Autorités Nationales Désignées (AND) et/ou Points Focaux (PF) et aux Entités d'Accès Direct (EAD) pour renforcer leurs capacités. Il est important de noter que dans le cadre du programme de préparation, les partenaires d'exécution sont des institutions qui peuvent être désignées par les AND ou les Points focaux pour mettre en œuvre les activités approuvées.

Par ailleurs, tous les pays en développement Parties à la CCNUCC peuvent accéder au programme d'appui à la préparation. Au moins 50% de l'aide à la préparation va aux pays particulièrement vulnérables, notamment les PMA, les Petits Etats Insulaires en développement (PEID) et les États Africains. Les domaines d'intervention du programme sont :

- le renforcement des capacités pour la coordination du financement climatique ;
- les cadres stratégiques pour un développement à faibles émissions (Programmes Pays) ;
- le renforcement de la planification de l'adaptation ;
- le développement d'un pipeline de projets pour un changement de paradigme ;
- le partage des connaissances et apprentissage ;
- la formulation des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et autres processus de planification.

Les mécanismes de financement au titre de ce programme sont ci-après :

- **1 million USD** de financement par pays par an pour le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des pays (AND, EAD, OSC, Secteur privé) ; l'engagement des parties prenantes ; le soutien à l'accréditation d'EDA ; l'engagement du secteur privé ; l'accès à la finance climat ; l'appui à la coordination, au développement des politiques, à la planification et à la programmation des investissements ;

- **3 millions USD** de financement unique par pays pour le Plan National d'adaptation (PNA) et d'autres processus de planification de l'adaptation ;
- **3 millions USD** de financement stratégique par pays pour trois (03) ans, à condition que la valeur annuelle de la proposition reste dans les limites du plafond annuel établi de 1 million USD par pays.

➤ **Programmes Pays**

Les Programmes Pays du Fonds Vert pour le Climat sont la pierre angulaire du développement du portefeuille de projets de chaque pays avec le FVC. Un programme-pays est centré sur les contextes uniques de développement durable, de changement climatique et de financement du climat d'un pays afin de prioriser les projets et programmes à financer par le FVC d'une manière qui favorise l'appropriation par le pays, stimule la transformation dans les secteurs et les régions clés du pays et, si possible, mobilise le financement d'autres sources publiques et privées pour atteindre les objectifs ambitieux du pays en matière de changement climatique. Il constitue la base de l'établissement des priorités pour le développement ultérieur des Propositions de financement des projets et programmes soumises par les Entités Accréditées du FVC au nom du pays.

Le Programme Pays est donc un document de travail qu'une proposition de financement. Il a pour objectif de présenter les principes directeurs et les ambitions qui sous-tendent les activités relatives au FVC dans le pays. Les orientations y ont été élaborées conformément aux politiques et stratégies existantes et aux cadres de planification nationale en lien avec la résilience aux méfaits du changement climatique.

Les éléments clés des Programme Pays sont :

- le contenu du développement du pays et le changement climatique ;
- les domaines prioritaires pour la programmation de l'accès aux financements du FVC ;
- la préparation des projets et des besoins d'appui préparatoire ;
- l'alignement sur les politiques du FVC ;
- les rôles des parties prenantes, notamment des entités ;
- le soutien complémentaire ;
- le suivi et mises à jour.

➤ **Programme d'Appui aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises**

Le FVC vise à fournir un financement aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) à tous les stades de leur croissance, avec un maximum de 200 millions d'USD alloués au programme. La première tranche étant limitée à 100 millions d'USD est destinée aux pays en développement, y compris les PMA, les PEID et les États africains, pendant la durée du programme.

La demande de propositions est ouverte aux projets ou programmes de soutien aux MPME qui s'inscrivent dans les priorités nationales en matière de climat, et qui correspondent aux huit (08) domaines de résultats clés du FVC. Cela inclut les MPME qui travaillent dans n'importe quel domaine de la chaîne

d'approvisionnement en biens et services climatiques (de la production et des services à la distribution), dans des activités liées à l'atténuation et à l'adaptation.

➤ **Financement du processus REDD+**

Le FVC finance les trois (03) phases de REDD+ :

- la **phase de Préparation** : élaboration de stratégies ou de plans d'action nationaux, de mesures politiques et d'autres activités de renforcement des capacités ;
- la **phase de Mise en œuvre** : des politiques et mesures nationales et des stratégies ou plans d'action nationaux ;
- la **phase de Paiements basés sur les résultats** : après vérification des réductions d'émissions.

Les pays qui ont achevé les deux premières phases de REDD+ pour les résultats générés de fin 2013 à fin 2018 peuvent demander un financement de la phase 3 dans le cadre de ce programme pilote. Cet appel à propositions de projet s'étend de la fin 2017 jusqu'à la dernière réunion du Conseil d'administration du FVC en 2022.

➤ **Facilité de préparation des projets**

La facilité de préparation des projets (PPF) est une assistance financière et technique pour la préparation des propositions de financement de projets et de programmes. Le PPF est spécialement conçu pour soutenir les entités d'accès direct pour les projets dans la catégorie des micros et petits projets. Jusqu'à 1,5 million de dollars US sont disponibles pour chaque demande de PPF, en fonction de la proposition de financement en cours d'élaboration et des activités incluses dans la demande du PPF.

Le soutien est disponible selon deux (02) modalités :

- le **financement du PPF** : dans ce cas, les EA reçoivent un financement sous forme de subventions remboursables ou de fonds propres pour entreprendre eux-mêmes des activités de préparation de projet ;
- le **service du PPF** : dans ce cas, le FVC fournit des services de préparation de projets directement aux EA par l'intermédiaire d'une liste de sociétés de conseil indépendantes, garantissant une livraison rapide et de qualité aux EA qui ne souhaitent pas se charger elles-mêmes de la passation de marchés et de la gestion de projets dans le cadre des activités du PPF.

Par ailleurs, il est important de souligner que les demandes de PPF doivent inclure les lettres de non-objection des AND/PF FVC.

Les principales activités prises en charge par le PPF sont :

- les études de pré-faisabilité et de faisabilité, ainsi que le développement du projet ;
- les études environnementales, sociales et du genre ;
- les évaluations des risques ;
- l'identification des indicateurs au niveau du programme/projet ;

- les services précontractuels, y compris la révision des documents d'appel d'offres ;
- les services de conseil et/ou autres services visant à structurer financièrement une action proposée ; et
- autres activités de préparation de projets.

➤ **Procédure d'Approbation Simplifiée (SAP)**

Elle a été adoptée en octobre 2017 et cible spécifiquement (mais pas uniquement) les Entités d'Accès Direct. Elle offre un accès plus facile aux ressources du FVC pour les activités à plus petite échelle. Les activités éligibles au SAP sont :

- les systèmes d'alerte précoce et autres systèmes de surveillance ;
- les installations et équipements au niveau des ménages, tels que la collecte des eaux de pluie ;
- les énergies renouvelables à petite échelle ;
- les projets communautaires à petite échelle en milieu rural et urbain, comme l'approvisionnement en eau et le drainage des villages, la promotion de l'agriculture intelligente face au climat ;
- etc.

Les critères d'éligibilité des projets sont :

- le Potentiel de transformation, favorisant un changement de paradigme vers un développement à faibles émissions et résilient au climat ;
- la demande de financement au FVC à hauteur de 10 millions USD du budget total du projet ; et
- les risques et impacts environnementaux et sociaux classés comme minimales à aucun.

➤ **Accès Direct Amélioré**

L'Accès Direct Amélioré (ADA) est un programme pilote de 200 millions USD conçu pour renforcer l'appropriation des projets. L'ADA est conçu pour au moins 10 programmes pilotes, dont au moins quatre (04) à mettre en œuvre dans les PMA, les PEID et les États africains. Le programme pilote de l'ADA se caractérise par une décentralisation accrue de la prise de décision, les décisions de financement et la supervision des projets étant prises au niveau national ou régional. Cela peut être réalisé, par exemple, en créant un mécanisme spécifique pour financer des projets communautaires à petite échelle. Le programme pilote de l'ADA, offre la flexibilité nécessaire pour s'adapter à un large éventail de conditions et de circonstances nationales, tandis que l'EA maintient le mécanisme de surveillance pour garantir une mise en œuvre efficace du financement.

Les activités éligibles sont :

- l'inclusion à la fois des activités d'adaptation et d'atténuation, dans le cadre d'un ou plusieurs des domaines de résultats du FVC ;
- les propositions devraient soutenir directement les communautés ou les petites et moyennes entreprises (PME), par exemple par le biais de petites subventions ou de lignes de crédit étendues ;
- les activités devraient cibler les acteurs locaux, en tenant compte des aspects liés au genre et des besoins des communautés vulnérables.



L'accessibilité peut se faire suivant deux (02) modalités :

- les Entités d'Accès Direct Accréditées peuvent soumettre des propositions de financement dans le cadre du projet pilote ADA ;
- les entités qui ne sont pas encore accréditées peuvent soumettre une note conceptuelle d'ADA. Toutefois, elles doivent être accréditées avant que le Conseil d'Administration du FVC n'examine leur proposition de financement.

#### **4.3.1.2 Fonds pour l'Environnement Mondial**

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est le premier des fonds de la CCNUCC, il a été créé aux lendemains du Sommet de la Terre de Rio en 1992 pour aider à résoudre les problèmes environnementaux les plus pressants. Les contributions financières sont renouvelées tous les quatre (04) ans par les 39 pays donateurs du FEM. Les fonds du FEM sont mis à la disposition des pays en développement et des pays à économie en transition pour atteindre les objectifs des conventions et accords internationaux sur l'environnement. Depuis sa création, il a accordé plus de 21,5 milliards de dollars de subventions et mobilisé 117 milliards de dollars supplémentaires en cofinancement pour plus de 5 000 projets et programmes. Il soutient la mise en œuvre des principales conventions internationales sur l'environnement, notamment sur la biodiversité, le changement climatique, les produits chimiques et la désertification. Grâce à son Programme de micro financements, le FEM a apporté son soutien à plus de 25 000 initiatives de la société civile et des communautés dans 135 pays.

La Banque mondiale est l'Administrateur du FEM qui rassemble 184 gouvernements membres ainsi que des partenaires de la société civile, des organisations internationales et du secteur privé.

Des systèmes différents d'allocation des ressources, tels que le Cadre d'allocation des ressources (RAF), ont été mis en place dans le but d'allouer des fonds aux pays bénéficiaires. En 2009-2010, le FEM a mis à jour son système d'allocation des ressources lors de la 5<sup>ème</sup> reconstitution de ses fonds (FEM-5) en introduisant le Système transparent d'allocation des ressources (STAR), qui alloue des ressources indicatives aux pays éligibles sur la base d'indicateurs transparents qui reflètent la performance des pays et leur capacité potentielle d'améliorer la situation de l'environnement à l'échelle globale. En mars 2017, le FEM a engagé son 7<sup>ème</sup> cycle de reconstitution de fonds (FEM-7) sur la base d'un scénario de statu quo et avec une diminution des allocations de fonds pour la fenêtre changement climatique au regard de la mise en œuvre du Fonds Vert pour le Climat. Le tableau 7 ci-après résume les conditions pour accéder aux financements du FEM.

Tableau 7: informations pour accéder aux ressources du FEM

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Appel à candidature au niveau national et accès aux ressources à travers la modalité STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources) : allocation budgétaire pour chaque pays éligible destinée aux projets biodiversité, changements climatiques et dégradation des terres. Les autres domaines (eaux internationales, produits chimiques, couche d'ozone) sont financés par un budget séparé sous forme de fonds compétitifs à l'échelle mondiale à travers des documents de projets élaborés et soumis au FEM	Agences gouvernementales, organisations de la société civile, entreprises du secteur privé, institutions de recherche des pays en développement et des pays à économie en transition ayant ratifié les conventions et accords internationaux sur l'environnement	Diversité biologique Dégradation des sols Eaux internationales Polluants organiques persistants Appauvrissement de la couche d'ozone (pays en transition seulement) Changements climatiques Questions transsectorielles et approches intégrées (Gestion durable des forêts, Gestion sans risque des substances chimiques, renforcement des capacités, Approches intégrées : Eliminer la déforestation des chaînes de production agricole (denrées), Durabilité et résilience pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, Villes durables - Action locale pour des biens communs)	Eligibilité du Pays Priorité nationale Priorités du FEM (Systèmes alimentaires, utilisation et la restauration des sols ; les Villes durables et la Gestion durable des forêts) Financement : (le projet ne doit solliciter le financement du FEM que pour les coûts supplémentaires convenus des mesures visant à obtenir des avantages pour l'environnement mondial. Participation : (le projet doit faire participer le public à sa conception et à son exécution, conformément à la Politique de participation du public aux projets financés par le FEM et aux directives correspondante.	Projet de grande envergure : montant supérieur à 2 millions USD. Projet de taille moyenne : montant inférieur ou égal à 2 millions USD. Activité habilitante : projet de préparation d'un plan, d'une stratégie ou d'un rapport visant à remplir les engagements pris au titre d'une Convention (pas de montant fixe). Programme : arrangement stratégique à plus long terme de projets individuels mais liés entre eux, visant à obtenir des effets à grande échelle sur l'environnement mondial (pas de montant fixe).	Subvention

Source : données terrains, 2021

Plus d'information <https://www.thegef.org>

Deux (02) fonds visant l'adaptation aux changements climatiques ont été établis sous l'égide de la CCNUCC et sont gérés par le FEM. Il s'agit du **Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF)** et du **Fonds Spécial pour la lutte contre les Changements Climatiques (SCCF)**. Il existe également un **Programme de Petites Subventions (SGP)**, financé par le FEM.

#### 4.3.1.3 Fonds pour les pays les moins avancés

Le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA, ou LDCF pour son sigle en anglais) a été établi en 2001 par la COP 7 tenue à Marrakech dans le cadre de la CCNUCC pour répondre aux besoins particuliers des PMA qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. L'objectif de ce fonds est de fournir un soutien prioritaire aux PMA pour la préparation et la mise en œuvre des PANA, qui sont des stratégies pilotées par les pays pour identifier leurs besoins immédiats en matière d'adaptation aux changements climatiques (tableau 8).

Tableau 8: informations pour accéder aux ressources du Fonds PMA (LDCF)

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Le proposant du projet développe un concept de projet et demande l'assistance d'une entité d'exécution du FEM. Le proposant du projet s'emploie à le faire approuver par le Point focal opérationnel national du FEM.	Tout PMA qui est partie à la CCNUCC et établi un PANA  Acteurs du public, privé, associations, institutions de recherches	Agriculture et sécurité alimentaire  Santé  Gestion et prévention des risques de catastrophe  Infrastructure  Ecosystèmes fragiles	Idée de base du projet (effets positifs au plan de l'adaptation et justification du coût additionnel)  Cadrage avec les priorités des PANA  Dispositif de mise en œuvre  Budget indicatif et cofinancement	Chaque PMA peut actuellement obtenir jusqu'à 20 millions USD sur la base d'un accès équitable  Les projets d'un montant supérieur à 2 millions de dollars constituent des projets de grande envergure.  Ceux d'un montant inférieur ou égal à 2 millions de dollars sont des projets de moyenne envergure.  Les projets de moyenne envergure sont soumis à un cycle	Subvention (dons)
Pour les projets de grande envergure, la soumission commence par une fiche d'identité du projet (FIP), suivie d'un formulaire d'agrément du DG. Le processus pour les					

projets de moyenne envergure peut démarrer avec un formulaire d'agrément du DG. Une fois que le DG a donné son agrément, les fonds peuvent être débloqués et transférés à l'Entité d'exécution				encore plus allégé que celui des projets de grande envergure.	
--	--	--	--	---	--

Source : données terrain, 2021

Plus d'information <http://www.thegef.org/gef/LDCF>

#### 4.3.1.4 Fonds Spécial pour la lutte contre les Changements Climatiques

Ce fonds a été créé en 2001 sous l'égide de la CCNUCC pour financer des activités, programmes et mesures liés aux changements climatiques et venant accompagner ceux financés au moyen de ressources allouées dans le domaine d'intervention « changements climatiques » du FEM et de fonds bilatéraux et multilatéraux dans les parties non visées à l'annexe I.

Le Fonds spécial compte en principe 4 guichets de financement différents : adaptation ; transfert de technologies ; énergie, transport, industries, agriculture et gestion des déchets ; et diversification économique pour les pays tributaires des combustibles fossiles. Mais à ce jour, le Fonds spécial finance des projets et programmes d'adaptation et de transfert de technologies qui : (i) sont impulsés par les pays, d'un bon rapport coût-efficacité et s'intègrent dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté ; et (ii) prennent en compte les communications nationales ou PANA et d'autres études pertinentes et informations fournies par la Partie (tableau 9).

Tableau 9: informations pour accéder aux ressources du Fonds Spécial Changement Climatique (FSCC)

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Le promoteur conçoit une idée de projet dans le cadre du Fonds spécial et sollicite l'assistance d'une Entité d'exécution du FEM.	Acteurs du public, privé, associations, institutions de recherches	4 guichets de financement différents : Adaptation ; Transfert de technologies ; Énergie, transport, industries, agriculture et gestion des	Idée de base du projet (effets positifs au plan de l'adaptation et justification du coût additionnel)	Les projets d'un montant supérieur à 1 million de dollars constituent des projets de grande envergure ; ceux d'un montant	Subvention (Don)

<p>Le promoteur du projet obtient l'aval du point focal technique du FEM.</p> <p>Pour les projets de grande envergure, la soumission dans le cadre du Fonds spécial commence par une fiche d'identité du projet (FIP), suivie d'un formulaire d'agrément du DG.</p> <p>Le processus pour les projets de moyenne envergure peut démarrer avec un formulaire d'agrément du DG. Une fois que le DG a donné son agrément, les fonds peuvent être débloqués et transférés à l'Entité d'exécution.</p>		<p>déchets ; et Diversification économique pour les pays tributaires des combustibles fossiles</p>	<p>Cadrage avec les priorités des pays</p> <p>Dispositif de mise en œuvre</p> <p>Budget indicatif et cofinancement</p>	<p>inférieur ou égal à 1 million de dollars sont des projets de moyenne envergure. Les projets de moyenne envergure sont soumis à un cycle encore plus allégé que celui des projets de grande envergure.</p>	
--	--	--	--	--	--

Source : données terrain, 2021

Plus d'information [www.thegef.org/gef/SCCF](http://www.thegef.org/gef/SCCF)

#### 4.3.1.5 Programme de Petites Subventions du FEM

Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) est un mécanisme financier, mis en œuvre par le PNUD, qui vise à réduire les menaces qui pèsent sur l'environnement mondial, par des initiatives communautaires. Sa stratégie consiste à apporter des appuis techniques et financiers directs, jusqu'à 50 000 USD, aux organisations de la société civile, pour

soutenir des initiatives communautaires qui contribuent à la conservation des ressources naturelles et qui renforcent la résilience des populations pauvres et vulnérables. Les domaines éligibles sont la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la dégradation des terres et la gestion durable des forêts, des eaux internationales et des produits chimiques.

Dans la pratique, la subvention moyenne a été d'environ 25 000 dollars. En outre, le Programme fournit un maximum de 150 000 dollars pour les projets stratégiques. Ces projets plus importants permettent de passer à l'échelle supérieure et de couvrir un grand nombre de communautés dans un paysage terrestre ou marin critique.

Des appels à projets annuels sont organisés dans le pays pour le financement des projets en lien avec le programme.

#### 4.3.1.6 Fonds d'adaptation

Le Fonds d'Adaptation (FA) a été créé en 2001 lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP7) à la CCNUCC à Marrakech (Maroc) en vertu du Protocole de Kyoto et officiellement lancé en 2007. C'est un Fonds international dédié au financement des projets et programmes d'adaptation concrets qui visent à aider les communautés et les secteurs vulnérables des pays en développement parties au Protocole de Kyoto à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Le financement se fait par l'intermédiaire des Entités de mise en œuvre Nationales, des Entités de mise en œuvre Régionales et des Entités de mise œuvre Multilatérales. Le FA offre des subventions de Readiness pour la coopération Sud-Sud, pour une assistance technique, pour l'assistance à la formulation des projets et la mise à l'échelle de projets. Le FA est financé par une part des produits des activités du mécanisme pour un développement propre (MDP) et d'autres sources de financement. La part du produit s'élève à 2% des réductions d'émissions certifiées (URCE) délivrées pour une activité de projet MDP. Le tableau 10 suivant donne plus de détail sur le fonds.

Tableau 10: informations pour accéder aux ressources du FA

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
<b>Accès direct</b> aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, <b>Accès international (multilatéral)</b> aux	Pays en développement d'Asie, Pays d'Afrique Pays de l'Amérique latine ayant ratifié le protocole de Kyoto  Structures publiques, Collectivités	Agriculture Foresterie Santé GDT Biodiversité Elevage Eaux internationales	Le degré d'exposition ; le degré d'urgence et les risques en cas d'intervention tardive ; l'accès juste et équitable aux ressources du Fonds ; les enseignement	Le financement sera calculé sur la base du coût intégral de l'adaptation pour les projets et programmes visant à remédier aux effets	Subvention (Don)

<p>financements via des organismes régionaux et internationaux accredités</p> <p>Toutes les demandes de financement doivent être approuvées par le gouvernement demandeur.</p> <p>Chaque partie devra désigner l'autorité habilitée par le gouvernement national à approuver les projets et programmes proposés par les institutions de mise en œuvre, et en informer le Secrétariat</p>	<p>territoriales, Organisations paysannes, ONGs</p>		<p>s tirés de la conception et de l'exécution des projets et programmes ; la recherche d'avantages à l'échelle régionale, dans la mesure du possible ; la maximisation des avantages multisectoriels et transversaux ; et la capacité d'adaptation aux effets défavorables du changement climatique</p>	<p>néfastes des changements climatiques</p> <p>Les parties peuvent entreprendre des activités d'adaptation au titre des catégories suivantes :</p> <p>(a) projets et programmes de petite taille (d'un montant inférieur à 1 million de dollars) ; et,</p> <p>(b) projets et programmes d'un montant supérieur à 1 million de dollars</p>	
--	---	--	---	---	--

Source : données terrain, 2021

Plus d'information <https://www.adaptation-fund.org/>

#### 4.3.1.7 Mécanisme pour un Développement Propre

Le mécanisme de développement propre (MDP) est un mécanisme de financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto selon le principe de la compensation carbone. Il a été créé dans pour aider les pays développés à respecter leurs engagements à réduire les émissions à travers les Unités de Réduction Certifiée des Emissions (URCE) dans les pays en développement. Le MDP est le seul mécanisme prévu par le protocole de Kyoto qui implique les pays du Sud, en leur permettant d'accueillir des projets de réduction d'émissions sur leur territoire. L'un des buts du MDP est en effet de contribuer au développement durable de ces pays, dans un esprit de partenariat entre le pays hôte et le développeur du ou des projets. Le tableau 12 ci-dessous donne des orientations pour accéder aux ressources de ce mécanisme.

Les dispositions suivantes doivent être mises en œuvre par le pays hôte : ratification de la CCNUCC et le protocole de Kyoto ; désignation d'un point focal et mise en place d'une AND/MDP. Le tableau 11 ci-dessous donne des orientations sur les modalités d'accès au MDP.

Tableau 11: informations pour accéder aux ressources du MDP

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Tout projet ou programme MDP doit fournir les informations utiles et vérifiables, nécessaires à son approbation. L'élaboration d'un projet ou programme MDP va de son identification (idée de projet) à la production du document de projet. Du fait des conditions auxquelles le projet ou programme MDP doit répondre, il est recommandé une évaluation préliminaire de son éligibilité dans le but de réduire les risques financiers pour le porteur de projet et de lui permettre de disposer d'un outil utile pour la recherche d'investisseurs potentiels. Le processus d'approbation du projet ou	Tout promoteur de projet (personne physique ou morale)	Energie traitement des déchets  Industrie  Agriculture  Foresterie  Transport  Secteur résidentiel et tertiaire	Pour pouvoir être éligible au MDP, un projet doit notamment être : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ développé en conformité avec les politiques et les stratégies nationales du pays hôte, et dans un cadre plus large, avec sa politique de développement durable ;</li> <li>➤ additionnel, c'est-à-dire que les réductions d'émissions du projet doivent être additionnelles à celles qui se seraient produites en l'absence du ou des projets</li> </ul> <p>Le projet ne doit pas avoir des impacts négatifs sur l'environnement</p>	Variable en fonction de la quantité d'unités de réduction certifiée et du domaine d'éligibilités	Paiement basé sur la vente des unités de réduction certifiées



programme MDP va de l'examen de la Note d'Information de Projet ou Note d'Idée de Projet (NIP) à l'approbation du Document Descriptif de Projet (Project Descriptive Document - PDD) par l'AND/MDP. Délivrance de la lettre de non objection par l'AND et soumission secrétariat exécutif du MDP					
--	--	--	--	--	--

Source : données terrain, 2021

Plus d'information <http://cdm.unfccc.int>

### 4.3.2 Autres fonds multilatéraux

#### 4.3.2.1 Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier

Le Fonds de Partenariat pour le Carbone (FCPF) est un fonds opérationnel depuis juin 2008. Il est un partenariat mondial œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière pour la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Le FCPF vient compléter les négociations de la CCNUCC sur la REDD+ en montrant l'application de la REDD+ au niveau national et en tirant profit des leçons de cette phase préalable de mise en œuvre. Le FCPF a établi un cadre et des processus pour la préparation à la REDD+ afin que les pays soient préparés aux futurs systèmes d'incitations financières à la REDD+. À l'aide de ce cadre, chaque pays participant acquiert une meilleure compréhension de la préparation à la REDD+, notamment en établissant des scénarios de référence, en adoptant une stratégie de REDD+, en développant des systèmes de suivi et en mettant en place les dispositifs nationaux de gestion et ce, d'une manière qui intègre les principales parties prenantes nationales. Il Permet également au pays de tirer des avantages monétaires pour les émissions séquestrées et/ou éviter et de toujours prendre en compte ces réductions d'émissions dans sa comptabilité nationale des GES pour satisfaire ses engagements auprès de la CCNUCC. La Banque mondiale assume les fonctions d'administrateur et de secrétariat du FCPF. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assurent les responsabilités de partenaires à la mise en œuvre, chacun dans des pays distincts.

Le FCPF a le fonds de préparation pour accompagner les pays dans la phase de préparation à la REDD+ et le Fonds carbone pour les paiements basés sur les résultats. Il a la possibilité aussi d'appuyer le secteur privé et la société civile. Le tableau 12 suivant donne des informations importantes sur le Fonds carbone du FCPF.

Tableau 12 : informations pour accéder aux ressources du FCPF

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Être un pays engagé dans le processus REDD+  Avoir finalisé la phase de préparation à la REDD+  Rédiger une lettre d'intention et une note d'idée de programme de réduction des émissions à soumettre au Secrétariat du FCPF (templates disponibles sur le site du FCPF)	Gouvernement	Foresterie	Définition d'une zone juridictionnelle de réduction des émissions  Potentiel forestier de la zone juridictionnelle (séquestrer 10 millions de TCO <sub>2</sub> eq sur 5 ans)  Présence d'initiative à potentiel REDD+  Pression sur les forêts dans la zone juridictionnelle.  Application du cadre méthodologique du fonds carbone	Variable selon la capacité de séquestration	Subvention

Source : données terrain, 2021

Plus d'information

<https://www.forestcarbonpartnership.org/requirements-and-templates>.

#### 4.3.2.2 Initiative pour les paysages forestiers durables

L'initiative pour les paysages Forestiers durables (ISFL – en anglais) cherche à étendre les pratiques de gestion des terres sur de vastes paysages, avec notamment une amélioration de la gestion de l'élevage, le développement d'une agriculture climato-intelligente et une gestion durable des forêts, en mettant l'accent sur la protection des forêts et sur l'écologisation et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement. Elle vise à catalyser le développement d'une économie rurale à faible émission de carbone dans chacune de ses zones de programme, ce qui entraînera simultanément des opportunités de subsistance

pour les communautés et une réduction globale des émissions liées à l'utilisation des terres. Elle permet en outre au pays de tirer des avantages monétaires pour les émissions séquestrées et/ou éviter et de toujours prendre en compte ces réductions d'émissions dans sa comptabilité nationale des GES pour satisfaire ses engagements auprès de la CCNUCC (tableau 13).

Tableau 13: informations pour accéder aux ressources de l'ISFL

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Note d'idée de programme à soumettre au fonds BioCarbon.	Gouvernement Secteur privé Association ONG	Agriculture, Foresterie et les autres Affectations des Terres	Travailler à grande échelle (juridiction) Potentiel de développement des partenariats Construire sur l'existant Approche d'incitation aux résultats.	Variable selon la capacité de séquestration	Subvention

Source : données terrain, 2021

**Plus d'information** <https://www.biocarbonfund-isfl.org>.

#### 4.3.2.3 Initiative Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts (LEAF)

L'initiative Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts ou LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance) est une coalition qui vise à mobiliser au moins un milliard de dollars de financement, donnant ainsi le coup d'envoi à ce qui devrait devenir l'un des plus grands efforts public-privé jamais entrepris pour protéger les forêts tropicales, au bénéfice des milliards de personnes qui en dépendent, et pour soutenir le développement durable. La coalition LEAF peut aider à inverser la tendance de déforestation en fournissant un soutien financier sans précédent aux gouvernements des pays des forêts tropicales qui mettent en œuvre des programmes de protection des forêts. Cela peut contribuer à une croissance verte et résiliente grâce à des investissements durables. La coalition LEAF permet aussi aux pays forestiers tropicaux et subtropicaux d'avancer plus rapidement vers la fin de la déforestation, tout en les aidant à atteindre leurs engagements dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. (Tableau 14).

Tableau 14: informations pour accéder aux ressources de LEAF

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Souscrire aux appels à propositions	Gouvernement Privé	Foresterie	Satisfaire à la méthodologie ART-TREE	Variable selon la capacité de séquestration	Subvention et Revenus tirés de la vente des crédits carbone (avec ajustement correspondant au niveau de la comptabilité nationale)

Source : données terrain, 2021

Plus d'information <https://leafcoalition.org>

#### 4.3.2.4 NAMA Facility

La NAMA Facility est une initiative conjointe du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU), du Ministère britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (BEIS), du Ministère danois du climat, de l'énergie et des services publics (KEFM) et du Ministère danois des Affaires Etrangères (MAE) et la Commission européenne. Les NAMAs sont considérées comme des mesures concrètes pour atteindre les objectifs des CDN. Le tableau 15 ci-après donne des informations pour accéder aux financements de NAMA facility.

Tableau 15: informations pour accéder aux ressources de NAMA Facility

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Souscrire aux appels à propositions annuel (7 <sup>ème</sup> appel en 2021)	Gouvernements nationaux des pays en développement et des économies émergentes	Efficacité énergétique Agriculture Transport Energie renouvelable Foresterie Déchet	Mise en œuvre  Potentiel d'atténuation  Changement transformatif	5 à 20 millions d'euro	Subventions

Source : données terrain, 2021

Plus d'information <https://www.nama-facility.org>

#### 4.3.2.5 Fonds d'investissement climatiques

Les Fonds d'investissement climatiques (CIF en anglais), créés en 2008, représentent l'un des efforts les plus ambitieux pour accélérer l'action climatique en favorisant les transformations grâce à ses programmes existants : technologies propres, accès à l'énergie, résilience climatique et gestion durable des forêts dans les pays en développement et à revenu intermédiaire. Les CIF gèrent un ensemble de programmes ciblés qui permettent de planifier et d'agir en faveur d'un développement respectueux du climat. Les CIF encouragent l'action climatique par le biais des gouvernements, du secteur privé, des organisations de la société civile et de six Banques Multilatérales de Développement (BMD) : la Banque africaine de développement (BAD) ; la Banque asiatique de développement (ADB) ; la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; le Groupe de la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Groupe de la Banque mondiale, y compris la Société financière internationale (SFI).

Les CIF sont le seul fonds multilatéral pour le climat à travailler exclusivement avec des BMD en tant qu'organismes de mise en œuvre (Tableau 16).

Tableau 16: informations pour accéder aux ressources des CIF

Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Montants de financement	Type de financement
Souscrire aux appels à propositions	Gouvernement  Privé Organisations de la société civile	Technologies propres, accès à l'énergie, résilience climatique et gestions durables des forêts	Remplir les critères suivants : ➤ être éligible à l'aide publique au développement (APD) au moment de l'appel à manifestation d'intérêt (EoI) dans le cadre du programme ; ➤ avoir un programme de prêt actif avec au moins une des banques multilatérales de développement (BMD) partenaires des CIF.	Variable selon le type de programme	Subvention, prêts concessionnels

Source : données terrain, 2021

**Plus d'information** <https://www.climateinvestmentfunds.org>

Les programmes des CIF relèvent de deux fonds fiduciaires : le Fonds pour les technologies propres (FTC) et le Fonds stratégique pour le climat (FSC). Il existe au total 9 programmes :

➤ **Fonds pour les technologies propres**

Le Fonds pour les technologies propres, doté de 5,8 milliards de dollars, favorise la transformation dans les pays en développement en fournissant des ressources pour mettre à l'échelle les technologies à faible émission de carbone qui présentent un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il investit dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres, y compris les innovations prometteuses telles que le stockage de l'énergie.

➤ **Programme pilote pour la résilience climatique**

Le programme pilote pour la résilience climatique, doté d'un budget de 1,2 milliard de dollars, aide certains des pays et régions en développement les plus vulnérables à renforcer leur adaptation et leur résilience au changement climatique. Il aide les gouvernements à intégrer la résilience climatique dans la

planification stratégique du développement, et fournit des financements concessionnels et des subventions pour mettre en œuvre les plans et piloter des solutions innovantes dans les secteurs public et privé.

➤ **Programme de mise à l'échelle des énergies renouvelables**

Ce programme de 779 millions de dollars est orienté vers la mise à l'échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu. Il soutient le déploiement à grande échelle de solutions d'énergie renouvelable telles que le solaire, la géothermie et la biomasse afin d'améliorer l'accès à l'énergie, et est l'un des plus grands bailleurs de fonds mondiaux des mini-réseaux, qui changent la donne pour les communautés isolées et hors réseau.

➤ **Programme d'investissement forestier**

Le programme d'investissement forestier permet aux pays en développement de gérer les ressources naturelles et de réaliser un triple avantage pour les forêts, le développement et le climat. Il fournit des investissements directs pour lutter contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. Il offre également des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt pour aider les gouvernements, les communautés et les entreprises à travailler ensemble pour définir des solutions durables pour les personnes et les économies qui dépendent des forêts, tout en maintenant les services écosystémiques importants.

➤ **Programme d'investissement pour accélérer la transition du charbon vers les énergies propres**

Ce programme offre une boîte à outils complète pour aider les pays à passer du charbon aux énergies propres, en relevant les défis liés aux stratégies nationales, aux personnes et aux communautés, ainsi qu'aux terres et aux infrastructures. Le programme favorise de nouvelles activités économiques alimentées par de nouvelles sources d'énergie. Le programme travaille avec les services publics et les opérateurs du secteur privé pour définir les moyens de faire avancer les transitions.

➤ **Programme du CIF pour l'accélération de la transition à faible émission de carbone et résiliente au climat dans l'industrie (CIF Industry Decarbonization)**

Les industries à fortes émissions et difficiles à réduire comprennent le fer et l'acier, le ciment, la pétrochimie et le transport maritime. Le programme de décarbonisation de l'industrie cherche à catalyser un profond changement de comportement et un impact durable dans les industries à fortes émissions des pays à revenu intermédiaire où le secteur industriel constitue une part importante et croissante de leurs émissions globales. Le programme travaille à plusieurs niveaux : des installations industrielles aux arènes nationales, en appliquant une utilisation ciblée des financements concessionnels pour réduire les obstacles systémiques à l'investissement dans des modèles d'entreprise et des technologies à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique.

➤ **Programme Solutions basées sur la nature (CIF Nature Solutions)**

Ce programme déploie des ressources concessionnelles à grande échelle pour améliorer les moyens de subsistance et lutter contre le changement climatique grâce à l'utilisation durable des terres et des autres ressources naturelles. Il aide les gouvernements, les industries et les communautés à exploiter le potentiel des ressources terrestres et des écosystèmes dans l'action climatique, et à réduire les obstacles à la durabilité dans des domaines clés tels que l'agriculture et les systèmes alimentaires, les forêts et autres écosystèmes terrestres.

➤ **Programme intégration des énergies renouvelables**

Pour accélérer la transition énergétique, il faut améliorer la flexibilité des systèmes énergétiques et repousser les limites pour accroître la pénétration des énergies renouvelables. Dans le cadre du programme d'intégration des énergies renouvelables, le FIC soutiendra ce processus dans les pays en développement et émergents. Les solutions flexibles permettent d'accélérer l'adoption des meilleures combinaisons de technologies pour aider à gérer les réseaux, à équilibrer les différents besoins en infrastructures et à améliorer le fonctionnement global des systèmes de conception du marché.

➤ **Programme d'Urbanisation (CIF Smart Cities)**

Le programme Smart Cities travaille avec les villes des pays en développement pour accélérer la transition vers une urbanisation à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique. Il soutient le développement d'une planification urbaine tenant compte du climat, portée par des investissements stratégiques publics et privés.

#### **4.3.2.6 Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF)**

Le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF) a été créé en 1966 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est une organisation autonome des Nations Unies affiliée au PNUD, financée par des contributions volontaires des États membres de l'ONU, d'organisations multilatérales, de fondations et d'autres sources. Les objectifs stratégiques de financement de l'UNCDF comprennent : 25 millions de dollars de ressources ordinaires par an, 75 millions de dollars d'autres ressources par an, et une capitalisation unique de 50 millions de dollars de son Fonds d'investissement pour les PMA. Elle mène plusieurs actions dont :

➤ **Inclusion financière**

L'UNCDF fournit des capitaux et une assistance technique qui se traduisent par la mise en place de programmes de finance inclusive permettant à un plus grand nombre de ménages et de petites entreprises d'accéder aux services financiers qui leur ouvrent des perspectives et atténuent leur vulnérabilité. Par le biais d'instruments de prêt et de subvention flexibles, l'UNCDF soutient des prestataires de services financiers très divers (banques, coopératives, institutions de microfinance, sociétés de transfert de fonds, opérateurs de téléphonie mobile...) et des produits et services financiers diversifiés (épargne, crédit, assurance, services de paiement, transferts de fonds...).

### ➤ **Financement du développement local**

L'Unité de financement du développement local de l'UNCDF est un centre d'excellence et un fonds novateur pour le financement des collectivités locales et du développement économique local dans les 47 PMA du monde. La mission est de promouvoir et soutenir les investissements porteurs de transformations par le biais des collectivités locales et des banques nationales des PMA, en expérimentant puis en déployant à plus grande échelle des mécanismes et des politiques de financement innovants dans les secteurs public et privé.

Dans le but de garantir le financement à long terme de l'adaptation au niveau local, l'UNCDF a mis en place le mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (Mécanisme LoCAL). Le LoCAL est un mécanisme financier qui vise à promouvoir la résilience des communautés et des économies face aux changements climatiques en établissant un mécanisme standard et de renommée internationale pour canaliser les financements climatiques vers les institutions nationales en permettant de renforcer la résilience des pays au changement climatique de manière vérifiable avec des preuves scientifiques. Fondé pour contribuer à la mise en œuvre de la CCNUCC, le mécanisme LoCAL veut investir dans les projets d'adaptation via la finance climat fondée sur les principes de l'inclusion sociale et de la durabilité environnementale. Le mécanisme combine les Subventions pour la Résilience Climatique Basées sur la Performance (SRCBP) en assurant la programmation et la vérification des dépenses liées au changement climatique tout en offrant de fortes incitations à l'amélioration des performances en matière de résilience avec une assistance technique pour le renforcement de capacité ainsi que le système de suivi évaluation.

#### **4.3.2.7 Autres opportunités de financement**

Il existe plusieurs autres opportunités de financement. Il s'agit entre autres :

##### ➤ **Fonds de petites subventions (FPS) pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides**

Il vise à aider les pays en développement à assurer la conservation et l'utilisation rationnelles de leurs ressources en zones humides et à soutenir le développement durable des communautés qui dépendent d'elles et qui en prennent soin.

**Plus d'information** <https://www.ramsar.org>

##### ➤ **Fonds de la subvention suisse pour l'Afrique**

Il est extrêmement utile pour financer des actions d'urgences appropriés ou des activités particulières dans les localités qui manquent de moyens pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle est aussi particulièrement utile pour la promotion de la convention dans ces localités.

**Plus d'information** <https://www.uncdf.org>



### ➤ **Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN)**

C'est un Partenariat mondial géré par le PNUD qui aide les pays à améliorer leur gestion financière en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.

**Plus d'information** [www.biodiversityfinance.net](http://www.biodiversityfinance.net)

## **4.4 Agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement**

Les agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement sont également les entités de mise en œuvre du FEM, du FPMA, du FSCC, du FA et du FVC. Comme les BMD, les agences des Nations Unies sont souvent les administrateurs et/ou les intermédiaires en matière de financements climat. Par exemple, le Programme ONU-REDD, opérationnel depuis 2008, rassemble le PNUD, le PNUE et la FAO pour accompagner les activités REDD+. Sa structure de gouvernance accorde une place officielle aux représentants de la société civile et aux organisations des populations autochtones.

### **4.4.1 Agences des Nations Unies**

#### **4.4.1.1 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Présent dans quelque 170 pays et territoires, le PNUD est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. Il aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable. Le PNUD agit de concert avec les pays pour traduire leurs objectifs liés aux changements climatiques en mesures concrètes. Cette mission repose essentiellement sur le soutien que le PNUD apporte à la conception et à l'exécution de projets sur le climat, ou sur l'appui aux CDN.

Le financement du PNUD provient en totalité des contributions volontaires des États membres des Nations Unies et de partenaires multilatéraux incluant des organismes publics, des fondations et des institutions financières internationales. Ces contributions peuvent être affectées en tant que ressources ordinaires (également appelées « financement de base ») ou en tant que ressources spécifiques à une région, un projet ou un secteur de développement.

**Plus d'information** <http://www.pnud.org>

#### **4.4.1.2 Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)**

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est la principale autorité mondiale en matière d'environnement. L'organisation définit le programme environnemental mondial, favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et sert de défenseur de l'environnement mondial. Sa mission est d'offrir un leadership et d'encourager les partenariats dans la prise en charge de l'environnement en étant exemplaire, en informant et en permettant aux nations et aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des

générations futures. Le travail du PNUE sur les changements climatiques a abouti à un certain nombre d'initiatives. On peut citer entre autre: Initiative de résilience face aux changements climatiques : anticiper, absorber, reformuler (A2R), Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique; Coalition pour le climat et l'air pur; Centre et Réseau des technologies climatiques.

Plus d'information <https://www.unep.org/fr>

#### **4.4.1.3 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

La FAO est l'agence spécialisée des Nations Unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim. L'objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous, de mener une vie saine et active. Avec plus de 194 pays membres, la FAO travaille dans plus de 130 pays à travers le monde.

Plus d'information <http://www.fao.org>

#### **4.4.1.4 Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes**

Parmi ses principaux domaines d'activités, le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNISDR) garantit que la réduction des risques de catastrophes (RRC) englobe l'adaptation au changement climatique. Elle cherche aussi à accroître les investissements en RRC, promeut la construction de villes, d'écoles et d'hôpitaux résilients aux catastrophes et vise à renforcer le système international de RRC.UNISDR.

Plus d'information <https://www.uclg.org>

Par ailleurs d'autres agences des Nations unies comme l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

#### **4.4.2 Banques multilatérales de développement**

Les banques multilatérales de développement (BMD) sont des institutions supranationales fondées par des États souverains qui en sont les actionnaires. Leurs mandats reflètent les politiques d'aide au développement et de coopération établis par ces États.

##### **4.4.2.1 Banque européenne d'investissement (BEI)**

Depuis sa création en 1958, la banque de l'UE a investi plus de 1 000 milliards d'euros. Même si l'action pour le climat fait partie intégrante de toutes ses activités, la Banque cible les domaines prioritaires suivants : climat et environnement, développement, innovation et compétences, petites et moyennes entreprises, infrastructures et cohésion. La BEI collabore étroitement avec

d'autres institutions de l'Union européenne pour favoriser l'intégration européenne, promouvoir le développement de l'UE et soutenir ses politiques dans plus de 140 pays du monde entier. A titre d'exemple, la BEI administre le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF).

Plus d'information <https://www.eib.org>

#### **4.4.2.2 Banque africaine de développement**

Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. A cet effet, il mobilise des ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

Le financement climatique est amélioré dans les pays africains par le biais du Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (ACCF) financé par l'Allemagne, dont les premiers projets ont été approuvés en 2015. La Banque africaine de développement est également l'administrateur de l'Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique (AREI) et abritera le Fonds fiduciaire AREI avec des ressources attendues à 10 milliards US\$. La BAD a montré son engagement à appuyer les efforts des pays africains et de leurs communautés économiques régionales pour affronter le changement climatique. En 2009, le Groupe de la Banque a élaboré sa Stratégie de gestion et d'adaptation aux risques climatiques (CRMA). Cette stratégie appelle à un renforcement du soutien au renforcement des capacités des pays africains pour lutter contre les risques liés aux changements climatiques. Il garantit également que tous les investissements financés par la Banque sont « résilients au climat », c'est-à-dire conçus, installés, mis en œuvre et gérés de manière à réduire au minimum les effets négatifs du changement climatique, avec le ratio le plus rentable possible.

L'insuffisance des ressources financières n'est pas la seule contrainte qui entrave les efforts des pays pour accéder aux financements visant les changements climatiques. Pour relever ce défi plusieurs initiatives ont été créées :

##### ➤ **Initiative Clim-Dev Afrique**

Il s'agit d'une initiative conjointe de la Commission de l'Union Africaine (CUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD). Clim-Dev Afrique est mise en œuvre par le Centre Africain sur les politiques climatiques (ACPC) de la CEA, le Fonds Spécial Clim-Dev (FSCD) de la BAD et l'Unité de lutte contre la désertification et le changement climatique (CCDU) de la CUA29. Cette initiative vise à pallier le manque d'information, d'analyse et d'options requises par les dirigeants et les décideurs à tous les niveaux de gouvernance sur le Continent.

➤ **Fonds pour le changement climatique en Afrique (ACCF)**

Sa structure de gouvernance comprend un comité technique composé des départements concernés de la Banque et un comité de surveillance comprenant la Banque et les donateurs. Il est administré par un secrétariat, hébergé par le département du changement climatique et de la croissance verte de la Banque.

ACCF finance les projets sur appel à propositions. Le premier appel à propositions, en 2014, visait à renforcer la capacité des pays africains à, d'une part, améliorer leur gouvernance institutionnelle nationale pour l'accès direct et international au financement climatique et, d'autre part, développer des politiques, programmes et projets de transformation pour la résilience climatique et une croissance faible en carbone, conformément aux décisions de la CCNUCC. Le deuxième appel à propositions, 2017, a donné la priorité à l'accès direct au financement climatique et à soutenir des initiatives d'adaptation à petite échelle ou pilotes visant à renforcer la résilience des communautés vulnérables.

➤ **Alliance financière africaine sur le changement climatique (AFAC)**

Elle vise à placer le secteur financier au centre de l'action climatique en Afrique. L'alliance rassemble les principales institutions financières africaines, notamment les banques centrales, les compagnies d'assurance, les fonds souverains et les fonds de pension, les bourses, ainsi que les banques commerciales et de développement, afin de mobiliser les flux de capitaux privés en faveur d'un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique à l'échelle du continent.

L'AFAC fait la promotion de l'action climatique à travers les objectifs fondamentaux suivants : le partage des connaissances, les instruments financiers atténuant les risques climatiques, la divulgation des risques climatiques et les flux de financement climatique. L'alliance positionne les acteurs financiers africains comme des parties prenantes clés de l'architecture mondiale de financement du climat, en constante évolution, en contribuant à la conception de solutions et en mobilisant des capitaux privés pour l'action climatique.

➤ **Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA)**

Le FADA a été approuvé par le Conseil d'administration de la BAD le 8 mai 2013, et annoncé le 9 mai 2013. Le Fonds fiduciaire multi-donateur est entré en vigueur à en juillet 2013. Le Volume actuel du fonds est de 23 millions de dollars avec un co-financiers des Etats-Unis et Suède.

Le FADA octroiera des subventions, destinées à couvrir les coûts initiaux de développement des projets, à un large éventail de projets d'infrastructures agricoles couvrant toute l'étendue de la chaîne de valeur – de la production à la vente. Ceux-ci peuvent relever du secteur public ou privé, comme d'entreprises locales ou internationales. Les types de projets envisagés peuvent aller des routes de desserte rurale aux unités de transformation agro-alimentaires, en passant par des projets de commercialisation en faveur des petits agriculteurs. L'accent sera mis sur les projets qui contribuent à conforter la sécurité alimentaire tout en aidant les petits exploitants.

Durant la 1ère phase du FADA, un premier groupe de pays sera éligible (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie). Ces pays sont membres de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et ont convenu avec les pays du G-20 d'affiner leurs politiques pour améliorer les opportunités d'investissement et accélérer la mise en œuvre de leurs plans nationaux dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Après la phase initiale pilote, dont l'achèvement fera l'objet d'une évaluation conduite par la Banque et les donateurs contribuant au Fonds fiduciaire, le FADA sera étendu à d'autres pays.

➤ **Initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL)**

En septembre 2011, le Secrétaire général des Nations unies a lancé l'Initiative « Énergie durable pour tous » (dite en anglais Sustainable Energy for All, SE4All par acronyme), dans le but d'atteindre trois objectifs à l'horizon 2030 : assurer un accès universel à des services énergétiques modernes ; doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global.

L'Afrique joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de SE4All. Hébergée par la Banque africaine de développement (BAD). Elle comporte la Plateforme africaine de SE4All qui joue un rôle déterminant dans la conclusion de partenariats transformateurs nécessaires pour faire de l'accès à l'énergie pour tous une réalité. La Plateforme africaine de SE4All a pour mission de coordonner et de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative sur le continent africain. Elle promeut une approche inclusive et globale de la mise en œuvre de SE4All dans les 44 pays africains qui y ont adhéré, et œuvre à ce que l'Afrique se l'approprie pleinement. La Plateforme donne des orientations aux gouvernements africains et aux acteurs de l'énergie, fournit une assistance technique, encourage la communication et la constitution de réseaux de contacts et contribue à la mobilisation des ressources. Deux entités soutiennent la Plateforme africaine de SE4All dans ses opérations :

Plus d'information [www.se4all-africa.org](http://www.se4all-africa.org)

➤ **Fonds des énergies durables pour l'Afrique (FEDA)**

Le FEDA est l'un des instruments de SE4All pour l'Afrique. Créé en 2011 à la Banque africaine de développement, avec un appui initial de 56 millions de dollars EU du Danemark, pour permettre à la BAD de promouvoir ses engagements en matière de petits et moyens projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, le fonds travaille en étroite collaboration avec la Plateforme africaine. En 2013, le FEDA a été converti en un fonds multi-bailleurs, avec une contribution de 5 millions de dollars EU des États-Unis – premier volet de l'engagement pluriannuel américain –, par le biais de l'initiative Power Africa du président Obama. Le FEDA opère à travers trois composantes de financement, toutes orientées sur le déblocage d'investissements privés au profit de petits et moyens projets dans les énergies renouvelables : des subventions pour faciliter la préparation de projets "bancables" ; des prises de participations pour combler

le déficit de financement et renforcer la capacité de gestion ; et l'appui au secteur public pour créer un environnement propice aux investissements privés.

Le FEDA soutient des interventions dans le cadre de trois priorités stratégiques : (i) la production de base d'énergie verte (accroître la pénétration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques, en mettant l'accent sur la stabilité des réseaux électriques, et proposer des alternatives aux options de production de base à partir de combustibles fossiles), (ii) les mini-réseaux verts (accélérer l'accès à l'électricité pour les populations mal desservies grâce à des solutions de mini-réseaux d'énergie propre) et (iii) l'efficacité énergétique (améliorer l'efficacité des services énergétiques fournis grâce à une variété de technologies et de modèles commerciaux, y compris la cuisine propre et les technologies pico-solaires).

#### ➤ **Centre des technologies climatiques en Afrique (ACTC)**

Le Centre des technologies climatiques en Afrique (ACTC par sigle en anglais) est destiné à faciliter le développement et le transfert des technologies climatiques dans les pays africains, dans le but d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité au changement climatique. Ce projet étalé sur trois ans doit aboutir à la mise en place d'une plateforme de diffusion des connaissances et rassembler des acteurs clés. L'objectif est de développer des mécanismes de financements innovants en faveur du transfert de technologies relatives à l'atténuation et à l'adaptation en matière de changement climatique sur le continent. Le Centre, qui s'inscrit dans la lignée de l'Initiative SE4All, appuie entre autres, l'intégration des technologies propres et à faible émission de carbone dans les programmes d'actions de SE4All et les prospectus d'investissements. Il fournit des prestations de conseil et de renforcement des capacités, pour créer un environnement propice au transfert des technologies climatiques dans le secteur de l'énergie.

La BAD est également accréditée auprès du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat.

Plus d'information <https://www.afdb.org>

#### ➤ **Banque Mondiale**

Avec 189 États membres, des collaborateurs issus de plus de 170 pays et plus de 130 antennes à travers le monde, le Groupe de la Banque mondiale est composé de cinq institutions œuvrant de concert à la recherche de solutions durables pour réduire la pauvreté et favoriser le partage de la prospérité. Le Groupe de la Banque mondiale est l'une des principales sources de financement et de savoir pour les pays en développement. Il se compose de cinq institutions engagées en faveur de la réduction de la pauvreté, d'un plus grand partage de la prospérité et de la promotion d'un développement durable: BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), IDA (Association internationale de développement, IFC (Société financière internationale), MIGA (Agence

multilatérale de garantie des investissements, CIRDI (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements).

Les projets et les opérations de la Banque mondiale sont conçus pour soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ces stratégies s'articulent autour d'un ensemble de réformes et d'investissements destinés à améliorer les conditions de vie des habitants : accès généralisé à l'éducation, construction de routes, meilleure qualité des soins de santé, amélioration de la gouvernance, croissance économique partagée, changement climatique, etc. Parallèlement, la Banque veille à aligner son soutien sur les priorités nationales de chaque pays et à harmoniser son programme d'aide avec celui des autres agences afin de renforcer l'efficacité de l'aide.

A titre d'exemple en lien avec les changements climatiques, la Banque mondiale administre entre autres le CIF. Depuis la création du CIF en 2008, 14 pays donateurs ont contribué pour plus de 8 milliards de dollars à l'intensification des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement et à revenu intermédiaire. La banque gère également d'autres initiatives telles que le Carbon Initiative for Development (Ci-Dev), le BioCarbon Fund Initiative for Sustainable Forest Landscapes (ISFL) et le partenariat mondial pour les paysages durables (PROGREEN).

Plus d'information <https://www.banquemondiale.org>

Les autres BMD sont :

- la Banque asiatique de développement (<https://www.adb.org/>) ;
- la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (<https://www.aiib.org/>) ;
- la Banque de développement des Caraïbes (<https://www.caribank.org/>) ;
- la Banque centraméricaine d'intégration économique (<https://www.bcie.org/>) ;
- la Banque de développement du Conseil de l'Europe (<https://coebank.org/>) ;
- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (<https://www.physicalclimaterisk.com/>) ;
- la Banque interaméricaine de développement (<https://www.iadb.org/>) ;
- la Banque islamique de développement (<https://www.isdb.org/>) ;
- la Nouvelle Banque de développement (NDB) (<https://www.ndb.int/>) ;
- la Banque nordique d'investissement (<https://www.nib.int/>).

#### **4.4.3 Autres institutions de la finance climat**

##### **4.4.3.1 Union Africaine**

L'Union africaine (UA) est une organisation continentale à laquelle ont adhéré les 55 États membres qui composent les pays du continent africain. Elle a été officiellement fondée en 2002 pour prendre le relais de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, 1963-1999). L'UA s'inscrit dans la vision « d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ».



Au niveau du continent africain, l'Union Africaine (UA) s'est également engagée dans le soutien de ses pays membres dans la lutte contre le changement climatique. Elle a créé la Mutuelle panafricaine de gestion des risques climatiques (African Risk Capacity - ARC) et un programme de renforcement des capacités de l'ARC.

Plus d'information <https://au.int>.

➤ **African Risk Capacity (ARC)**

L'ARC est une institution spécialisée pour aider les États membres à mieux planifier, préparer et répondre aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, protégeant ainsi la sécurité alimentaire de leurs populations vulnérables. Avec une structure unique en son genre, l'ARC combine trois composantes essentielles pour mener à bien sa mission et apporter de nombreux avantages à ses membres.

- **Alerte précoce** : Africa RiskView, le logiciel conçu pour définir le degré d'exposition au risque de sécheresse d'un pays, sert à gérer la mutualisation des risques et à déclencher le versement rapide de fonds. Ce logiciel sera bientôt capable d'intégrer un suivi des inondations et des cyclones tropicaux ;
- **Assurance** : l'ARC offre à ses membres des contrats d'assurance sur mesure, basés sur des indices climatiques. En outre, ces contrats sont avantageux sur le plan financier grâce au principe de la mutualisation des risques. Pour ce faire, l'ARC s'appuie sur les différents systèmes météorologiques à l'échelle du continent ;
- **Planification des mesures d'urgence** : en associant le financement des risques aux interventions face à une catastrophe naturelle, le mécanisme d'assurance de l'ARC permet aux pays membres de la mutuelle de se mobiliser rapidement afin de protéger des vies et des moyens de subsistance, ainsi que de prévenir tout recul du développement.

➤ **Programme de renforcement des capacités de l'ARC**

L'ARC aide les autorités à obtenir les fonds dont ils ont besoin pour gérer les risques liés aux catastrophes naturelles. S'ils le souhaitent, les pays intéressés peuvent signer un protocole d'accord avec l'agence ARC, protocole qui les engage à suivre un programme de renforcement des capacités dont la durée est de 9 à 12 mois. Les états nomment un coordinateur travaillant avec l'ARC (un fonctionnaire travaillant pour le gouvernement), dont le salaire est remboursé par l'ARC. En outre, les spécialistes nommés par les autorités bénéficieront d'une formation recouvrant la modélisation des risques, la planification des mesures d'urgence et le transfert des risques.

- **Modélisation des risques** : les spécialistes techniques travaillant pour les principaux ministères et départements recevront une formation gratuite au terme de laquelle ils seront en mesure d'utiliser et de personnaliser Africa RiskView, le logiciel conçu pour établir le profil de risque d'un pays et son



exposition aux catastrophes naturelles, gérer la mutualisation des fonds et déclencher le versement rapide de fonds. Cette étape déterminante aidera les autorités à élaborer un profil de risque, puis à évaluer la pertinence et l'utilité d'un mécanisme de gestion des risques tel que l'ARC ;

- **Planification des mesures d'urgence** : en faisant appel à des experts techniques spécialement formés aux interventions d'urgence et aux systèmes de sécurité sociale, le programme de renforcement des capacités de l'ARC analyse les mécanismes de financement d'urgence préexistants qui pourraient être complétés grâce à l'ARC ; il vise également à améliorer les systèmes de protection sociale en place en protégeant les acquis obtenus jusque-là et en évitant qu'ils ne disparaissent en raison de risques climatiques ;
- **Transfert de risques** : les experts de la finance et de la gestion des catastrophes naturelles travaillant pour les principaux ministères et départements recevront une formation de base en transfert de risques et apprendront comment définir le degré d'assurance approprié. Cette formation mettra l'accent sur une meilleure compréhension du transfert de risques, et notamment de la manière dont il s'inscrit dans le cadre plus général de la gestion des risques dans les pays concernés, en termes de profil de risque et de points que les pouvoirs publics devront prendre en compte lorsqu'ils décideront d'opter pour le transfert de risques par le biais d'une entité comme la compagnie d'assurance ARC Ltd.

#### **4.4.3.2 Agence de Développement de l'Union Africaine**

L'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD) est un cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socio-économique du continent.

AUDA-NEPAD est basé en Afrique du Sud et a pour mandat de faciliter et de coordonner la mise en œuvre des programmes et projets de développement prioritaires régionaux et continentaux, et de promouvoir les partenariats, la mobilisation des ressources, la recherche et la gestion des connaissances.

AUDA-NEPAD s'associe également avec les institutions financières internationales, les agences des Nations Unies et les partenaires de développement de l'Afrique en tant que mécanisme destiné à soutenir les efforts de développement sur le continent africain. Il gère un certain nombre de fonds dont le **Fonds spécial du Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructures de AUDA-NEPAD (IPPF-NEPAD)**.

Ce fonds crée en septembre 2005 a un volume actuel de 102 millions dollars avec les contributions financières du Canada, Danemark, Allemagne, Norvège, Espagne, Royaume-Uni, USAID et BAD. Sa mission est d'aider les pays africains, les Communautés économiques régionales (CER) et les institutions apparentées à préparer des projets et programmes d'infrastructures régionales/continentales de qualité et viables, ainsi que des projets nationaux à vocation régionale/continentale, de promouvoir un consensus et des partenariats avec des intermédiaires pour mettre en œuvre lesdits projets et programmes. L'IPPF-NEPAD soutient des projets de développement d'infrastructures à l'échelle

régionale dans les secteurs des transports, de l'énergie, des TIC et de la gestion des ressources en eau. Les activités pouvant prétendre à un financement du Fonds sont les suivantes : (i) études de pré faisabilité ; (ii) études de faisabilité ; (iii) structuration du projet ; (iv) renforcement des capacités pour le développement des infrastructures ; et (v) facilitation et création d'un environnement propice au développement d'infrastructures régionales. Les Bénéficiaires cibles sont les Pays Membres Régionaux (PMR) du Groupe de la Banque, les Communautés économiques régionales (CER), les Systèmes d'échanges d'énergies électriques (Power pools), certains organismes de bassins fluviaux transfrontaliers, les autorités de corridors et d'autres institutions liées aux infrastructures intra-africaines et les institutions régionales/continentales spécialisées dans le développement d'infrastructures.

#### **4.4.3.3 Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)**

La BAD est l'organe d'exécution du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). Ce programme, conçu pour prendre le relai du « NEPAD Medium to Long Term Strategic Framework (MLTSF) » a comme objectif d'établir une vision et une stratégie cadre pour le développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale dans les domaines de l'Energie, du Transport, de l'Eau et des Télécommunications. Le programme est piloté par la Commission de l'Union Africaine (CUA), le Secrétariat du NEPAD et la BAD. Les responsabilités de la Banque, en sa capacité d'Organe d'exécution, sont d'assurer la passation des marchés et la gestion financière, technique et administrative du projet.

Le PIDA aura à développer un programme d'investissement dans les infrastructures (court, moyen et long terme) fondé sur des priorités bien définies avec un plan d'action pour son lancement. Le PIDA sera le document principal d'orientation de l'UA/NEPAD en ce qui concerne les programmations, les politiques et les priorités d'investissement dans le transport, l'énergie, l'eau et les TIC entre 2011 et 2030. Le programme mettra également en place un cadre d'engagement avec les partenaires du développement du continent africain, qui sont disposés à apporter leur soutien aux infrastructures à l'échelle régionale et continentale.

#### **4.4.3.4 Programme d'appui au financement carbone en Afrique**

Il s'agit d'un programme d'assistance technique de deux ans (le Programme africain de soutien au carbone) qui est mis en œuvre par le département Énergie, environnement et changement climatique de la BAD. Le programme, lancé le 4 novembre 2010, vise à aider les clients de la Banque dans les pays membres de la région à accéder au financement carbone afin d'assurer la viabilité commerciale de leurs investissements.

Le programme implique un processus de sélection par lequel le potentiel de financement carbone des propositions d'investissement reçues par la Banque est identifié et évalué. Dans le même temps, des activités de renforcement des capacités seront entreprises pour les agences gouvernementales du pays hôte

(les AND) en particulier, où de tels projets éligibles au financement carbone vont être développés).

Le programme cherchera également à mettre en évidence les résultats de la recherche dans le domaine de la vulnérabilité au changement climatique et des options d'adaptation. En ce qui concerne la capacité fonctionnelle des AND nationales, l'approche du programme est de fournir une occasion parfaite « d'apprentissage par la pratique » pour le personnel de l'AND. Cela permettra de s'assurer que les AND des pays dans lesquels des projets potentiels du mécanisme de développement propre (MDP) ont été identifiés sont opérationnels et peuvent traiter avec succès la demande d'approbation du pays hôte. Le programme de renforcement des capacités mettra en évidence les implications politiques et opérationnelles des résultats des discussions actuelles et émergentes sur les cadres mondiaux de financement du carbone.

Le programme de soutien au carbone en Afrique a bénéficié d'une subvention d'un million de dollars US du Fonds d'aide au secteur privé africain (FAPA) qui a été créé par la Banque africaine de développement en partenariat avec le gouvernement japonais.

**Plus d'information** [www.nepadippf.org](http://www.nepadippf.org)

#### **4.4.3.5 Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un groupement régional de quinze (15) membres dont le mandat consiste à promouvoir l'intégration économique. La CEDEAO vise la création d'un vaste bloc commercial grâce à la coopération économique.

La CEDEAO œuvre dans la mise en place de programmes en lien avec les changements climatiques. C'est le cas du Programme Stratégique de Réduction de la Vulnérabilité et d'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest et de la Facilité pour les énergies renouvelables.

##### **➤ Programme Stratégique de Réduction de la Vulnérabilité et d'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest**

La vision de ce Programme est qu'à l'horizon 2030, les pays de l'Afrique de l'Ouest disposent ensemble de capacités humaines, techniques et financières suffisantes pour soustraire leurs systèmes humains et naturels des effets néfastes des changements climatiques. L'objectif global du programme est de développer et de renforcer les capacités de résilience et d'adaptation dans la sous-région pour faire face aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes. Il prend en compte les stratégies et cadres programmatiques développés par les organisations sous régionales dans les secteurs de l'environnement, de l'eau, de l'agriculture et de l'exploitation forestière tels que ECOWAP, ECOWEP, PAU-UEMOA, PASR-AO/CCD, etc.

Afin de renforcer la capacité financière globale et d'assurer un financement adéquat pour ce Programme, les actions suivantes sont envisagées :

- aider les pays à analyser et à faire une évaluation de leur vulnérabilité et une estimation des besoins financiers pour l'adaptation ;
- impliquer les institutions financières régionales et sous-régionales notamment la BIDC, la BOAD, la BAD et la Banque islamique de développement dans le financement du programme ;
- étudier toutes les sources de financement mondiales existantes et déterminer les plus appropriées pour cette sous-région.

La CEDEAO a soumis le programme dans le cadre de l'appel à proposition du NEPAD (fonds NEPAD pour le changement climatique) pour le financement des actions de renforcement des capacités dans le domaine de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

#### ➤ **Facilité pour les énergies renouvelables de la CEDEAO**

La Facilité pour les énergies renouvelables de la CEDEAO (EREF) est une facilité de subvention qui est gérée par le Secrétariat du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (ECREEE) basé à Praia, au Cap-Vert. Il fournit des subventions pour cofinancer des projets et des entreprises de petite et moyenne taille dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (RE&EE) dans les zones rurales et périurbaines. La Facilité lance régulièrement des appels à propositions en fonction de la demande. Durant sa première phase de fonctionnement (2011 à 2016), le FEER testera et affinera sa politique de financement et trouvera son avantage comparatif sur le marché ouest-africain. Dans la deuxième phase (2016 à 2020), l'EREF élargira son portefeuille d'instruments financiers et de programmes de soutien (par exemple, les microcrédits).

La Facilité a été créée avec le soutien initial de la Coopération autrichienne pour le développement (ADC), de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et l'assistance technique clé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La Facilité est ouverte à d'autres partenaires donateurs et recherche un soutien supplémentaire pour de futurs appels à propositions. L'EREF fait partie du plan de travail annuel de l'ECREEE et est pleinement intégré dans sa structure de gouvernance.

L'évaluation technique des propositions complètes se réalise conformément aux critères d'évaluation établis : pertinence, impact, efficacité, faisabilité et efficacité, ainsi que durabilité.

Plus d'information <https://www.ecowas.int> et <http://www.ecreee.org>

#### **4.4.3.6 Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)**

La mission que les Chefs d'Etats de la CEDEAO ont confiée à L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) est de contribuer à la mise en œuvre de la politique agricole régionale, l'ECOWAP (politique régionale agricole de l'Afrique de l'Ouest), dont la vision est adossée sur une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

De façon spécifique, l'ARAA a pour mission de (i) renforcer les capacités techniques d'intervention et d'action du Département de l'Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO; (ii) coordonner, dans une perspective de rationalisation, les activités et champs d'intervention des institutions techniques spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaires; (iii) Contribuer au renforcement des capacités des acteurs régionaux et nationaux en matière de préparation de dossiers/projets, de la mise en œuvre et du suivi des activités.

L'ARAA est chargée de coordonner et faciliter l'exécution des missions relatives à la mise en œuvre de la politique agricole régionale. Elle n'exécute pas directement les actions sur le terrain, mais contractualise avec les institutions techniques et tous les acteurs dont les compétences sont avérées. Dans le cadre des projets qu'elle coordonne et avec l'appui des partenaires financiers, l'ARAA finance directement, à travers des appels à propositions, des projets sur le terrain qui sont portés par le secteur public et privé, les ONG et Associations/organisations paysannes de la région.

Etant une agence spécialisée de la CEDEAO, l'ARAA a pour zone de couverture les 15 Etats membres de la CEDEAO.

Plus d'information <http://www.araa.org>

#### **4.4.3.7 Union Economique et Monétaire Ouest Africaine**

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée le 10 janvier 1994 à Dakar, a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

En matière de lutte contre les changements l'UEMOA met en œuvre des programmes comme :

- Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) ;
- Programme BID-UEMOA d'Hydraulique et d'Assainissement en milieu rural.

Plus d'information <http://www.uemoa.int/>

#### **4.4.3.8 Banque Ouest Africaine de Développement**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) des huit (08) Etats membres de l'UEMOA, tous pays partis à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto. Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, la BOAD a su établir une analyse des grands enjeux environnementaux et climatiques, intégrer les paradigmes futurs de développement durable, mais surtout transformationnels auxquels feront face les Etats membres de l'UEMOA, aussi bien sur l'adaptation que l'atténuation au changement climatique. Il s'agit, d'améliorer la gestion de l'environnement et de poursuivre la politique de mobilisation des ressources appropriées en vue de soutenir des projets environnementaux et de lutte contre les changements climatiques. A cet effet, la BOAD s'est fait accréditer auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en 2016.

Les financements se font par appel à projet. Pour que la Banque puisse prendre en considération un projet, le dossier à lui soumettre devra comprendre :

- une requête formelle de financement (lettre, télex, fax ...) du promoteur du projet indiquant le montant et la forme d'intervention souhaitée (prêt, ligne de refinancement, prise de participation...)
- une étude détaillée du projet couvrant les aspects : marché, organisation et gestion du projet, aspects technique et financier et éventuellement économique.

L'instruction du projet en vue de son financement éventuel, requiert les documents et informations complémentaires suivants :

- les trois derniers rapports d'activité et les comptes financiers certifiés sincères de l'entreprise, s'il s'agit d'un projet de modernisation, d'extension ou de réhabilitation ;
- le rapport d'audit des comptes dans les cas de prise de participation pour une augmentation de capital ;
- les références techniques et financières du partenaire technique, financier ou commercial le cas échéant ;
- les rapports d'expertise des biens existants en cas d'apport en nature, ou de projet de rachat d'entreprises existantes ;
- les références bancaires ;
- les statuts et autres textes de base ;
- les garanties proposées.

La Banque intervient sous différentes formes :

- Prise de participation au capital d'entreprises ou des Institutions Financières Nationales (IFN) ;
- Financement d'opérations à court terme ;
- Financement d'études de factibilité (possibilités de réalisation et de rentabilité économique) de projets ou d'études d'ingénierie ;
- Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) à travers : lignes de crédit afin de contribuer au financement des micro-projets et au développement des PME ; avances globales spécialisées ; accords-cadres de refinancement ; lignes de crédit-bail ;

- Allègement des conditions d'emprunts par bonification d'intérêt pour les projets relevant du secteur non marchand ;
- Assistance dans la préparation, la promotion et la mise en œuvre des projets ;
- Garanties des emprunts obligataires ;
- Arrangement de financements de projets ;
- Conseil financier.

Peuvent bénéficier d'un accompagnement de la BOAD :

- les Etats membres de l'UEMOA ;
- leurs collectivités et établissements publics ;
- les organismes, entreprises et particuliers concourant au développement ou à l'intégration des économies des Etats membres ;
- toute personne physique ou morale ressortissant de l'UEMOA ou étrangère, désirant investir dans la zone UEMOA, dans des opérations relevant des domaines d'intervention de la BOAD.

S'agissant des projets privés, pour bénéficier des concours de la Banque, la société de gestion devra avoir une existence juridique réelle. Le mode de gestion des sociétés pouvant bénéficier du soutien de la Banque doit être de type privé avec une comptabilité de type commercial, une organisation et un fonctionnement conformes aux règles en la matière.

La promotion des PME-PMI est l'un des principaux vecteurs de dynamisation des économies de l'UEMOA. La contribution de la BOAD à la promotion et au financement des PME-PMI se traduit principalement par la promotion d'outils, le financement via le canal des banques et établissements financiers ainsi que les financements directs et le financement d'études.

Pour prendre en charge les besoins des PME qui rencontrent habituellement des difficultés à atteindre un niveau de fonds propres adéquats et à réunir des garanties suffisantes, pour rendre leurs projets bancables, la BOAD a contribué à la création d'outils et de véhicules spécifiques avec des partenaires tels que l'AFD, la DEG, la BEI, SFI, BAD, etc... C'est ainsi qu'ont été créés :

- le **Fonds GARI** (Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest) qui soutient le financement des investissements du secteur privé, sous forme de garantie aux banques et établissements financiers intervenant dans les Etats de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- **CAURIS Investissement**, société de capital investissement ciblant prioritairement les PME disposant d'un fort potentiel de croissance et de rentabilité. Après un premier fonds de 5 milliards de FCFA, la Banque a contribué à la création de 2 autres fonds : Cauris Croissance et Cauris Croissance I ;
- le **Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)** dont l'objectif visé est de : (i) financer les investissements relatifs à l'agro-business (sociétés et coopératives opérant dans un ou plusieurs pays africains) dans les domaines de la production céréalière, de l'industrie du bétail, de la production laitière, de la production de fruits, de la production de

semences et de la microfinance ; (ii) fournir des ressources pour une facilité d'assistance technique, afin d'aider au renforcement des capacités des groupes cibles (petits agro-business ou groupement de fermiers) et (iii) faciliter l'accès à un financement adapté aux agriculteurs individuels et aux coopératives.

En plus des financements via le canal des banques et établissements financiers, la BOAD intervient directement dans le financement de certaines PME qui ont un bon potentiel et une organisation adéquate.

Depuis le démarrage de ses activités opérationnelles, la BOAD a toujours mis un accent particulier sur la promotion des PME qui constituent l'essentiel des entreprises de l'UEMOA, convaincue que ce groupe est essentiel pour la création de richesses dans l'Union.

Plus d'information <https://www.boad.org/>

#### **4.4.3.9 Union Internationale pour la Conservation de la Nature**

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1 400 organisations Membres et les compétences de plus de 18 000 experts. L'UICN fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

L'UICN aborde la question à travers plusieurs perspectives : de l'évaluation des risques posés par les changements climatiques, aux solutions pratiques, basées sur la nature et centrées sur une meilleure conservation, gestion et restauration des écosystèmes naturels.

Partout dans le monde, l'UICN travaille avec ses Membres et partenaires, et à travers ses commissions, programmes régionaux et mondiaux, pour aider à intégrer dans la pratique et dans le politique, les approches basées sur les écosystèmes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Elle travaille également à ce la politique et les actions menées dans ce sens, soient plus inclusives et socialement équitables, en tenant compte des préoccupations des personnes les plus vulnérables.

L'UICN s'engage à publier des informations actualisées et de qualité sur ses projets. Le portail « [open.iucn.org](https://open.iucn.org) » de l'UICN contient les informations détaillées relatives aux projets de l'UICN dans plus de 150 pays. Il comprend des données et des informations sur les projets actifs à partir de 2021, et constitue ainsi la référence centrale en matière d'information sur les projets de l'UICN.

Suite au mandat qui lui a été confié par les membres en février 2021, le Secrétariat de l'UICN a commencé à développer une plateforme "Contribution for Nature". Cela permettra aux constituants de l'UICN de documenter leurs contributions prévues au Programme et, par extension, à d'autres cadres et accords de



conservation tels que le Cadre mondial pour la biodiversité, l'Accord de Paris et les ODD.

L'UICN soutien entre autres des projets qui emploient des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour obtenir des avantages d'adaptation au changement climatique qui sont fondés sur les droits, sensibles au genre et socialement inclusifs. Plus précisément, intégrer l'adaptation au climat dans :

- la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- les outils habilitants pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques.

Plus d'information <https://www.iucn.org>

#### **4.4.3.10 Institut de la Francophonie pour le Développement Durable**

L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) vise à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Il travaille avec les administrations centrales et locales, la Société civile, le secteur privé et professionnels, les Jeunes et femmes, les Universitaires et les Parlementaires. En matière climat l'institut œuvre dans plusieurs domaines notamment :

##### **➤ Économie verte**

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable a le rôle d'impulser des innovations et de promouvoir des secteurs économiques émergents, permettant à ses pays membres de tirer profit des opportunités offertes par la transition vers l'économie verte. Par son réseau diplomatique, universitaire, politique, et de la société civile, l'IFDD se positionne en tant que catalyseur de l'économie verte en Afrique Francophone, auprès des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la recherche. Les cibles sont les Jeunes et femmes entrepreneurs, les Réseaux de professionnels des secteurs publics ou privés, les Secteurs universitaire et de la recherche et les Autorités locales et nationales.

##### **➤ Accès à l'énergie durable**

La planification énergétique, la réglementation du secteur de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, ainsi que les questions de protection du climat, le transport et l'habitat durables, sont pris en compte dans la programmation 2019-2022 de l'IFDD. En outre, l'accompagnement à la mise en œuvre de programmes et de projets novateurs et créateurs d'emplois en faveur des jeunes et des femmes dans des secteurs à haute valeur économique comme l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, dans le respect des principes du développement durable feront l'objet d'une attention particulière dans la programmation 2019-2022, conformément aux priorités et recommandations des États membres de la Francophonie. Les composantes du programme sont :

- **politiques de l'énergie** : assister les acteurs étatiques dans la Francophonie à déployer leurs capacités à intégrer l'accès universel à des services énergétiques fiables, modernes et durables dans leur politique de l'énergie ;
- **efficacité énergétique et énergies renouvelables** : accompagner les pays membres de la Francophonie dans le développement des filières d'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables.

Plus d'information <https://www.ifdd.francophonie.org>

#### **4.4.3.11 Institut mondial pour la croissance verte**

L'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) est une organisation internationale intergouvernementale fondée sur un traité, qui se consacre au soutien et à la promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable dans les pays en développement et les économies émergentes. Il vise une transition mondiale vers un modèle de croissance verte. Ce modèle sera différencié au niveau des pays, mais il reposera sur des stratégies visant simultanément à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion sociale, à assurer la durabilité de l'environnement et à favoriser la croissance économique.

GGGI s'associe aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé pour développer des solutions innovantes de développement de la croissance verte, le financement et l'investissement de projets, et le partage des connaissances et des enseignements tirés des pays. Ces partenariats créent des synergies et une complémentarité pour faire avancer l'agenda de la croissance verte aux niveaux régional et mondial ; ils renforcent la cohérence du plaidoyer auprès des décideurs politiques, des financiers et des autres parties prenantes ; et ils démontrent l'efficacité de l'utilisation des ressources pour soutenir les pays et les initiatives aux niveaux national et infranational.

Plus d'information <https://gggi.org/>

#### **4.4.3.12 Institut International du Développement Durable**

L'Institut International du Développement Durable (IIDD) est un groupe de réflexion indépendant qui travaille à créer un monde où les gens et la planète prospèrent. Il travaille dans le domaine de la recherche. Leur travail de recherche et de politique se concentre sur des domaines qu'il juge mûrs pour la transformation, où des changements de politique ont le potentiel de changer la donne.

#### **4.4.3.13 Organisation Néerlandaise de Développement**

L'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) est une organisation de développement international à but non lucratif qui fait une différence durable dans la vie des personnes vivant dans la pauvreté en les aidant à augmenter leurs revenus et à accéder aux services de base. Elle dispose d'une expertise en agriculture, énergie et eau, assainissement et hygiène (WASH). Ses services comprennent le conseil, le courtage et l'engagement des parties prenantes, le

plaidoyer, la gestion de fonds, le financement axé sur les résultats et la gestion déléguée.

#### **4.5 Mécanismes financiers bilatéraux**

Une grande partie des financements publics pour le climat est dépensée de façon bilatérale, et administrée par des agences de développement existantes bien qu'un certain nombre de pays aient également mis en place des fonds climatiques bilatéraux spéciaux.

Il existe une multitude de financements bilatéraux en matière de changements climatiques. Cette partie abordera une liste non exhaustive à titre d'exemple pour montrer la multitude des initiatives existantes.

##### **4.5.1 Union européenne**

Dans le contexte de mise en œuvre de l'Accord de Paris, l'Union européenne a lancé un plan d'action ambitieux sur le financement de la croissance durable. Elle aide également les pays en développement à améliorer leurs conditions de mobilisation de financements sobres en carbone. Il existe plusieurs opportunités.

###### **4.5.1.1 Plateforme internationale sur la finance durable**

En octobre 2019, l'UE et les autorités compétentes de l'Argentine, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Inde, du Kenya et du Maroc (d'autres pays les ont rejoints depuis) ont lancé la plateforme internationale sur la finance durable. L'objectif de la plateforme est d'amplifier la mobilisation de capitaux privés en faveur des investissements durables du point de vue de l'environnement.

###### **4.5.1.2 Financement de la commission européenne**

En 2019, la Commission européenne a octroyé 2,5 milliards d'euros aux pays en développement, la majorité de ces fonds étant consacrés à des activités d'adaptation au changement climatique.

De plus, la Banque européenne d'investissement a alloué 3,1 milliards d'euros au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement en 2019. Elle finance, par exemple, des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Afrique et dans d'autres régions, et associe souvent plusieurs fonds avec des agences de la Commission et des États membres de l'UE.

###### **4.5.1.3 Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique**

L'Alliance mondiale pour le changement climatique « plus » (AMCC+ ou GCCA+) est la seconde phase d'une initiative lancée par la Commission européenne en 2007. Elle vise à renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la lutte contre le changement climatique entre l'Union européenne (UE) et les pays en développement les plus vulnérables.

Elle est le principal instrument de l'UE destiné à soutenir le dialogue politique et l'action spécifique et ciblée en faveur du climat dans les pays en développement.

Le montant des subventions allouées à cette initiative est passé de 317,5 millions d'euros au cours de la première phase (2007-2014) à 420 millions d'euros au cours de la deuxième phase (2014-2020).

L'AMCC+ met l'accent sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement (PEID), qui sont les plus vulnérables face au changement climatique.

L'objectif général est de favoriser le dialogue politique et la coopération entre l'UE et les pays en développement dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Domaines prioritaires :

- intégrer le changement climatique dans les stratégies nationales de développement ;
- accroître la résilience ;
- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation.

L'Initiative GCCA+ se décline en :

- un programme « Global », composé de programmes déclinés par pays sous la supervision des délégations locales de l'UE ;
- un programme « intra-ACP » qui a vocation à travailler aux échelles régionales et qui a été divisé en volets régionaux, dont un volet dédié à l'Afrique de l'Ouest et mis en œuvre par Expertise France sous l'égide de la CEDEAO.

#### **4.5.1.4 Plan d'investissement extérieur de l'UE**

L'UE mobilisera des instruments financiers innovants, en mettant particulièrement l'accent sur le plan d'investissement extérieur de l'UE, en vue de soutenir la préparation et le financement de projets de développement en faveur du climat finançables.

Le plan encouragera les investissements dans les pays partenaires de l'UE en Afrique et dans les pays du voisinage de l'UE :

- au moyen du Fonds européen pour le développement durable (FEDD), qui comprend une garantie financière et des instruments de financement mixte, afin de mobiliser beaucoup plus d'investissements publics et privés en faveur du développement durable ;
- grâce à l'assistance technique, afin de permettre aux investisseurs et aux entreprises d'élaborer des projets finançables et de soutenir l'amélioration de la réglementation ;
- en améliorant l'environnement des entreprises et le climat d'investissement dans les pays partenaires, notamment par un dialogue régulier avec les pouvoirs publics, les entreprises et les autres parties prenantes.

#### **4.5.1.5 Investissements en faveur du climat**

Le financement international de la lutte contre le changement climatique doit servir de levier pour encourager des investissements sobres en carbone et favorisant la résilience au changement climatique, en complément des ressources internes des pays en développement.

L'UE poursuit deux objectifs :

- fournir des subventions directement aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables ;
- utiliser les subventions pour mobiliser des investissements privés en associant les subventions à des prêts et des capitaux propres provenant de sources publiques et privées, y compris de banques bilatérales et multilatérales de développement.
- Ainsi, l'UE et les États membres ont mis en place plusieurs mécanismes mixtes qui associent subventions et prêts et couvrent différentes régions.

Plus d'information <https://ec.europa.eu>

#### **4.5.2 Allemagne**

La République Fédérale d'Allemagne en collaboration avec des organisations multilatérales partenaires lance souvent des appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de ses programmes et initiative dans le domaine des changements climatiques. On peut citer entre autres :

##### **4.5.2.1 Initiative internationale pour le climat**

L'Initiative internationale pour le climat (IKI) est l'un des instruments les plus importants du ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) pour le financement international de l'atténuation du changement climatique et de la biodiversité. L'IKI fonctionne dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en finançant l'atténuation du changement climatique et la conservation de la biodiversité dans les pays en développement, émergents et en transition. De 2008 à 2020, l'IKI a approuvé plus de 750 projets relatifs au climat et à la biodiversité, pour un volume de financement total de plus de 4,5 milliards d'euros, dans plus de 60 pays.

Les pays partenaires bénéficient d'un financement IKI pour les aider à mettre en œuvre et à développer de manière ambitieuse leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) ancrées dans l'Accord de Paris. Les CDN comprennent des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique et d'augmentation de la résilience à ses impacts. Dans le domaine de la biodiversité, l'IKI aide les pays partenaires à atteindre les objectifs de la CDB afin de contrer la perte dramatique des ressources naturelles au niveau mondial. Les activités de l'IKI contribuent également à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Les projets qui sont mis en œuvre dans l'un des quatre domaines de financement suivants peuvent bénéficier d'un soutien :

- atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- adaptation aux effets du changement climatique ;
- conservation des puits de carbone naturels en mettant l'accent sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) ;
- préservation de la diversité biologique.

L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark soutiennent également le Fonds Mondial de Partenariat Climatique (GCPF), géré par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) et par la KfW, qui met l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique grâce à un partenariat public-privé. L'Allemagne et le Royaume-Uni soutiennent également le programme Précurseurs REDD+ (REM).

L'IKI apporte son soutien par le biais de deux piliers de financement : les procédures de sélection thématiques et les procédures de sélection par pays. Les deux procédures utilisent des concours d'idées pour sélectionner des projets innovants. Cette approche garantit que les meilleures idées et concepts seront mis en œuvre et que la diversité des partenaires de mise en œuvre s'accroît.

**Plus d'information** <https://www.international-climate-initiative.com>

#### **4.5.2.2 Coopération allemande**

Le travail de la Coopération allemande (GIZ) se fait par ses partenariats. Elle collabore avec différents acteurs dans le monde entier pour aider le gouvernement allemand à atteindre ses objectifs dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable.

La coopération allemande au développement est mise en œuvre en collaboration par plusieurs organisations. La Banque de développement KfW, Engagement Global, le Physikalisch-Technische Bundesanstalt (Institut national allemand de métrologie, PTB), l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR) et d'autres coopèrent étroitement les uns avec les autres au nom du gouvernement allemand.

La GIZ met également en œuvre des programmes avec d'autres organisations bilatérales, par exemple au nom de l'Union européenne (UE).

La GIZ coopère largement avec des organisations multilatérales telles que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Avec ses partenaires des institutions publiques, de la société civile, de la communauté scientifique et des entreprises, la GIZ contribue à la coopération mondiale.

La GIZ aide ses partenaires à identifier le large éventail de causes des risques environnementaux. Elle contribue à moderniser la politique environnementale à tous les niveaux, donne des conseils sur la coopération régionale en matière d'environnement et développe des stratégies visant à intégrer la protection de l'environnement dans d'autres domaines politiques.

La collaboration permet également à la GIZ d'étendre continuellement sa gamme de services spécialisés et de les adapter à l'évolution des besoins. Grâce à des partenariats avec des institutions et des entreprises allemandes, la GIZ peut également contribuer à mobiliser l'expertise allemande et à la canaliser vers la coopération internationale.

Plus d'information <https://www.giz.de>

#### **4.5.2.3 Prêt promotionnel de la Coopération financière**

C'est un instrument de financement supplémentaire de la Coopération financière allemande avec les pays en développement. Depuis début 2001, la KfW propose un instrument supplémentaire aux pays en développement sous la formule des prêts promotionnels de la Coopération financière (prêts promotionnels CF). Celui-ci est destiné au financement de projets dignes de soutien sous l'aspect du développement, surtout dans des pays sans problèmes d'endettement notables. Avec ses conditions plus avantageuses que celles du marché, le prêt promotionnel CF élargit le dispositif de la Coopération financière et comble le vide entre les prêts de développement de la Coopération financière accordés à des conditions concessionnelles et les financements commerciaux. Les prêts promotionnels CF complètent les prestations de la Coopération au développement allemande et ils sont particulièrement adaptés au soutien du secteur privé qui joue un rôle d'importance croissante dans les pays en développement.

Les financements sont disponibles pour : (i) le refinancement d'établissements financiers publics ou bénéficiant d'une garantie de l'Etat du secteur bancaire formel ; (ii) les engagements de crédit et de participation dans le domaine de la microfinance ; (iii) les investissements privés et publics dans le domaine des infrastructures (télécommunications, transport, énergie, approvisionnement en eau, etc.). Les prêts sont consentis sous la réserve que les projets à financer soient dignes de soutien sur la base des principes sectoriels et régionaux établis par le gouvernement fédéral allemand en matière de développement. Par ailleurs, la KfW doit juger acceptable le risque du projet et la solvabilité de l'emprunteur. Les prêts promotionnels CF sont accordés à des conditions correspondant au niveau supérieur de la catégorie des prêts concessionnels, c.-à-d. des conditions proches du marché. Conformément à l'approche de la KfW de financer des projets nécessitant des prêts accordés à long terme, la durée minimale du crédit est normalement de 4 ans. Toutefois il est possible de convenir de durées inférieures dans certains cas.

Plus d'information <https://www.kfw-entwicklungsbank.de>

### **4.5.3 France**

La France a fait du financement de la lutte contre le changement climatique une priorité depuis sa présidence de la COP21. Cet effort vise à réorienter les flux financiers publics et privés vers des investissements en faveur du climat, ce qui constitue l'un des objectifs de l'accord de Paris. Dès 2019, les financements climat de la France à destination des pays en développement ont atteint 5,96 milliards d'euros dont 1,55 milliards d'euros dédié à l'adaptation au changement climatique.

#### **4.5.3.1 Agence française de développement (AFD) et des différents fonds**

L'AFD, opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, contribue grandement à la mobilisation des ressources. Elle travaille en faveur d'une relance verte conciliant les objectifs climatiques et les objectifs du développement durable (ODD). L'engagement de la France se traduit aussi par une contribution importante aux fonds multilatéraux de financements en faveur du climat. Il existe plusieurs fonds climat financés par la France.

Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) : créé en 1994 par la France, contribue aussi à déployer des financements en faveur de l'environnement et du climat dans les pays en développement. Il est déjà intervenu dans 120 pays, au travers de plus de 330 projets depuis sa création. Les financements du FFEM se concentrent sur six domaines d'activités, liés aux grandes conventions ou accords internationaux : la biodiversité, le climat, les eaux internationales, la dégradation des terres - dont la déforestation, les polluants chimiques et la couche d'ozone stratosphérique. La subvention du FFEM par projet se situe entre 500 000 et 2 millions d'euros. Elle représente : 30% du budget global du projet en général et 50% du budget global pour un projet présentant un caractère remarquable d'innovation ou pour un projet porté par des acteurs du Sud et dont les cofinancements viennent du Sud.

Pour conduire sa mission de protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, le FFEM s'attache à collaborer avec des acteurs en lien avec ses thématiques d'intervention. Toute personne morale peut soumettre un projet dans la mesure où celui-ci s'inscrit dans le mandat et les orientations du FFEM et répond aux critères d'éligibilité, de financement et géographiques (voir lien).

Le FFEM contribue au financement de projets de développement ayant un impact significatif et durable sur l'un ou l'autre des grands enjeux de l'environnement mondial : biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres incluant la désertification et la déforestation, polluants organiques persistants, couche d'ozone.

Dans ses projets classiques, le FFEM apporte un financement toujours minoritaire à des projets de développement, sous forme de subvention, en complément à d'autres cofinancements apportés par les porteurs de projet, les bénéficiaires directs et leurs autres partenaires financiers.

**Plus d'information** <https://www.ffem.fr>



#### **4.5.3.2 Fonds pour la petite agriculture**

Le Fonds international de développement agricole (IFAD ou FIDA) administre aujourd'hui le Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles (ASAP) qui soutient les petits agriculteurs dans l'intensification de l'adaptation au changement climatique au travers de programmes de développement rural.

Ce programme, intégré aux processus d'investissement ordinaires du FIDA, bénéficie de systèmes rigoureux de contrôle de la qualité et de supervision.

Grâce aux efforts conjoints et à l'appui généreux de dix donateurs, l'ASAP a reçu jusqu'à maintenant 300 millions USD sous forme de contributions qui aident cinq millions de petits exploitants vulnérables, dans 41 pays, à faire face aux incidences du changement climatique et à s'assurer des moyens d'existence plus résilients. À l'avenir, l'ASAP veillera à ce que la totalité du portefeuille de prêts et dons intègre une démarche de gestion des risques climatiques.

Grâce au fonds ASAP, les programmes de pays du FIDA peuvent intégrer des projets conçus sur la base de données climatiques et mobiliser des ressources à l'appui d'une assistance technique. Les activités financées par l'ASAP portent sur les domaines suivants :

- participation à l'élaboration des politiques: appuyer les institutions agricoles des États membres du FIDA qui s'efforcent d'honorer les engagements internationaux en matière de changement climatique et les priorités nationales relatives à l'adaptation ;
- évaluation des risques climatiques: encourager l'utilisation systématique des données sur les risques climatiques lors de la planification des investissements en vue de renforcer la résilience ;
- autonomisation des femmes: développer la participation des femmes aux activités d'adaptation au changement climatique ainsi que les bénéfices qu'elles en retirent ;
- participation du secteur privé: renforcer la participation du secteur privé et des groupements d'agriculteurs aux activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ;
- services climatiques: accroître l'utilisation des données climatiques lors de la planification des investissements en vue de renforcer la résilience ;
- gestion et gouvernance des ressources naturelles: développer, chez les petits exploitants, la participation et l'appropriation dans le processus de prise de décision; et améliorer les technologies de gouvernance et de gestion des ressources naturelles sensibles aux aléas climatiques ;
- gestion des savoirs: améliorer la documentation et la diffusion des savoirs relatifs aux techniques agricoles résilientes au changement climatique.

**Plus d'information** <https://www.ifad.org>

#### **4.5.4 Luxembourg**

Le Luxembourg dispose d'une stratégie pour l'attribution des fonds luxembourgeois pour le Financement climatique international (FCI) pour la période 2021-2025. Avec une enveloppe de 200 millions d'euro dédiée au FCI (et additionnelle à l'Aide publique au Développement), le Luxembourg mène une

double approche pour l'attribution de son FCI : d'une part, le soutien aux activités des fonds multilatéraux avec en particulier le Fonds vert pour le climat, pour lequel une contribution de 40 millions d'euro est accordée, et d'autre part le financement de projets bilatéraux, avec en particulier une enveloppe de 25 millions d'euro pour des projets d'ONGs luxembourgeoises.

Le FIC finance les domaines ci-après :

#### **4.5.4.1 Atténuation et adaptation au changement climatique**

La stratégie FCI tient compte des développements récents au niveau des négociations sur le changement climatique, notamment du "Paris Rulebook" (manuel d'implémentation de l'accord de Paris). La stratégie FCI vise une répartition équilibrée entre les activités d'adaptation au et d'atténuation du changement climatique et favorisera des actions intégrées pour le climat et la réduction de la pollution dans les pays en développement. Les projets seront répartis autour de thèmes prioritaires, comme le capital naturel et la biodiversité, la gestion efficace des ressources, la finance durable et la résilience au niveau des communautés.

#### **4.5.4.2 Mobilisation du capital privé**

L'accent est mis sur la mobilisation de capital privé pour la protection du climat, pour lesquels différents types de financement seront désormais possibles. Des instruments publics-privés « blended » au-delà de subventions directes pourront être explorés davantage, comme investissements indirects par intermédiaires, des investissements directs ou encore des garanties.

Une attention particulière est par ailleurs accordée aux thèmes du genre et des droits de l'Homme, de même qu'à la migration climatique. La stratégie apporte aussi des clarifications en matière de sauvegardes environnementales et sociales et inclut une liste d'exclusion.

Plus d'information <https://gouvernement.lu>

#### **4.5.5 Japon**

Le Japon fait partie des pays qui œuvrent dans le financement des actions de lutte contre les changements climatiques. Il intervient à travers des institutions comme :

##### **4.5.5.1 Agence japonaise de coopération internationale**

L'aide de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est affectée à des projets de développement essentiels à l'édification de la nation des pays en développement, notamment la construction d'hôpitaux ou d'écoles et l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour répondre aux besoins humains fondamentaux ; l'amélioration des systèmes d'irrigation pour promouvoir le développement des communautés et la productivité agricole ; la construction de routes et de ponts pour jeter les bases socio-économiques ; la construction d'installations pour promouvoir la protection environnementale ; et le

développement des ressources humaines. Ces dernières années, l'aide a été étendue à la consolidation de la paix, l'amélioration de l'environnement des affaires, la prévention des catastrophes et la reconstruction, ainsi qu'aux mesures de lutte contre le changement climatique. Lorsque cela est nécessaire, des conseils techniques pour l'exploitation et la maintenance, etc. (composantes immatérielles) sont également prévus, afin que les installations et autres systèmes financés par les dons soient durablement gérés.

Une centaine de bureaux sont répartis dans le monde entier pour promouvoir des projets répondant aux besoins locaux.

Divers groupes et organisations, notamment des gouvernements ainsi que des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises privées, apportent une aide financière aux pays en développement pour promouvoir le développement socio-économique.

Plus d'information <https://www.jica.go.jp>

#### **4.5.5.2 Cool Earth Partnership**

Le "Cool Earth partnership" est un mécanisme financier d'une valeur de 10 milliards de dollars US, pour soutenir les mesures contre le changement climatique pendant une période de 5 ans. Par ce biais, le Japon coopérera activement aux efforts des pays en développement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et apportera son aide aux pays en développement qui subissent des effets négatifs graves en raison du changement climatique.

Plus d'information <http://gec.jp>

#### **4.5.6 Pays Nordiques**

Les pays nordiques sont une région d'Europe du Nord regroupant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ainsi que leurs États associés : Finlande, Groenland et îles Féroé. Il existe un certain nombre d'opportunités de financement.

##### **4.5.6.1 Fonds nordique de développement**

Le Fonds nordique de développement (NDF) est l'institution financière internationale nordique commune qui se concentre sur le lien entre le changement climatique et le développement dans les pays à faible revenu et les pays en situation de fragilité. Depuis l'introduction du mandat climatique en 2009, le NDF s'est bâti une réputation de valeur ajoutée en finançant des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en étroite interaction avec son vaste réseau de partenaires stratégiques. Le NDF fournit des financements à des conditions concessionnelles sous forme de dons, de prêts et de fonds propres. Le NDF s'engage à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé et utilise des instruments financiers de manière flexible, seuls ou en combinaisons diverses, pour répondre aux besoins du projet.

Plus d'information <https://www.ndf.int>

#### **4.5.6.2 Fonds d'investissement danois pour les ODD**

Le Fonds d'investissement danois pour les ODD un partenariat public-privé qui contribuera à la réalisation des 17 ODD des Nations Unies grâce à des investissements du secteur privé.

Le fonds offre des conseils et du capital-risque pour des projets soutenant le développement de secteurs stratégiques dans les pays en développement. Cela inclut le climat, l'agro-industrie et l'alimentation, le secteur financier, l'eau ainsi que la production et les infrastructures.

Le fonds peut investir dans la plupart des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ainsi que dans un petit nombre de pays d'Europe de l'Est.

Le fonds investit directement dans les sociétés de projet individuelles des pays d'investissement. La taille de l'investissement varie d'un minimum de 25 millions de DKK (franc danois) à un maximum de 250 millions de DKK dans chaque projet. La condition globale à remplir est que l'entreprise doit être commercialement viable et que l'activité soutient la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Plus d'information <https://www-ifu-dk>

#### **4.5.6.3 Fonds finlandais pour la coopération industrielle**

Le Fonds finlandais pour la coopération industrielle (FINNFUND) est un mécanisme financier du développement. FINNFUND met un accent particulier sur les secteurs essentiels au développement durable, à savoir les énergies renouvelables, la foresterie durable, l'agriculture durable, les institutions financières et les infrastructures et solutions numériques.

FINNFUND fournit un soutien administratif au programme Finnpartnership dirigé par le ministère des Affaires étrangères. Finnpartnership propose des financements, des contacts et des services de conseil, qui peuvent être utilisés pour évaluer les opportunités commerciales dans les pays en développement.

Plus d'information <https://www-finnfund-fi>

#### **4.5.6.4 Financement norvégien pour le climat et les forêts à la société civile**

L'Initiative internationale pour le climat et les forêts de la Norvège (NICFI) a lancé un appel à propositions pour le financement des organisations de la société civile pour la période de subvention 2021-2025 en janvier 2020.

Les organisations de la société civile ont été invitées à présenter des propositions de projets qui contribuent à l'objectif stratégique de NICFI, à savoir que la perte inversée et réduite de forêt tropicale contribue à un climat stable, protège la biodiversité et améliore le développement durable.

Les projets financés dans le cadre de ce programme de subventions concernent une ou plusieurs des cinq catégories suivantes :

- Peuples autochtones, communautés locales et défenseurs de l'environnement ;
- Chaînes d'approvisionnement et marchés financiers sans déforestation ;
- Réduction de la criminalité forestière et amélioration de la surveillance des forêts ;
- Mobiliser l'ambition et le soutien pour des politiques respectueuses des forêts ;
- Des idées novatrices pour réduire la déforestation.

Plus d'information <https://www-norad-no>

#### ***4.5.6.5 Programme norvégien pour le développement des capacités dans l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement***

Le programme norvégien pour le développement des capacités dans l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement (NORHED) vise à renforcer la capacité des établissements d'enseignement supérieur dans les pays en développement à produire des diplômés de meilleure qualité, des recherches plus nombreuses et de meilleure qualité et un enseignement supérieur plus inclusif.

Les quatre questions transversales suivantes sont obligatoires dans toute coopération norvégienne au développement et doivent être incluses dans l'évaluation des risques de tous les projets :

- droits de l'homme, avec un accent particulier sur la participation, la responsabilité et la non-discrimination ;
- droits des femmes et égalité des genres ;
- changement climatique et environnement ;
- anti-corruption.

Plus d'information <https://www-norad-no>

#### ***4.5.6.6 Fonds norvégien d'investissement pour les pays en développement***

Le Fonds norvégien d'investissement pour les pays en développement (Norfund) a pour mandat de Norfund de contribuer au développement en fournissant des capitaux propres et d'autres capitaux à risque aux entreprises durables dans les pays à faible revenu.

La position climatique de Norfund décrit comment Norfund évaluera et abordera le changement climatique à l'avenir. Le poste comporte quatre thèmes principaux avec des actions et des objectifs connexes :

- investir dans les solutions climatiques ;
- intégrer le climat dans tous les investissements ;
- éviter le risque fossile ;
- renforcer la résilience climatique.

Plus d'information <https://www-norfund-no>

#### **4.5.6.7 Agence suédoise de coopération au développement international**

L'Agence suédoise de coopération au développement international (Sida) est l'agence gouvernementale suédoise pour la coopération au développement. Grâce à la coopération avec la société civile, les organisations multilatérales, les agences publiques et le secteur privé, nous travaillons pour le développement durable et aidons à créer des conditions pour les personnes vivant dans la pauvreté et l'oppression afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Sida est une coopération bilatérale au développement avec quelque 35 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe.

Plus d'information <https://www-sida-se>

#### **4.5.7 Canada**

Lors du Sommet des dirigeants du G7 de 2021, le Canada a annoncé le doublement de son engagement international en matière de financement climatique, soit 5,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

L'engagement accru du Canada en matière de financement climatique reconnaît que des mesures urgentes sont nécessaires pour faire face aux crises interconnectées des changements climatiques et de la perte de biodiversité, qui touchent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables.

Cet engagement soutient les pays en développement à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité dans le monde entier. Il aidera particulièrement les pays à faible et moyen revenu déjà touchés par ces crises à faire la transition vers un développement durable inclusif, à faible émission de carbone, résilient au climat, et respectueux de la nature.

Le Canada augmentera ses subventions, qui passeront de 30% à 40%, afin d'améliorer l'accès des communautés touchées.

Les Programmes de financement pour le changement climatique canadiens sont entre autres :

- **Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone** : Fonds de 2 milliards de dollars pour créer des emplois, assurer une croissance propre, soutenir l'innovation et réduire les factures d'énergie ;
- **Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC)** : Fournit du financement à court terme pour aider les villes à moderniser les réseaux de transport en commun existants, à en construire de nouveaux et à planifier et à étudier des projets d'expansion du transport ;
- **Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat** : Soutenir des projets qui encouragent l'engagement et renforcent les capacités du Canada à réduire ses émissions de gaz à effet de serre ;
- **Fonds pour l'infrastructure verte (FIV)** : Fonds pour soutenir des projets d'infrastructure environnementale ;
- **Carrefour de la croissance propre** : Programmes et initiatives appuyant des projets de technologies propres ;

- **Programme de revenus de tarification de la pollution par le carbone** : Programmes visant à renverser des revenus aux juridictions d'origine et à appuyer le plan d'action des changements climatiques du Canada ;
- **Financement pour l'environnement** : Soutien financier pour la réalisation de projets environnementaux et la participation aux évaluations environnementales ;
- **Programme canadien de renforcement de capacités des pays de l'Afrique de l'Ouest** pour l'atteinte des objectifs de leur Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Appui technique et politique pour la participation d'experts nationaux à des activités régionales axées sur le renforcement des capacités en lien avec le système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) dans le domaine du financement climat, des actions d'atténuation et des inventaires de Gaz à Effet de Serre (GES) et polluants à courte durée de vie dans l'atmosphère.

Plus d'information <https://climate-change.canada.ca>

#### **4.5.8 Etat Unis d'Amérique (USA)**

La diplomatie américaine en matière de climat et d'environnement aspire à réaliser la croissance économique, la sécurité énergétique et une planète saine. Les USA travaillent avec ses partenaires sur des questions telles que la lutte contre la crise climatique, la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, l'encouragement de la résilience, la conservation de la nature, la sécurité de l'eau et la réduction des polluants nocifs. Les USA se mobilisent contre le changement climatique à travers la mise en place d'un certain nombre d'initiatives :

##### **4.5.8.1 Énergie propre**

Elle vise à fournir un soutien financier pour développer plus de 4 000 mégawatts (MW) de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement, par le biais des programmes américains de financement du développement et de crédit à l'exportation, dont 750 MW en Afrique subsaharienne et 60 MW dans les PEID. Elle vise également à soutenir une capacité supplémentaire de production de 15 000 MW de nouvelles énergies renouvelables grâce à des contributions au Fonds multilatéral pour les technologies propres et au programme de mise à l'échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu.

##### **4.5.8.2 Paysages durables**

Elle soutient l'amélioration de la gestion forestière et la réduction des émissions liées à la déforestation et à la et de la dégradation des forêts (REDD) dans les principaux paysages forestiers tropicaux, notamment au Congo, Amazonie et du Mékong, l'Indonésie, le Mexique et l'Amérique centrale, et l'Afrique de l'Ouest.

##### **4.5.8.3 Soutien par le biais de fonds multilatéraux pour le climat**

Les contributions des États-Unis aux fonds multilatéraux axés sur le climat complètent l'aide bilatérale américaine en suscitant des engagements supplémentaires de la part d'autres donateurs et du secteur privé pour soutenir



des projets dont le financement est difficile pour un seul donateur, comme les grands projets d'énergie renouvelable.

Les USA contribuent au financement des initiatives suivantes : Fonds pour les technologies propres ; Programme d'investissement forestier ; Programme pilote pour la résilience climatique ; Mise à l'échelle du programme d'énergie renouvelable dans les pays à faible revenu ; FEM (domaine des changements climatiques uniquement) ; FPMA ; FSOC ; Initiative du Fonds Biocarbone pour des paysages forestiers durables Paysages forestiers ; Fonds de partenariat pour le carbone forestier; Fonds multilatéral du Protocole de Montréal.

#### **4.5.8.4 Programmes mondiaux**

Ci-après des exemples de programmes climatiques soutenus par les États-Unis et ayant une approche globale ou multirégionale :

- la coalition pour le climat et l'air pur (CCAC) sur les polluants climatiques à courte durée de vie (SLCP) ;
- le réseau mondial des plans nationaux d'adaptation ;
- le partenariat sur les services climatiques pour un développement résilient (CSRD) ;
- l'alliance publique-privée pour la forêt tropicale 2020 (TFA 2020) ;
- le réseau consultatif sur le financement privé (PFAN), soutenu par l'USAID ;
- le partenariat mondial LEADS.

Plus d'information <https://www.state.gov>

#### **4.5.9 Royaume Uni**

Le Royaume Uni investit dans le domaine des changements climatiques. Le Fonds international pour le climat (ICF) au Royaume-Uni a eu une dotation de 12.7 milliards US\$ jusqu'en 2021. Il a jusqu'à présent reversé une grande partie des financements de l'ICF à travers des fonds multilatéraux dédiés. Le Royaume Uni a également contribué au « Dispositif NAMA » qui finance des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement et les économies émergentes qui veulent déployer des actions d'atténuation ambitieuses.

À travers le ministère du Développement international, le Royaume-Uni participe au financement des fonds fiduciaires multi-donateurs et initiatives ci-après :

- **Facilité africaine de l'eau (FAE)** à hauteur de 15 millions de livres sterling : la FAE a été créée en 2005 pour aider les pays africains à atteindre les objectifs fixés dans le secteur de l'eau, conformément à la Vision africaine de l'eau et selon les termes de son cadre d'action.
- **Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC)** à hauteur de 50 millions de livres sterling : le FFBC a été créé en 2008, pour soutenir les approches innovantes et transformatrices destinées à :
  - développer les capacités des communautés et des institutions dans les pays du bassin du Congo, pour leur permettre de gérer efficacement leurs forêts ;
  - aider les communautés locales à trouver des moyens de subsistance compatibles avec la conservation durable des forêts ;



- réduire le taux de déforestation, grâce à de nouveaux mécanismes financiers et des modèles appropriés.
- **Consortium pour les infrastructures en Afrique (CIA)** à hauteur de 1,5 million de livres sterling : le Consortium pour les infrastructures en Afrique a été lancé afin de soutenir l'intensification des investissements, tant publics que privés, en faveur du développement des infrastructures en Afrique.
- **Fonds spécial du NEPAD pour la préparation des projets d'infrastructures (NEPAD-IPPF)** à hauteur de 6 millions de livres sterling : ce Fonds a été créé en 2005, afin de financer l'élaboration de projets et programmes régionaux viables et bancables en matière d'infrastructures en Afrique. Il a pour objectif d'attirer davantage d'investissements publics et privés en faveur du développement des infrastructures dans les pays membres régionaux de la Banque.
- **Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Zimbabwe (Zim-Fund)** à hauteur de 10 millions de livres sterling : créé en 2010, le Zim-Fund soutient les efforts de redressement rapide et de développement au Zimbabwe. Le Fonds couvre surtout les investissements relatifs aux infrastructures dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, et de l'énergie.

#### **4.5.10 Coopération Sud-Sud**

La collaboration entre les secteurs public et privé entre pays en développement s'accroît, y compris en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. Ces activités sont volontaires et distinctes des efforts des pays développés pour intensifier le financement climatique dans le contexte de la CCNUCC. Mais ils contribuent également à la réalisation des objectifs de la Convention.

La République de Corée et les Émirats arabes unis (EAU), volontairement, rendent compte au Comité de l'aide au développement de l'OCDE de financement climat bilatéral. Le financement climatique bilatéral de la République de Corée s'élevait à 263 millions USD en 2013 et à 224 millions USD en 2014. Le financement bilatéral climatique des EAU était de 576 millions USD pour 2013. En plus de la République de Corée et des EAU, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Inde, le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud et la Thaïlande fournissent une aide bilatérale à d'autres pays en développement.

Le financement de la lutte contre le changement climatique fourni par la Chine à d'autres pays en développement est passé d'une moyenne annuelle de 30 millions USD en 2005-2010 à une moyenne annuelle 72 millions de dollars pour 2011-2015. La Chine a annoncé en septembre 2015, la création d'un Fonds de coopération climatique Sud-Sud de 20 milliards de RMB. La grande majorité du financement du développement que la Chine fournit aux pays en développement prend la forme de crédits à l'exportation, de prêts non concessionnels et de soutien à l'investissement à l'étranger.

Plusieurs autres pays du Sud fournissent des finances climat à d'autres pays du Sud, cependant la moitié de la finance climatique Sud-Sud est multilatérale, du fait

que les pays en développement sont membres des BMD comme la Banque islamique de développement.

#### **4.6 Finances climat du secteur privé**

Les flux de financement privé dans le domaine des changements climatiques comprennent les engagements financiers des entreprises et des promoteurs de projets mettant en œuvre de projets d'énergie renouvelable, des prêts de banques commerciales, des investissements directs d'investisseurs institutionnels et des ménages investissant leurs économies dans des mesures d'atténuation des émissions de GES.

Les activités liées au changement climatique sont largement axées sur les projets d'énergie renouvelable. (Financement privé de projets d'énergie renouvelable, IDE privés, achats privés de réductions d'émissions certifiées et dons privés pour soutenir des actions liées au climat). Le secteur privé a le potentiel d'investir dans un large éventail d'autres secteurs et activités présentant des avantages conjoints pour le climat.

Les données sur les flux de financement climatique privé des pays développés vers les pays en développement sont limitées. Cependant, les estimations partielles montrent que les investissements primaires directs des entreprises des pays développés dans des projets d'énergie renouvelable situés dans les pays en développement sont de près de 1,8 milliard de dollars en 2013 et à 2,1 milliards de dollars en 2014.

#### **4.7 Indication sur les finances climat pour les collectivités**

Il existe plusieurs opportunités de financement pour les actions des collectivités en lien avec les changements climatiques. Cette partie donne quelques pistes pour une mobilisation des ressources au profit des collectivités.

##### **4.7.1 Fonds mondial de développement des villes (FMDV)**

Le FMDV est une Alliance mondiale de villes traitant des questions de l'accès aux financements des gouvernements locaux et régionaux de manière opérationnelle, stratégique et innovante. Il aide les villes à la levée de financements, à la structuration du business plan et des montages financiers. Pour bénéficier de cette aide, la collectivité locale doit être membre du FMDV. Formulaire d'adhésion.

Plus d'information <http://fmdv.net>

Sont membres, les gouvernements locaux et régionaux, leurs réseaux, ainsi que les organismes publics, privés et associatifs en lien avec la thématique du financement du développement urbain peuvent devenir membres sans distinction, à condition de s'engager dans les actions du FMDV, pouvoir payer une cotisation et d'être en accord avec les statuts.

Pour rejoindre, il suffit faire parvenir le formulaire de demande d'adhésion (téléchargeable sur le site) dûment rempli à l'adresse suivante :

Plus d'information [contact@fmdv.net](mailto:contact@fmdv.net)

#### **4.7.2 Initiative villes et efficacité énergétique (EECI)**

C'est une initiative dont l'accès aux financements est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.

Plus d'information [http://www.esmap.org/Energy Efficient Cities](http://www.esmap.org/Energy_Efficient_Cities)

#### **4.7.3 Lighting Urban Community International (LUCI)**

L'accès aux services offerts est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.

Plus d'information <http://www.luciassociation.org/joinluci.html> ;  
[www.luciassociation.org](http://www.luciassociation.org)

#### **4.7.4 Alliance des villes**

Les services offerts sont attribués par voie de concours qui est ouvert au moins une fois par an à la suite d'un appel public à propositions. Le parrainage d'un membre de Cities Alliance est nécessaire.

Plus d'information <http://www.citiesalliance.org/our-members>

#### **4.7.5 Association internationale des maires francophones (AIMF)**

L'accès aux services est tributaire de l'adhésion à l'association. Les détails sont disponibles à l'adresse suivante :

Plus d'information <http://www.aimf.aso.fr/>  
[www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

#### **4.7.6 Conseil mondial des maires sur le changement climatique (WMCCC)**

L'accès est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. L'adhésion est ouverte aux maires, gouverneurs et autres équivalents dans les administrations municipales.

Plus d'information [www.worldmayorscouncil.org](http://www.worldmayorscouncil.org)

#### **4.7.7 Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)**

L'accès est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.

Plus d'information <http://www.iclei.org>

#### **4.7.8 Initiative villes et changement climatique (CCCI)**

L'accès est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.

Plus d'information <http://unhabitat.org>

## **V. PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA MOBILISATION DES FONDS CLIMAT**

La plupart des pays rencontrent de nombreuses difficultés liées à l'accessibilité des financements climatiques. Ces difficultés sont entre autres :

- la complexité des mécanismes de financement ;
- la non maîtrise des canevas des différents fonds climat ;
- la barrière linguistique ;
- la faiblesse des capacités techniques des acteurs dans l'élaboration des propositions de financement ;
- la faible appropriation des outils nationaux de mobilisation des ressources (PNA, CDN, Procédure de Non objection, etc.) par les différents acteurs ;
- l'insuffisance de données statistiques de base désagrégées jusqu'au niveau local sur les risques climatiques, la vulnérabilité des communautés et les impacts socio-économiques des changements climatiques sur les communautés et les écosystèmes ;
- l'insuffisance de compétences spécifiques en changement climatique et finance climat pour un accompagnement efficient des acteurs nationaux à la conception des projets et programmes climat finançables et bancables ;
- la non systématisation de la prise en compte et de la budgétisation des changements climatiques au niveau sectoriels et des collectivités territoriales.

## VI. RECOMMANDATIONS

Dans le souci de contribuer à une mobilisation plus accrue des financements climatiques au Burkina Faso les recommandations suivantes ont été formulées :

**Tableau 17: Recommandations pour une forte mobilisation des financements climatiques au Burkina Faso**

N°	Recommandations	Responsables	Echéances
<b>A l'endroit des acteurs étatiques</b>			
1.	Renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation des outils nationaux de mobilisation des ressources (PNA, CDN, Procédure de Non objection, etc.)	SP/CNDD SE-FVC/BF	En continue
2.	Renforcer les compétences techniques nationales (administration publique, collectivités, secteur privé, ONG et associations) en matière d'identification, de conception et de gestion de projets/programmes climats bancables	SE-FVC/BF	En continue
3.	Renforcer la mobilisation des ressources internes pour le financement de l'action climatique	DGCOOP SP/CNDD SE-FVC/BF	En continue
4.	Mettre l'accent sur la mobilisation des ressources pour le Genre	SP/CNDD SP/CONAPGenre SE-FVC/BF	En continue
5.	Renforcer les capacités des acteurs en charge de la mobilisation des ressources en anglais	MINEFID	En continue
6.	Diffuser à tous les niveaux les opportunités de financements climatiques et les outils de mobilisation des ressources (PNA, CDN, Manuel de procédure FVC, etc.)	SE-FVC/BF SP/CNDD	En continue
7.	Créer plus de synergie d'actions entre les acteurs de la mobilisation des ressources	SE-FVC/BF SP/CNDD	En continue
8.	Disponibiliser les données statistiques de base désagrégées jusqu'au niveau local sur les risques climatiques, la vulnérabilité des communautés et les impacts socio-économiques des changements climatiques sur les communautés et les écosystèmes	SP/CNDD SE-FVC/BF ANAM	En continue
9.	Mettre en place une architecture nationale de la finance climat	SE-FVC/BF SP/CNDD DGCOOP	Moyen terme
10.	Mettre en place un système national de suivi de la mobilisation des financements climatiques et environnementaux (système MNV finance)	SE-FVC/BF SP/CNDD	Moyen terme
11.	Suivre l'accréditation des entités à accès directs auprès du Fonds Vert pour le Climat	SE-FVC/BF	En continue
12.	Dynamiser la mobilisation des ressources auprès du Fonds d'adaptation et faire accréditer des entités nationales à cet effet	DGCOOP SP/CNDD	En continue

13.	Intégrer les financements climatiques dans la nomenclature budgétaire	Direction Générale du Budget (DGB) DGCOOP	Moyen terme
14.	Prendre en compte la budgétisation des changements climatiques au niveau sectoriels et des collectivités territoriales	SP/CNDD Collectivités territoriales	Moyen terme
15.	Elaborer une stratégie nationale de financement du changement climatique	SP/CNDD SE-FVC/BF	Moyen terme
<b><i>A l'endroit des entités accréditées</i></b>			
16.	Renforcer les capacités des acteurs nationaux sur l'identification, conception et la gestion des projets/programmes climatiques	EA	En continue
17.	Accompagner les acteurs étatiques dans la mise en place de la base de données désagrégées jusqu'au niveau local sur les risques climatiques, la vulnérabilité des communautés et les impacts socio-économiques des changements climatiques	EA	En continue
18.	Accompagner le renforcement de capacités des acteurs en charge de la mobilisation des ressources en anglais	EA	En continue
19.	Organiser des activités d'information des acteurs sur le rôle des entités accréditées dans la mobilisation des ressources des fonds climat	EA	En continue
20.	Entretenir une communication étroite avec les acteurs nationaux de la mobilisation des financements climatiques.	EA	En continue
<b><i>A l'endroit des promoteurs</i></b>			
21.	Se familiariser avec les mécanismes et procédures des fonds climatiques	Promoteur	En continue
22.	S'approprier des priorités nationales en matière de changements climatiques au Burkina Faso	Promoteur	En continue
23.	S'engager dans la mobilisation de la finance climat (surtout le secteur privé)	Promoteur	En continue
24.	S'informer et se former continuellement sur les mécanismes et procédures des fonds climatiques	Promoteur	En continue
25.	Créer plus de synergie d'actions entre promoteurs en vue de proposer des projets/programmes ambitieux et d'éviter les doublons	Promoteur	En continue
26.	Se former en anglais	Promoteur	En continue

## **CONCLUSION**

La CCNUCC, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris demandent une aide financière des Parties disposant de plus de ressources financières à celles qui sont les moins dotées et les plus vulnérables. Cela reconnaît que la contribution des pays au changement climatique et leur capacité à le prévenir et à faire face à ses conséquences varient énormément.

De cette étude conduite par le SE-FVC/BF, Il ressort que le financement climatique est nécessaire pour l'atténuation, car des investissements à grande échelle contribuent à réduire considérablement les émissions de GES. De plus, le financement climatique est tout aussi important pour l'adaptation, car des ressources financières importantes sont nécessaires pour s'adapter aux effets néfastes et réduire les impacts du changement climatique.

L'étude a en outre permis de comprendre que les ressources nécessaires pour faire face au changement climatique sont disponibles via les fonds pour le climat, les banques de développement multilatérales et les partenaires de la coopération au développement. Bien que les pays développés aient mobilisé des fonds importants pour soutenir l'action climatique, conformément à leurs obligations en vertu de la CCNUCC, les financements actuels sont bien en deçà de ce qui est nécessaire pour protéger les populations et appuyer les efforts d'adaptation de façon adéquate. Les pays en développement comme le Burkina Faso devront trouver des ressources supplémentaires pour accéder aux fonds existants, profiter de nouveaux financements et travailler de manière stratégique avec les plans, budgets et ressources de développement nationaux et régionaux afin de répondre à des besoins croissants.

Ce document contient l'inventaire des différents canaux de financements climatiques nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux avec leurs enveloppes, domaines d'éligibilité ainsi que les critères de sélection. Il contient également les mécanismes et processus d'accès à ces différents canaux et les principales contraintes liées à l'accès aux financements climatiques.

L'étude a également fait ressortir des recommandations pour une mobilisation plus accrue des financements climatiques au Burkina Faso.

## DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Anja Rosenberg, Adeline Dontenville, Angela Falconer, Charlie Parker, Padraig Oliver, 2019 : Outil de cartographie des financements liés à l'utilisation des terres
2. Architecture du financement climatique mondial, Smita Nakhooda et Charlene Watson, ODI Liane Schalatek, HBS, les Fondamentaux du financement climatique, no.2, février 2020, Climate Fund Update
3. Athena Ballesteros et Vivek Ramkumar, 2011 : Gouvernance du financement climatique : l'importance de lignes directrices pour la préparation de rapports et mécanismes de révision pour garantir la transparence et la responsabilisation
4. CDDE (2011) Climate Fiscal Frameworks: Improving the Effectiveness of Climate Finance at the Country level. Capacity Development for Development Effectiveness Facility.
5. Commission de la CEDEAO – Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles –Cartographie des flux financiers climat vers la zone CEDEAO-CILSS, 2020
6. GCF (2021) : Guide d'élaboration des programmes Pays
7. Global Landscape of Climate Finance 2017, Barbara K. Buchner, Padraig Oliver, Xueying Wang, Cameron Carswell, Chavi Meattle, and Federico Mazza, Climate Policy Initiative, October 2017
8. Guidelines for Reporting Information on Climate Finance” sur [www.wri.org](http://www.wri.org).
9. IPB (2011) : Gouvernance du financement climatique :
10. Innovative Financing Opportunities for SLM in Africa, Global Mechanism, 2011
11. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie (2018) : Cartographie des mécanismes de financement climat existants
12. Mise à jour des fonds en changement climatique, <http://www.climatefundsupdate.org/global-trends/global-finance-architecture> (données consultées en juin 2021)
13. Note de décryptage sur les financements climat, Mouhamadou Farka MAIGA, AMADE-PELCODE et Réseau Climat & Développement, Juillet 2016
14. OCDE (2011), « Perspectives sur l'architecture du financement climatique après Copenhague », dans Multilateral Aid 2010, Éditions OCDE, Paris
15. PNUD (2011) Catalyser le financement climatique. PNUD.
16. PNUD (2011) Élaboration de stratégies pour un développement résilient au climat et sobre en émissions : Résumé analytique.
17. PNUD (2011) Financements mixtes pour la lutte contre le changement climatique par le biais de fonds nationaux de lutte contre le changement climatique.
18. PNUD (2021) : Stratégie de mobilisation des ressources Privés
19. Wafa Essahli et Mohamed Sidi Bollé, 2018 : Cartographie des mécanismes de financement climat existants



## Sites consultés

Plus  
d'information

<https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory>  
<https://www.fie-burkina.org>  
<https://aneree.bf/>  
<https://www.thegef.org>  
<http://www.thegef.org/gef/LDCF>  
[www.thegef.org/gef/SCCF](http://www.thegef.org/gef/SCCF)  
<https://www.adaptation-fund.org/>  
<http://cdm.unfccc.int>  
<https://www.forestcarbonpartnership.org/requirements-and-templates>  
<https://www.biocarbonfund-isfl.org>  
<https://www.biocarbonfund-isfl.org>  
<https://leafcoalition.org>  
<https://www.nama-facility.org>  
<https://www.climateinvestmentfunds.org>  
<https://www.ramsar.org>  
<https://www.ramsar.org>  
<https://www.uncdf.org>  
[www.biodiversityfinance.net](http://www.biodiversityfinance.net)  
<http://www.pnud.org>  
<http://www.pnue.org>  
<http://www.fao.org>  
<https://www.eib.org>  
<https://www.afdb.org>  
<https://www.banquemondiale.org>  
<https://www.adb.org>  
<https://www.aiib.org>  
<https://www.caribank.org>  
<https://www.bcie.org>  
<https://coebank.org>  
<https://www.physicalclimaterisk.com>  
<https://www.iadb.org>  
<https://www.isdb.org>  
<https://www.ndb.int>  
<https://www.nib.int>  
<https://www.ecowas.int>  
<http://www.ecreee.org>  
[www.nepadippf.org](http://www.nepadippf.org)  
<http://www.uemoa.int/>  
<https://www.boad.org/>  
<http://www.araa.org>  
<https://www.iucn.org>  
<https://www.ifdd.francophonie.org>  
<https://ggi.org/>  
<https://ec.europa.eu>  
<https://www.international-climate-initiative.com>  
<https://www.giz.de>

<https://www.kfw-entwicklungsbank.de>  
<https://www.ffem.fr>  
<https://www.ifad.org>  
<https://gouvernement.lu>  
<https://www.jica.go.jp>  
<http://gec.jp>  
<https://www.ndf.int>  
<https://www-ifu-dk>  
<https://www-finnfund-fi>  
<https://www-norad-no>  
<https://www-norad-no>  
<https://www-norfund-no>  
<https://www-sida-se>  
<https://climate-change.canada.ca>  
<https://www.state.gov>  
<https://www.state.gov>  
<http://fmdv.net>  
[contact@fmdv.net](mailto:contact@fmdv.net)  
[http://www.esmap.org/Energy Efficient Cities](http://www.esmap.org/Energy_Efficient_Cities)  
<http://www.luciassociation.org/joinluci.html>  
[www.luciassociation.org](http://www.luciassociation.org)  
<http://www.citiesalliance.org/our-members>  
<http://www.aimf.aso.fr/>  
[www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)  
[www.worldmayorscouncil.org](http://www.worldmayorscouncil.org)  
<https://www.uclg.org>  
[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

## ANNEXES

### Annexe 1 : liste des structures consultées

DGESS (Ministères concernés par la CDN)
DGCOOP
PIF
DGEVCC
DGEF
ANEVE
OFINAP
SP/CNDD
DGPE
FIE
NATURAMA
NITIDAE
Anges Gardiens de la Nature
NATUDEV
UICN
FAO
FIDA
AFD
Union Européenne
GIZ
Coopération Belge (DGD)
Coopération suédoise
Coopération luxembourgeoise
PNUD
WEP
Association Tiipaalga
ONG Solidagro
SOS Sahel
Coris Bank international
FONRID
ANEREE

### Annexe 2 : outil de collecte de données

Nom du Fonds	Objectifs du Fonds	Modalité d'accès	Acteurs éligibles	Domaines d'éligibilité	Critères de sélection	Type de financement (don, subvention, prêt etc.)	Montants de financement	Commentaires